



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2026

COMMISSION DES FINANCES DU 21 NOVEMBRE 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026.....	1
I CONTEXTE GLOBAL.....	4
II LES PERSPECTIVES DE LA LOI DE FINANCES 2026.....	7
A. Présentation Générale	7
B. Focus sur les articles impactant directement les collectivités territoriales	19
III – LA VILLE DE MONTIVILLIERS	13
A. Le budget principal.....	13
1. L'analyse des grands équilibres.....	13
2. La dette et son évolution.....	16
3. L'évolution de la fiscalité.....	25
B – Les orientations budgétaires	22
1. L'esquisse budgétaire	24
2. La section de fonctionnement.....	25
3. La section d'investissement	35
Budgets annexes	39
Conclusion	40
ANNEXES	41
Annexes - 1	42
DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	43
Annexes - 2	54
ORIENTATIONS BUDGETAIRES DES SERVICES	54
1 Service technique : Bâtiments et Espaces publics.....	55
2 Service Commande publique.....	57
3 Service des Sports.....	58
4 Service culturel Manifestations Publiques et Budget annexe Activités assujetties à TVA (ex-manifestations payantes)	59
5 Service Bibliothèque.....	62
6 Service Patrimoine et mémoire – Abbaye et Budget annexe Activités assujetties à TVA (ex-cœur d'Abbayes boutique)	63
7 Service Enfance, jeunesse, scolaire – secteur Enfance, jeunesse, Scolaire.....	64
8 Participation citoyenne	66

9 Service Police Municipale.....	67
10 Service Communication.....	68
11 Service Restauration, Infirmerie, Entretien ménager.....	69
12 Administration générale	71
13 Service secrétariat des élus	72
14 Service Hygiène, Sécurité, conditions de travail et moyen généraux.....	73
15 Service Etat Civil	74
15 Service Direction des Systèmes d'Information.....	75
16 Centre Social Jean Moulin.....	76
17 Service Politique de la ville et vie associative.....	77
19 Service Développement économique, Budget annexe Activités assujetties à TVA (ex-Développement Économique Urbain et de l'Emploi), Budget annexe ZAC Eco-quartier Réauté / Fréville et Budget annexe Quartier du temple	79
Annexes - 3	86
LOCAL NOVA - NOTATION FINANCIERE - MILLESIME : 2024 - MONTIVILLIERS.....	87

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires de la commune dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget par le conseil municipal. Depuis la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi Notre, il est précisé que ce rapport doit comporter les éléments suivants :

- Les engagements pluriannuels (actualisation des APCP votés lors du même conseil), la structure et la gestion de la dette,
- Une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs,
- L'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

I CONTEXTE GLOBAL

Contexte international et national : une croissance modérée dans un environnement économique incertain

En 2025, l'économie mondiale fait preuve d'une résilience relative, malgré un contexte marqué par un protectionnisme accru. Les États-Unis, avec des droits de douane portant sur 18 % des importations – un niveau inédit depuis 1945 –, ont induit une volatilité du commerce international. Après une progression de +1,3 % au premier trimestre 2025, les échanges mondiaux ont reculé de -0,3 % au deuxième trimestre. Face à ces barrières, les économies asiatiques ont partiellement réorienté leurs flux commerciaux vers des partenariats régionaux, tandis que la zone euro reste fragilisée par l'appréciation de l'euro et une compétitivité érodée face à la Chine.

Dans ce paysage contrasté, la France affiche une croissance atone, estimée à +0,8 % en 2025 contre +1,1 % en 2024. Cette performance modeste s'appuie sur des secteurs résilients, tels que le tourisme, l'aéronautique et l'immobilier. Toutefois, elle est entravée par une consommation des ménages en retrait – illustrée par un taux d'épargne historique de 18,9 % – et un investissement des entreprises en convalescence, en baisse de -0,9 % sur l'année.

Analyse thématique des dynamiques économiques

Croissance et demande intérieure La croissance française enregistre un léger rebond au deuxième trimestre 2025, avec une progression du PIB de +0,3 % (contre +0,2 % initialement prévu), soutenue par la reprise de l'aéronautique et un solde touristique favorable. Sur l'ensemble de l'année, la croissance devrait atteindre +0,8 %, après +1,1 % en 2024.

Cependant, la demande intérieure marque le pas. La consommation des ménages, recule de -0,3 % au troisième trimestre. Ce repli s'explique par un climat de défiance persistant, comme en témoigne l'indice de confiance des ménages, tombé à 87 – son niveau le plus bas depuis deux ans. Parallèlement, le taux d'épargne atteint un sommet historique (18,9 %), reflétant une prudence accrue des ménages. De plus, le taux de pauvreté en France (évolution du taux de pauvreté monétaire – 60 % du revenu médian - de 14,4 % en 2022 à 15,4 % en 2023 – dernière donnée INSEE).

L'investissement présente des trajectoires contrastées. Les ménages affichent une reprise timide (+0,4 % au troisième trimestre), portée par le marché de l'ancien et les frais de notaire. En revanche, les entreprises subissent un recul de -0,9 % sur l'année, pénalisées par une érosion de leurs marges (31 %

de la valeur ajoutée, en baisse d'1,2 point sur un an) et des tensions persistantes sur le marché du travail, notamment pour les structures labellisées Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). Quant aux administrations publiques, leurs dépenses d'investissement devraient diminuer de -1,5 % en 2025, dans un contexte préelectoral marqué par les élections municipales.

Marché du travail : une résilience relative face aux tensions structurelles L'emploi salarié progresse modestement au deuxième trimestre 2025, avec 34 000 créations nettes (+0,2 %). Toutefois, cette dynamique devrait s'essouffler sur l'année, avec une perte nette de 34 000 emplois attendue. Plusieurs facteurs expliquent ce ralentissement : la contraction des contrats en alternance (-65 000 postes en 2025) et les effets de la réforme du Revenu de Solidarité Active (RSA), qui limitent l'accès des jeunes au marché du travail.

Le taux de chômage, quant à lui, s'établit à 7,6 % en fin d'année (contre 7,5 % au deuxième trimestre), une hausse attribuable à un effet conjoncturel de « flexion » – soit une réduction du nombre d'actifs en période de ralentissement économique. Les secteurs présentent des situations divergentes : le bâtiment, bien que toujours en difficulté, voit son indicateur de confiance s'améliorer (solde d'opinion à -15 en août 2025, contre -40 en 2023), tandis que l'industrie stagne, avec un taux de rotation de la main-d'œuvre historiquement bas, avantageux pour les employeurs.

Inflation et orientation des politiques monétaires.

L'inflation reste maîtrisée en août 2025, avec une hausse des prix de +0,9 % (après +1,0 % en juillet), grâce notamment à la baisse des tarifs de l'électricité et des télécommunications. Sur l'année, l'inflation devrait progresser de +1 %.

La Banque centrale européenne (BCE) a engagé huit baisses de ses taux directeurs depuis juin 2024, ramenant le taux de dépôt à 2 %. Cependant, la transmission de cette politique accommodante aux agents privés reste limitée, en raison du niveau élevé de la dette publique. Aux États-Unis, la Réserve fédérale (Fed) maintient des taux directeurs élevés, malgré un essoufflement du marché du travail (le Purchasing Managers' Index (PMI) emploi s'établit à 44 en août, signalant une contraction).

Commerce extérieur : une contribution négative à la croissance

Les exportations françaises affichent une dynamique soutenue dans les biens manufacturés (+3 % au quatrième trimestre 2025), tirée par le secteur aéronautique. Néanmoins, la France continue de perdre des parts de marché, en raison d'un positionnement tarifaire moins compétitif que celui des États-Unis ou de la Chine.

Côté importations, la stabilité relative (+0,4 % en 2025) masque un creusement du déficit commercial, aggravé par l'appréciation de l'euro (1,16 dollar pour un euro en août). Au total, le solde extérieur pèsera sur la croissance à hauteur de -0,5 point en 2025, après une contribution positive de +1,3 point en 2024.

Risques et incertitudes persistants.

Sur le plan international, deux facteurs majeurs pèsent sur les perspectives économiques. D'une part, les tensions géopolitiques – notamment au Moyen-Orient et en Ukraine – pourraient entraîner une remontée des prix de l'énergie. D'autre part, la politique commerciale américaine, bien que semblant se stabiliser, conserve un caractère imprévisible, susceptible de perturber les chaînes d'approvisionnement mondiales.

En France, l'instabilité politique constitue un risque déterminant qui a déjà eu pour conséquence un surcoût de financement, matérialisé par un écart accru entre les taux français et allemands. Par ailleurs, les canicules de 2025, bien que sans impact macroéconomique majeur à court terme, ont généré une hausse ponctuelle de la consommation électrique et un rebond du secteur agricole après les difficultés de 2024.

Focus sectoriels : des dynamiques contrastées

Le secteur des énergies renouvelables illustre ces disparités. Les entreprises labellisées RGE, qui représentent 40 % du marché du bâtiment, subissent des contraintes accrues en matière de main-d'œuvre et de capacités de production, comparativement à leurs concurrents. Par ailleurs, l'investissement vert ralentit, en raison d'un resserrement des aides publiques – comme en témoigne la suspension temporaire du dispositif MaPrimeRénov' pour lutter contre les fraudes.

À l'inverse, l'aéronautique se confirme comme un moteur de la croissance française, avec une progression de la production de +7 % en 2025. Cette performance reste toutefois tributaire des livraisons retardées, dont le rattrapage est attendu au quatrième trimestre.

Perspectives pour la fin de l'année 2025

La croissance française devrait s'établir à +0,3 % au troisième trimestre et +0,2 % au quatrième, portée par une demande intérieure atone mais stabilisée, ainsi que par un rebond ponctuel des exportations, notamment dans l'aéronautique.

Plusieurs risques baissiers subsistent. Une confiance des ménages durablement dégradée pourrait entraîner une stagnation de la consommation. Par ailleurs, la politique budgétaire restrictive limite les marges de manœuvre des administrations publiques.

En revanche la baisse des prix de l'énergie – le baril de pétrole s'échangeant autour de 65 dollars au troisième trimestre – devrait soutenir le pouvoir d'achat des ménages. De plus, un redémarrage de l'investissement est observé en Europe, tiré par l'Allemagne et l'Espagne, ce qui pourrait bénéficier à terme à l'économie française.

Conclusion : une croissance française à contre-courant des tendances européennes

La France se distingue d'une Europe en légère reprise, avec une croissance tirée par des secteurs spécifiques – l'aéronautique et le tourisme – mais freinée par une demande intérieure atone et des incertitudes politiques récurrentes. Les déséquilibres structurels, tels qu'un taux d'épargne élevé et des marges des entreprises en repli, ainsi que les risques externes – protectionnisme et tensions géopolitiques –, pèsent sur les perspectives à moyen terme.

Une amélioration de la confiance des acteurs économiques, ménages comme entreprises, apparaît comme un levier essentiel pour relancer la consommation et l'investissement, conditions nécessaires à une dynamique de croissance plus robuste.

II LES PERSPECTIVES DE LA LOI DE FINANCES 2026

A. Présentation générale

Contexte macroéconomique et situation des finances publiques

En 2025, la croissance économique reste modérée, avec une progression du produit intérieur brut estimée à **+0,7 %** selon la Banque de France. Ce ralentissement s'accompagne d'un taux de chômage stable, fixé à **7,5 %**, et d'une inflation contenue à **+1 %**, signe d'une relative maîtrise des pressions inflationnistes. Toutefois, ce tableau est assombri par un climat d'**incertitude politique**, qui se traduit par un comportement prudent des ménages – le taux d'épargne atteignant **18,9 %** – et un repli des investissements des entreprises (**-1,5 %**).

Par ailleurs, la **dette publique** continue de peser sur les marges de manœuvre budgétaires. Le différentiel entre le taux d'intérêt des obligations d'État à dix ans (**3,5 %**) et la croissance nominale (**environ 3 %**) impose aux pouvoirs publics de dégager un **excédent primaire** pour éviter une dégradation supplémentaire de la situation financière.

Finances locales en 2025 : entre équilibre précaire et tensions persistantes

Évolutions générales des recettes et des dépenses

Les recettes des collectivités territoriales progressent de **+2,2 %** en 2025, pour atteindre **283,7 milliards d'euros**, une hausse principalement portée par des dynamiques contrastées. Les **droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** connaissent un rebond marqué (**+14 %** pour les départements), bien que cette amélioration reste fragile en raison de sa dépendance à la conjoncture immobilière. La **fiscalité directe**, quant à elle, affiche une stabilité relative, avec une progression de **+2,7 %** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de **+3 %** pour la cotisation foncière des entreprises (CFE). Cependant, ces recettes subissent les effets du gel des fractions de TVA et d'un lissage conjoncturel défavorable. Enfin, les **dotations de l'État** restent sous tension, avec un gel de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et une réduction des variables d'ajustement, telles que le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FDPTP) et la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

Du côté des dépenses, la hausse est maîtrisée (**+2,5 %**), mais des pressions structurelles subsistent. L'**action sociale** enregistre une augmentation significative (**+3,6 %**), tirée par l'inflation et l'évolution démographique, notamment pour le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH). Les **frais de personnel** progressent également (**+3,3 %**), sous l'effet des revalorisations liées à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) et des ajustements du régime indemnitaire. Enfin, l'**investissement** affiche une légère croissance (**+1,2 %**, pour un montant total de **80 milliards d'euros**), financé à **34 %** par l'emprunt (**27,7 milliards d'euros**) et à **29 %** par l'épargne nette.

Disparités selon les niveaux de collectivités

Les trajectoires financières varient fortement selon les échelons territoriaux.

Pour le **bloc communal**, l'**épargne brute** se maintient à un niveau stable (**30 milliards d'euros**), mais l'**endettement** poursuit sa progression (+3,5 %, pour un encours de **68,3 milliards d'euros**). Les priorités budgétaires se concentrent sur l'**enseignement** (+7,7 %), la **culture et le sport** (+5,5 %), ainsi que sur les dépenses liées à la **transition écologique**, notamment l'éclairage public et la préservation des milieux aquatiques.

Les **départements**, en revanche, bénéficient d'un **rebond de leur épargne** (+14,4 %, à **6,2 milliards d'euros**), grâce à la reprise des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO). Cependant, cette amélioration ne se traduit pas par une relance de l'investissement, qui recule au contraire de -6,9 %. Les subventions accordées se recentrent sur l'**aménagement des territoires** (+3,2 %), reflétant une volonté de soutenir les dynamiques locales.

Enfin, les **régions** font face à une **détérioration de leur épargne** (-7,5 %, à **5,8 milliards d'euros**) et à un **désengagement progressif** dans les domaines des lycées et de la formation professionnelle. Leur dépendance à l'**emprunt** s'accentue, avec un flux net de dette positif, malgré une trésorerie globalement stable.

Principaux risques et défis à court terme

Plusieurs facteurs de vulnérabilité pèsent sur les finances locales.

Le **prélèvement au titre de la Dotation d'intercommunalité et de compensation (DILICO)**, d'un montant d'**1 milliard d'euros** en 2025, constitue une ponction significative, dont le versement s'étalera sur trois années. Par ailleurs, la **transition écologique** soulève des enjeux financiers majeurs : si **46 % des dépenses locales** sont désormais classées comme « favorables » à la transition (transports, énergie), leur répartition reste **très inégale** selon les territoires. Les incertitudes entourant le **Fonds vert (1,1 milliard d'euros)** et les subventions européennes compliquent davantage la planification des investissements.

À l'horizon 2026, les perspectives s'assombrissent avec la menace d'une **baisse des dotations de l'État** (gel de la DGF) et d'une **hausse des cotisations à la CNRACL** (+1,2 milliard d'euros), qui viendront alourdir encore les charges des collectivités.

Synthèse

L'année 2025 offre aux collectivités territoriales (notamment les départements) un **répit temporaire**, grâce à la reprise des droits de mutation et à une inflation maîtrisée. Cependant, les **déséquilibres structurels** persistent et appellent une action résolue.

Défis majeurs se dégagent :

- La **rigidité des dépenses**, notamment sociales et salariales, contraste avec la **volatilité des recettes**, dépendantes de la fiscalité immobilière et des dotations de l'État.
- Les **urgences écologiques et sociales** se heurtent à des difficultés de planification dans un contexte où l'Etat raréfie les ressources pour permettre au bloc communal d'investir, à l'image de la réduction du fond vert.
- **Anticiper les restrictions budgétaires pour les exercices futurs** et en négocier si possible avec l'État des mécanismes de compensation pour les pertes de recettes.

B. Focus sur les articles impactant directement les collectivités territoriales

Principalement 32 articles du texte du PLF 2026 auront un impact direct sur les finances locales des collectivités. Les articles **soulignés** ci-dessous concernent plus particulièrement la Ville.

Article 7 : Réforme des dispositifs d'aide fiscale à l'investissement productif en outre-mer

Cet article propose une refonte des mécanismes d'incitation fiscale dédiés à l'investissement productif dans les territoires ultramarins, afin d'en optimiser l'efficacité et d'en renforcer l'orientation vers la transition écologique. Ces modifications s'appuient sur les conclusions d'un rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) publié en 2023, ainsi que sur les recommandations formulées par le Sénat en octobre 2024 pour stimuler le développement économique outre-mer.

Article 12 : Prolongation et recentrage des dispositifs fiscaux en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Alors que plusieurs aides fiscales liées à la politique de la ville devaient s'éteindre fin 2025, cet article acte leur prolongation jusqu'au 31 décembre 2030, conformément aux engagements du précédent gouvernement. Par ailleurs, il unifie le zonage des dispositifs fiscaux autour des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), en étendant les exonérations applicables aux impôts locaux – notamment l'impôt sur les bénéfices – pour les entreprises s'y implantant ou s'y développant.

Article 14 : Adaptation de l'écotaxe routière en Alsace et dans le Grand Est

Cet article modifie les modalités d'application de la taxe sur l'utilisation des infrastructures routières par les poids lourds dans la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) et la région Grand Est. Il élargit notamment les critères d'exonération afin d'en atténuer l'impact pour certains usagers.

Article 15 : Sécurisation des ressources d'Île-de-France Mobilités

Face à la suppression, en 2025, de la majoration d'accise sur les carburants précédemment affectée à Île-de-France Mobilités, cet article instaure une compensation financière via une majoration de la taxe régionale à l'immatriculation. Son montant, plafonné à 13 €, sera fixé par l'établissement public lui-même, avec une application immédiate à 12 € en 2026 pour garantir un rendement optimal dès la première année.

Article 19 : Majoration temporaire de l'IFER pour les centrales photovoltaïques antérieures à 2021

Cet article instaure, pour une durée de trois ans, une hausse du tarif de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) applicable aux centrales photovoltaïques mises en service avant 2021, le portant de 8,51 € à 16,05 € par kilowatt installé. Les recettes supplémentaires, estimées à 50 millions d'euros annuels, seront intégralement versées au budget général de l'État. Les installations postérieures à 2021 conservent quant à elles un tarif réduit, afin de préserver les incitations à l'investissement dans ce secteur.

Article 20 : Ajustements des redevances des agences de l'eau

Dans la continuité de la réforme engagée en 2024, cet article apporte plusieurs corrections à la fiscalité de l'eau. Il prévoit notamment une majoration de l'assiette d'une redevance, une clarification des modalités d'indexation sur l'inflation des tarifs liés aux prélèvements sur la ressource en eau, ainsi qu'un cadre spécifique pour les communes conservant leur compétence en matière d'épuration des eaux usées sans disposer de station de traitement dédiée.

Article 21 : Réforme de la fiscalité des déchets et renforcement de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)

Cet article, d'une grande technicité, introduit des modifications majeures dans la fiscalité des déchets, avec des répercussions directes sur la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Parmi les mesures phares figurent :

- une trajectoire de hausse de 10 % des tarifs de la TGAP appliqués à l'enfouissement des déchets ;
- la création d'une taxe sur les emballages en plastique. Ces ajustements s'accompagnent d'une recodification au sein du Code des impositions sur les biens et services (CIBS) de la composante de la TGAP relative aux déchets. Lors du congrès d'Amorce en octobre 2024, les élus locaux ont exprimé leur opposition à ces mesures par une action symbolique, soulignant l'urgence d'un dialogue pour en atténuer les effets.

Article 27 : Report des révisions des valeurs locatives des locaux professionnels et d'habitation

La révision des valeurs locatives, sujet récurrent, est une nouvelle fois reportée par cet article. Pour les locaux professionnels, le texte entérine un délai supplémentaire d'un an avant la prise en compte de la révision sexennale, afin d'éviter des variations brutales des impôts locaux en 2025, année où deux mécanismes atténuateurs (dont le « planchonnement ») arrivent à échéance. Un dispositif de lissage des variations sur six ans est par ailleurs instauré. S'agissant des locaux d'habitation, le calendrier de révision est également décalé, afin d'en tirer tous les enseignements nécessaires avant sa mise en œuvre.

Article 28 : Renforcement des obligations en matière de facturation électronique

Cet article consacre Chorus Pro comme la plateforme unique agréée pour la réception et l'émission des factures électroniques par les entités publiques, y compris les collectivités territoriales. Il précise les sanctions applicables en cas de non-respect des obligations de dématérialisation et de transmission électronique des données.

Article 29 : Simplification et modernisation des procédures fiscales

Cet article vise à rationaliser la gestion fiscale en supprimant certaines obligations administratives obsolètes, telles que l'envoi de documents en lettre recommandée ou sous format papier. Pour les collectivités, une modification mineure est apportée à l'article L. 2333-55-2 du code général des collectivités territoriales, concernant les prélèvements sur les produits des jeux dans les casinos.

Article 31 : Évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des variables d'ajustement pour 2026

La dotation globale de fonctionnement (DGF), principale ressource de fonctionnement des collectivités, s'élève à 32,5 milliards d'euros en 2026, en apparence en hausse. Cette progression s'explique cependant par la réintégration, au sein de la DGF, des 5,1 milliards d'euros précédemment attribués aux régions sous forme de fractions de TVA depuis 2018. À périmètre constant, la DGF se stabilise ainsi à 27,4 milliards d'euros, soit son niveau de 2025. Les « variables d'ajustement », après une baisse de 487 millions d'euros en 2025, voient leur minoration s'accentuer à 527 millions d'euros. Par ailleurs, le texte reconduit le montant de 2025 tout en y ajoutant 40 millions d'euros au titre de la dotation de solidarité aux collectivités victimes d'événements climatiques (DSEC). Les régions, privées de DGF depuis 2018, bénéficient à nouveau d'une enveloppe intégrée à la DGF, tandis que les départements subissent une minoration pérenne de 1,8 million d'euros en raison des recentralisations de compétences sanitaires en Haute-Savoie et en Ille-et-Vilaine. Enfin, la compensation des pertes de recettes liées à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et à la cotisation foncière des entreprises (CFE) sur les locaux industriels est réduite de 25 %, passant de 1 à 0,75 point. Cette décision, justifiée par une progression dynamique du coût de ce mécanisme (+22 % en trois ans), génère une économie estimée à 800 millions d'euros, contre 1,2 milliard initialement prévu.

Article 32 : Recentrage du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Cet article propose un recentrage du champ d'application du FCTVA sur les seules dépenses d'investissement, dans une logique de retour au droit commun. Les versements interviendront désormais l'année suivant la dépense engagée. Cette mesure, évaluée à 735 millions d'euros d'économies, s'accompagne de plusieurs ajustements :

- l'éligibilité des contributions aux opérations d'urbanisme finançant des équipements publics intégrés au patrimoine des collectivités, à compter de 2026 ;

- la sécurisation de l'éligibilité des collectivités participant au capital d'une société publique locale d'aménagement d'intérêt national (SPLA-IN) ;
- la simplification des avancées de versement du FCTVA pour les communes reconnues en état de catastrophe naturelle.

Article 33 : Maîtrise de l'évolution de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) affectée aux collectivités locales et abondement du fonds de sauvegarde des départements

La loi de finances pour 2025 introduit des ajustements déterminants concernant le versement des fractions de TVA allouées aux régions et aux intercommunalités, suite à la suppression de plusieurs instruments fiscaux. Initialement, l'État avait prévu de récupérer la dynamique de croissance de cette ressource, perçue comme un surplus. Désormais, le législateur propose d'aligner cette dynamique sur le taux d'inflation, une mesure déjà envisagée par des amendements portés notamment par Régions de France.

Bien que le produit global de la TVA doive diminuer en 2025, cette disposition n'impactera pas négativement les collectivités, le dispositif d'écrêtement ne s'appliquant pas en cas de baisse de la TVA nationale. À noter qu'en 2024, malgré des prévisions optimistes, les collectivités avaient dû rembourser un excédent de 1,9 milliard d'euros. Le gel de la TVA en 2025, paradoxalement, se révèle ainsi stabilisateur, voire favorable.

Par ailleurs, cet article prévoit qu'en cas de dynamique de TVA supérieure à l'inflation, l'excédent non versé aux collectivités alimentera, en 2026, le fonds de sauvegarde des départements, dans la limite de 300 millions d'euros. Si ce produit s'avérait insuffisant, l'État mobiliserait sa propre part de TVA pour garantir ce montant, assurant ainsi la pérennité du dispositif.

Article 34 : Ajustement des mécanismes de compensation des exonérations fiscales au bénéfice des collectivités locales

Cet article apporte des corrections ciblées aux compensations d'exonérations fiscales, parmi lesquelles figure l'augmentation de l'abattement sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) pour les terrains agricoles. Il prévoit notamment une majoration de 50 % de la compensation historique allouée aux petites communes rurales, pour un coût estimé à 50 millions d'euros pour l'État.

Article 35 : Évaluation des prélèvements sur recettes de l'État au profit des collectivités territoriales pour 2026

Les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État destinés aux collectivités territoriales s'élèveront à 49,5 milliards d'euros en 2026. Cette apparente progression s'explique principalement par la réintégration, au sein de la dotation globale de fonctionnement (DGF), des montants précédemment versés sous forme de fractions de TVA aux régions depuis 2018, soit environ 5 milliards d'euros. Hors ce transfert, les PSR accusent en réalité une baisse, avec une réduction de 527 millions d'euros au titre des « variables d'ajustement » et de près de 800 millions d'euros sur le « PSR VLEI ».

Article 36 : Affectation de ressources fiscales à des tiers bénéficiaires

Cet article recense les impositions prévues par la loi et attribuées à des bénéficiaires spécifiques, en indiquant leur rendement prévisionnel pour 2026 et, le cas échéant, leur plafond d'affectation. Plusieurs dispositifs concernent directement les collectivités, tels que :

- 1,6 milliard d'euros issu de l'accise sur les énergies, affecté à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) ;
- près de 208 millions d'euros prélevés sur les paris sportifs en ligne, au profit de l'Agence nationale du sport (ANS) ;
- les taxes spéciales d'équipement allouées aux établissements publics fonciers.

Article 38 : Relèvement du plafond du compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers »

Le plafond des recettes de la première section du compte d'affectation spéciale (CAS) dédié au contrôle de la circulation et du stationnement routiers est relevé de 8 millions d'euros. Cette augmentation permettra de financer les premières dépenses liées à la mise en œuvre des radars communaux, autorisés par la loi 3DS.

Article 47 : Répartition des coûts liés aux refus d'apurement des dépenses du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

Cet article organise la répartition forfaitaire, entre l'État et les régions, des corrections financières imposées par la Commission européenne pour la période 2014-2022 au titre du FEADER. Alors que les régions assument habituellement la pleine responsabilité des non-conformités, le texte prévoit un partage des charges, avec un coût estimé pour les autorités régionales d'au moins 21 millions d'euros.

Article 49 : Autorisations d'engagement et crédits de paiement du budget général pour 2026

Le projet de loi de finances pour 2026 fixe les autorisations d'engagement (AE) à 613,01 milliards d'euros et les crédits de paiement (CP) à 588,26 milliards d'euros. La mission « Relations avec les collectivités territoriales » bénéficie de 3,76 milliards d'euros en AE et 3,93 milliards en CP, principalement fléchés vers le programme 119, qui intègre le nouveau **Fonds d'investissement territorial (FIT)** (voir article 74).

D'autres missions présentent des enveloppes significatives :

- « Cohésion des territoires » : 22,11 milliards d'euros en AE et 22,23 milliards en CP ;
- « Énergie, développement et mobilité durables » : 23,24 milliards en AE et 21,81 milliards en CP, incluant le **Fonds vert**, dont l'enveloppe est réduite de 500 millions d'euros pour s'établir à 650 millions en AE.

Article 51 : Crédits des comptes d'affectation spéciale et des comptes de concours financiers

Les crédits ouverts pour les comptes d'affectation spéciale (CAS) atteignent 77,42 milliards d'euros en AE et 77,53 milliards en CP, couvrant notamment le CAS « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » et celui dédié à l'électrification rurale. Les comptes de concours financiers, quant à eux, s'élèvent à 149,66 milliards en AE et 150,14 milliards en CP, dont 90 % sont consacrés aux « Avances aux collectivités territoriales ».

Article 52 : Objectifs et indicateurs de performance

Cet article définit les objectifs fixés par le ministère de l'Économie et les indicateurs associés, tels que présentés dans les projets annuels de performance (PAP) pour 2026. Certains de ces objectifs concernent directement les collectivités territoriales.

Article 60 : Garantie de l'État en faveur du Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) des Alpes 2030

Cet article formalise les engagements de l'État envers le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) des Alpes 2030, basé à Lyon et issu d'une collaboration entre les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes. La garantie de l'État couvre :

- le remboursement des avances versées par le Comité international olympique (CIO) pour les droits médias ;
- les emprunts de trésorerie ;
- un éventuel déficit budgétaire du COJOP. Les collectivités hôtes participent également à cette garantie. Pour comparaison, les Jeux de Paris 2024 ont clôturé leur budget avec un excédent.

Article 62 : Prolongation des dispositions relatives au financement de la Nouvelle-Calédonie

À la suite des troubles survenus en 2024 en Nouvelle-Calédonie, la loi de finances pour 2025 avait accordé des garanties de l'État pour financer la reconstruction. Compte tenu de la situation financière du territoire, cet article prolonge jusqu'au 31 décembre 2026 la garantie de l'État, sous réserve de la mise en œuvre de réformes structurelles.

Article 65 : Alignement du régime social des apprentis du secteur public non industriel et commercial sur celui du secteur privé

Cet article abroge la prise en charge par l'État des cotisations salariales des apprentis employés dans le secteur public non industriel et commercial. Cette mesure vise à harmoniser leur régime social avec celui applicable aux apprentis du secteur privé, afin d'instaurer une équité de traitement entre ces deux catégories. Selon l'exposé des motifs, cette réforme pourrait générer une économie d'environ 17 millions d'euros pour l'État, tout en entraînant une augmentation modérée de la masse salariale des collectivités territoriales.

Article 66 : Prolongation du délai d'engagement du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), qui prévoit la transformation en profondeur de 448 quartiers prioritaires de la politique de la ville, voyait initialement sa date limite d'engagement fixée à 2026. Le présent article reporte cette échéance d'une année. Cette décision s'explique par des risques d'insoutenabilité financière, liés à une accélération des paiements, comme le souligne l'exposé des motifs. Ce report permet également d'alléger les contraintes budgétaires pesant sur les collectivités territoriales, certaines d'entre elles rencontrant des tensions financières.

Article 72 : Modalités de répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et ajustements des mécanismes de péréquation

Cet article complète les dispositions de l'article 31 en précisant les règles de répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) entre les communes, les intercommunalités, les départements et les régions. Il prévoit notamment une augmentation de 290 millions d'euros des dotations de péréquation, répartie comme suit :

- **+150 millions d'euros** pour la dotation de solidarité rurale (DSR), dont au moins 60 % seront attribués à la fraction dite de « péréquation », bénéficiant principalement aux communes de moins de 10 000 habitants ;
- **+140 millions d'euros** pour la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU).

Cette hausse est financée par un prélèvement sur la part forfaitaire de la DGF, ce qui entraînera une réduction des dotations pour certaines communes. Pour les départements, la péréquation verticale est majorée de 10 millions d'euros, par redéploiement depuis la dotation forfaitaire.

Par ailleurs, l'article introduit plusieurs ajustements techniques :

- **Versement des acomptes** : ceux-ci seront calculés sur la base du dernier arrêté ministériel connu, en attendant la notification des attributions individuelles (intervenant généralement fin mars, soit au moins 15 jours avant le vote des budgets locaux).
- **Communes issues d'une défusion** : leur dotation sera calculée au prorata de leur population.
- **Régime des communes nouvelles** : leur dotation de compétences intercommunales ne sera plus indexée sur le taux d'évolution de la dotation de compensation des EPCI (en baisse annuelle), mais sur la dotation d'intercommunalité, en hausse de 90 millions d'euros par an.
- **Simplifications administratives** : modification des dates et sources de données utilisées par la DGCL pour les calculs, lissage des aides pour les communes rurales perdant leur éligibilité à certaines fractions de la DSR, ou encore prorogation du fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU).

Enfin, l'article réintègre la DGF des régions, précédemment financée par des fractions de TVA depuis 2018, pour un montant global fixé à **5,1 milliards d'euros**. À compter de 2027, le montant alloué à chaque région sera égal à celui perçu l'année précédente, sans évolution dynamique.

Article 73 – Renforcement de la dotation de solidarité pour les collectivités affectées par des aléas climatiques ou géologiques (DSEC)

La dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements (DSEC), instituée en 2008, a pour objet de soutenir financièrement la remise en état des biens non assurables des collectivités métropolitaines confrontées à des « *événements climatiques et géologiques majeurs* », comme le précise l'exposé des motifs.

Face à l'*aggravation des dommages liés aux aléas climatiques*, l'État propose d'accroître l'enveloppe de la DSEC de 40 millions d'euros, portant son montant total à 70 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE).

Par ailleurs, l'article supprime la composante « *collectivités* » du fonds de secours outre-mer (FSOM) et étend l'éligibilité à la DSEC aux collectivités ultramarines, avec un transfert de crédits de 5 millions d'euros en AE.

Article 74 – Institution d'un fonds d'investissement territorial unifié (FIT)

Les dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR), de soutien à l'investissement local (DSIL) et de péréquation verticale (DPV) sont désormais fusionnées au sein d'un *dispositif unique* : le Fonds d'investissement territorial (FIT). Cette réforme, attendue par de nombreux élus locaux, vise à *simplifier l'accès aux financements* en créant un guichet centralisé.

L'attribution des crédits relève désormais du préfet de département, selon des critères d'éligibilité précis :

- les communes et intercommunalités classées « *rurales* » par l'Insee ;
- les communes et intercommunalités d'outre-mer de moins de 35 000 habitants (150 000 pour les groupements) ;
- les communes dont la part de population résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) dépasse 10 %.

Deux exceptions sont prévues :

1. les maîtres d'ouvrage désignés par une convention entre une collectivité éligible et l'État ;
2. les projets bénéficiant directement aux habitants d'une collectivité éligible, même si celle-ci ne remplit pas les conditions.

L'exposé des motifs souligne que ce fonds « *concilie un cadre national harmonisé et une adaptation aux spécificités locales* », via une quote-part réservée aux territoires ultramarins. Les enveloppes départementales sont calculées à partir de trois fractions, après déduction de cette quote-part.

Enfin, les commissions départementales, autrefois dédiées à la DETR, voient leurs prérogatives renforcées, « *consolidant ainsi la participation des élus locaux à la définition des priorités d'investissement* ».

Article 75 – Corrections apportées au dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO 1)

Cet article rectifie plusieurs *imperfections* du dispositif de lissage conjoncturel (DILICO), récemment critiqué par la Cour des comptes. Les modifications portent sur :

- la suppression d'une *ambiguïté rédactionnelle* laissant supposer un caractère pluriannuel du mécanisme ;
- l'abrogation d'une mesure de gage concernant les collectivités et l'État, initialement intégrée lors de l'examen sénatorial du projet de loi de finances pour 2025, mais devant être retirée dès 2024.

Article 76 – Évolution du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales pour 2026 (DILICO 2)

Le dispositif de lissage conjoncturel (DILICO), introduit en 2025 pour atténuer les variations de recettes fiscales, est reconduit en 2026 avec des ajustements *substantiels* :

- **Doublement du montant prélevé** : le prélèvement passe de 1 à 2 milliards d'euros, avec une répartition modifiée :
 - *Communes* : 720 M€ (contre 250 M€ en 2025) ;
 - *EPCI* : 500 M€ (contre 250 M€) ;
 - *Départements* : 280 M€ (contre 220 M€) ;
 - *Régions* : 500 M€ (contre 280 M€). *Les communes supportent ainsi la hausse la plus marquée (+188 %), tandis que les départements voient leur contribution progresser de 27 %.*
- **Élargissement des contributeurs** : le seuil d'éligibilité des communes et EPCI est revu pour *rééquilibrer la charge* entre les collectivités, évitant ainsi des contributions disproportionnées comme observées en 2025.
- **Modalités de versement modifiées** :
 - *Étalement sur cinq ans* (contre trois ans en 2025) pour « *» ;*
 - *Doublement de la fraction péréquée* : 20 % des recettes (contre 10 % en 2025), soit 80 M€ annuels destinés aux collectivités les plus fragiles ;
 - *Conditionnalité des reversements* : ceux-ci dépendront désormais de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) et d'investissement (DI) des collectivités, comparée à la croissance du PIB.
 - *Si la progression des DRF/DI est inférieure à celle du PIB* : versement intégral ;
 - *Si elle dépasse le PIB majoré d'un point* : aucun versement ;

- *Dans les cas intermédiaires* : restitution individualisée.

- *Versements mensuels* pour les collectivités éligibles.

À titre d'exemple, si les dépenses locales progressent de 2,13 % (comme projeté par La Banque postale pour 2025) pour une croissance du PIB de 0,7 %, *aucun reversement ne serait effectué*.

Article 77 – Poursuite du fonds de sauvegarde des départements en 2026

Le fonds de sauvegarde des départements, créé en 2023 pour soutenir les territoires en difficulté financière, est reconduit en 2026 avec une dotation de 300 millions d'euros, financée par une fraction des recettes de la TVA (article 33 du PLF 2026).

Les critères d'éligibilité sont ajustés pour *cibler davantage les départements les plus vulnérables* : l'indice de fragilité sociale devra désormais dépasser 95 % de la moyenne nationale (contre 80 % en 2024).

Article 80 – Suppression de l'aide au permis de conduire pour les apprentis

L'aide forfaitaire de 500 € accordée depuis 2019 aux apprentis de 18 ans et plus pour le financement du permis de conduire est abrogée. L'exécutif justifie cette mesure par :

- un *déséquilibre* vis-à-vis des autres étudiants, non éligibles à ce dispositif ;
- un *chevauchement* avec les aides existantes, notamment celles financées par les collectivités territoriales.

III – LA VILLE DE MONTIVILLIERS

A. Le budget principal

1. L'analyse des grands équilibres

Lors de l'établissement du budget 2026, l'année 2025 n'est pas terminée. Les montants inscrits pour 2025 sont à prendre avec prudence car ce ne sont que des estimations de projections de la consommation des crédits d'ici le 31/12/2025, ratios qui devront être à nouveau analysés sur la base des comptes administratifs.

	Rétrospective				Prospective		
	2021	2022	2023	2024	2025 (BP au DOB)	2025 (CA projeté)	2026
Total des recettes réelles de fonctionnement	21 138 023	22 734 720	23 497 595	22 829 361	22 137 000	22 769 349	22 680 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement	18 786 932	20 889 187	18 939 303	19 074 567	20 937 000	20 908 074	21 473 000
Epargne de gestion	2 341 932	667 252	4 555 812	3 994 484	1 520 000	2 102 846	1 497 000
Intérêts de la dette	198 135	154 559	175 507	239 690	320 000	241 571	290 000
Epargne brute	2 143 797	512 693	4 380 305	3 754 794	1 200 000	1 861 275	1 207 000
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 355 040	1 309 051	996 402	991 422	1 170 000	1 055 479	1 200 000
Epargne nette	788 758	- 796 358	3 383 903	2 763 372	30 000	805 797	7 000
Total des recettes réelles d'investissement	2 366 124	2 087 291	3 654 566	4 947 308	5 330 400	2 666 663	6 230 400
Total des dépenses réelles d'investissement	4 092 728	4 453 549	6 885 285	5 097 271	6 610 400	8 505 550	7 554 400
Fonds de roulement en début d'exercice	3 466 320	3 984 980	3 464 255	4 791 827	5 636 720	8 396 659	4 419 048
Résultat de l'exercice	624 486	- 520 725	1 327 572	3 604 832	- 80 001	- 3 977 611	- 117 000
Fonds de roulement en fin d'exercice	4 090 807	3 464 255	4 791 827	8 396 659	5 556 720	4 419 048	4 302 048
Pour information							
Capital Restant Dû au 31/12 tout budget (hors nouveaux emprunt 2025-2026)	9 821 924	10 604 389	11 314 642	12 004 783	11 287 753	11 320 419	9 919 304
Capital Restant Dû au 31/12 tout budget (avec nouveaux emprunt 2025-2026 simulé)					15 837 753	11 320 419	15 489 304
Capital Restant Dû au 31/12 Uniquement BP (hors nouveaux emprunt 2025-2026)	7 132 210	5 823 159	7 141 757	8 450 335	8 362 190	8 394 856	7 297 761
Capital Restant Dû au 31/12 Uniquement BP (avec nouveaux emprunt 2025-2026)					12 912 190	8 394 856	12 867 761

* A noter sur 2022 l'impact important de l'annulation d'écritures à hauteur de 1 409 441,94 € liée à la régularisation de la ZA Epaville supportée en dépenses de fonctionnement en 2022 constituant une dépense exceptionnelle impactant de manière importante notre niveau d'épargne. Sans cette régularisation ponctuelle, l'épargne nette aurait été de + 613 083 €.

L'attention portée aux charges de gestion courante, notamment avec l'explosion de fluides qui débute fin 2022 puis impacte pleinement l'année 2023 et 2024. Malgré une stabilisation des prix à un niveau important, une diminution sur 2025 devrait être amorcée, cependant il est nécessaire de rester prudent sur ce point.

Le document ci-dessus présente 2 situations pour l'année 2025. Une première qui est le vote du budget primitif 2025 lors du DOB et voté en décembre 2024, puis une projection du CA 2025 faite à partir des éléments à disposition à mi-octobre 2025. A noter qu'au vu des estimatifs passés les estimations de résultats sont particulièrement prudentes. Néanmoins comme stipulé en introduction chaque année, il est nécessaire de le prendre avec prudence car il est toujours délicat de simuler un résultat avec un trimestre restant. L'estimation de résultat est délicate en année classique, et comme lors des précédents exercices se veut prudente.

La Dotation Globale de Fonctionnement sur 2026 connaît à l'échelle nationale à nouveau une stabilité relative car elle resterait à hauteur de 27.4 Milliards d'euros. Ce qui est loin de couvrir l'inflation, ni même de rattraper la perte de dynamisme constatée depuis plusieurs exercices. Cependant les efforts consentis par la Ville de Montivilliers restent actés. De plus la réforme de la Taxe d'Habitation ne permet plus de bénéficier d'un dynamisme de base fiscale. Depuis 2021, vu le coefficient correcteur de 0.875768 appliqué à Montivilliers cela signifie que 12.42 % de la TFB payée par les Montivillons sur la ligne d'imposition de la commune (soit environ 1,7 M€) ne vient pas financer la Ville. Les 1,7M € servent à financer d'autres communes pour lesquelles leurs contribuables peuvent conserver leurs services sans en subir le coût.

Cependant, comme observé par la Chambre régionale des Comptes pour la période 2013-2017, les tendances des charges et des recettes de gestion courante continuent de provoquer un effet ciseau qui impacte négativement l'évolution de la capacité d'autofinancement.

Malheureusement, la tendance est confirmée au vu du réalisé conforme aux prévisions 2025. A noter le maintien d'une épargne nette avec un prévisible au DOB 2026 de 7 000 € contre 30 000 € au DOB 2025 qui a évolué au CA projeté 2025 vers une épargne nette positive de 805 797 € au vu des prévisions budgétaires, du fait essentiellement de la diminution de l'emprunt d'équilibre acté lors du budget supplémentaire.

Le résultat de l'exercice estimé à 805 797 €, liés en grande partie à l'inscription du BS 2025 d'un autofinancement à hauteur de 5 950 000 € couvert par le résultat reporté. Ce choix d'autofinancement a notamment permis de minorer le recours à l'emprunt initialement prévu à 4 550 000 € au BP 2025 ajusté au BS 2025 à 600 000 € et qui au vu de l'exécution budgétaire ne sera finalement pas contracté sur 2025.

L'augmentation des recettes de fonctionnement prévue sur 2026 par rapport à 2025 est due essentiellement à la revalorisation des bases de TFB prévisible selon le PLF 2026 (1% de majoration) et l'ajustement de différentes recettes.

Au vu du cycle d'investissement, la ville a diminué son niveau d'endettement en 2025 comme c'était le cas en 2020, 2021 et 2022 puis comme pour 2023 et 2024 devra recourir à l'emprunt en 2026.

Pour rappel, la ville de Montivilliers vote son budget en décembre N-1, sans prendre en compte le résultat de fonctionnement de l'exercice précédent. Le résultat de la colonne « 2025 (CA projeté) » prend en compte le résultat de fonctionnement de l'année 2024 (fonds de roulement en début d'exercice).

De plus, la collectivité va devoir supporter à compter de 2026 les charges induites des investissements réalisés.

Suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes publié le 29 avril 2019, portant sur les exercices 2013 à 2017, soulignant l'écart moyen de 15% en fonctionnement entre les inscriptions budgétaires et les dépenses constatées au compte administratif, une démarche a été initiée en 2021 pour tendre à répondre à cette attente d'amélioration de la sincérité des prévisions budgétaires. En 2022, cette démarche a été de nouveau reconduite en laissant apparaître un faible écart sur les dépenses réelles de fonctionnement entre les réalisations 2022 et le prévisionnel 2023. En 2023, 2024, 2025 tout comme en 2026 plus que jamais au vu des crises successives impactant la ville, l'élaboration budgétaire 2026 et l'ouverture des crédits 2026 ont été réalisées au plus près des besoins des services.

La Ville de Montivilliers rend de nombreux services à la population illustrés par le ratio (Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population) qui s'élève sur la base des prévisions 2025 à 1 323 € contre une moyenne nationale de 1 239 €. Cet indicateur illustre la volonté de la Ville depuis de nombreux exercices de mettre en place des services de proximité importants auprès des Montivillons cependant cet écart de 84 € par habitant représente un total de 1 344 672 €

En contrepartie le ratio (Dépenses brutes d'équipement / population) pour Montivilliers est moins fort que la moyenne, car il s'élève sur la base des prévisions 2025 à 254 € par habitant contre une moyenne nationale de 364 €. A noter que l'effort d'investissement (écart de -134 € par habitant par rapport à la strate) soit 2 126 044 € d'investissement de la ville par rapport à la strate se rapproche du manque d'autofinancement constaté juste avant (écart de 84 € par habitant par rapport à la strate). Cependant ce ratio annuel est à relativiser au vu de la variation du rythme des investissements.

L'équilibre budgétaire reste complexe du fait de l'ensemble des contraintes financières que l'Etat impose à toutes les collectivités, mais comme sur les précédents exercices cet équilibre a été réalisé sans recours à une hausse des taux de fiscalité.

En effet, il semble important de conserver des marges de manœuvre pour financer les investissements, mais surtout pour faire face aux injonctions contradictoires de l'Etat envers les collectivités (exemple : sollicitation de rationalisation des dépenses tout en annonçant l'augmentation de 3 points de % des cotisations retraite des fonctionnaires soit un coût de 180 K€ estimé pour 2026 pour Montivilliers sachant que ce surcoût a déjà été subi en 2025 et le sera à nouveau sur 2027 et 2028). Il convient également de prendre en compte les incertitudes et l'impact que les lois de finances des exercices à venir pourraient avoir sur les finances des collectivités. Ce qui est déjà pressenti dans le projet de loi de finance est la suppression de la DRCTP, impactant le budget de la ville pour 255 K€ entre le BP 2025 et le BP 2026 dont la perte partielle avait déjà été actée lors du BS 2025. L'Etat sous-couvert de l'autonomie des collectivités, n'assume pas la remise en cause des services publics locaux de proximité pourtant indispensables à la population.

Autres risques est l'incertitude du niveau de cotisation pour le nouveau contrat d'assurance pour les bâtiments qui prendra effet en 2026.

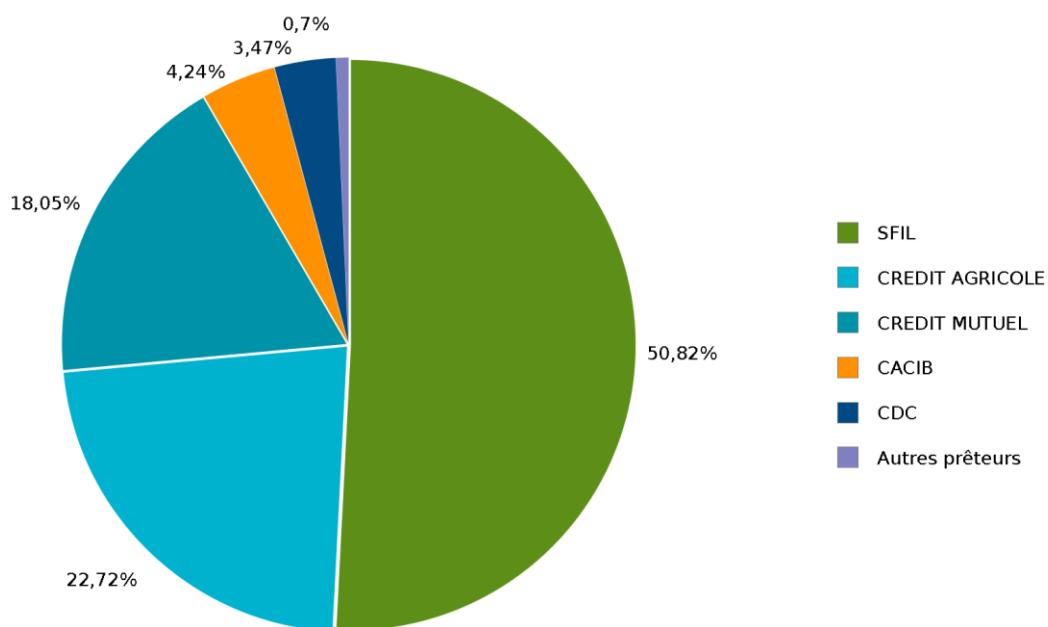
Comme indiqué lors des précédents ROB, il est indispensable que la Ville continue de maintenir une capacité d'autofinancement telle que constatée lors des Comptes administratifs des précédents exercices (2023 et 2024) à hauteur de sa strate afin de pouvoir mener à bien les différents projets structurant pour la collectivité. Une prudence importante doit être de mise concernant toute nouvelles dépenses pouvant impacter cet équilibre.

Pour cela au cours de 2026, la ville sera amenée à continuer à s'adapter au nouveau contexte économique touchant l'intégralité des collectivités.

2. La dette et son évolution

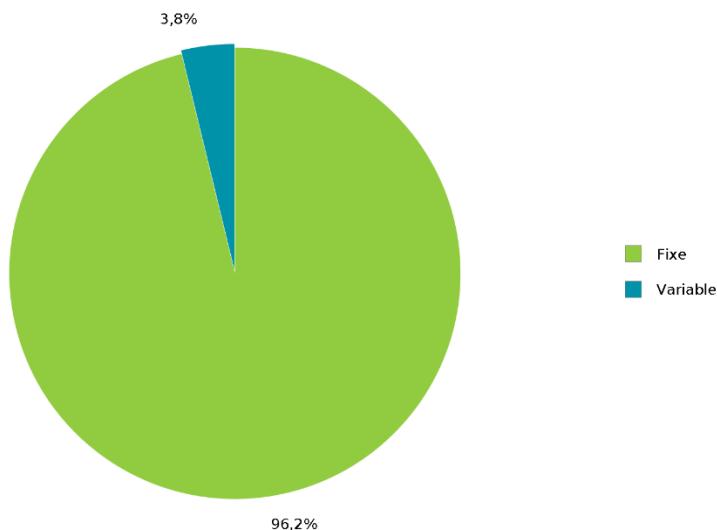
Tous budgets confondus, la situation de la dette de la ville est saine. L'ensemble de ses emprunts sont classés en 1A selon la charte Gissler et on note une diversité des prêteurs.

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
SFIL CAFFIL	5 752 942.99 €	50,82 %
CREDIT AGRICOLE	2 571 701.63 €	22,72 %
CREDIT MUTUEL	2 043 476.56 €	18,05 %
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	480 000.00 €	4,24 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	392 549.03 €	3,47 %
Autres prêteurs	79 749.26 €	0,70 %
Ensemble des prêteurs	11 320 419.47 €	100,00 %



La dette de la ville de Montivilliers est répartie chez six prêteurs différents.

L'analyse un peu plus précise de la dette nous permet de remarquer que la ville de Montivilliers a fait le choix de sécuriser au maximum ses emprunts en recourant à des taux fixes, 96% de l'encours de dette de la ville est à taux fixe. Ce qui constitue un avantage pour la ville lorsque les taux sont remontés lors des derniers exercices mais aussi sécurise grandement la collectivité.



Partant de cette analyse, la ville n'a pas eu recours à l'emprunt sur l'année 2025.

Profil d'extinction de la dette consolidée :

Dette par année :

	2025	2026	2027	2028	2029	2034
Encours moyen	11 586 536 €	10 412 384 €	9 059 359 €	7 890 340 €	6 738 649 €	2 520 410 €
Capital payé sur la période	1 684 363 €	1 401 115 €	1 353 591 €	1 154 063 €	1 147 644 €	721 178 €
Intérêts payés sur la période	270 727 €	* 245 304 €	* 213 070 €	* 181 437 €	* 158 555 €	66 702 €
Taux moyen sur la période	2,24 %	2,23 %	2,21 %	2,24 %	2,28 %	2,53 %

*simulé partiellement du fait des taux variable

En conclusion, il faut rappeler que la ville de Montivilliers (avec sa population notifiée sur sa fiche DGF de 16 008 habitants) est moins endettée que les communes de la même strate. Son encours par habitant au 31/12/2025 tous budgets, sera de 707 € contre 822 € au niveau national.

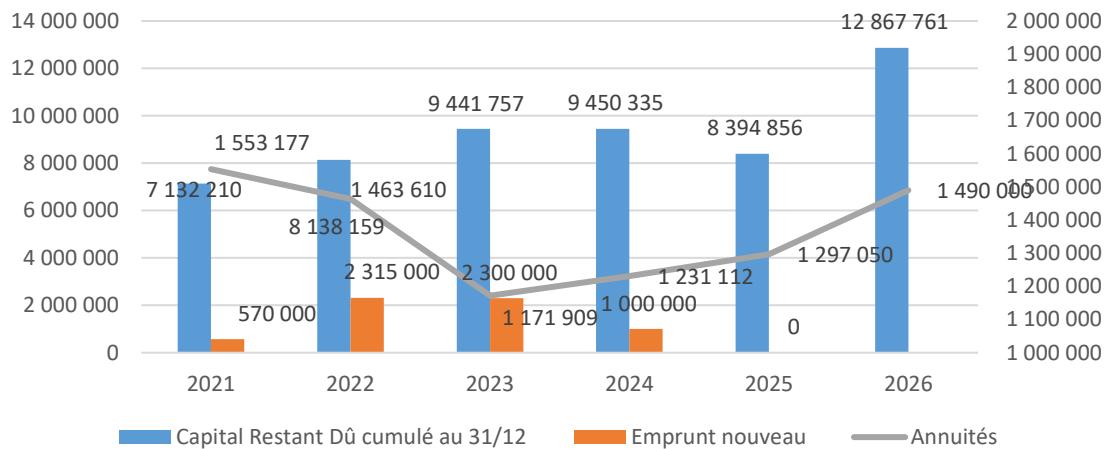
Le ratio de désendettement (CRD Dette/Epargne brute) s'établit à 6.08 au 31 décembre 2025 contre un ratio au moment du ROB 2025 de à 8,73 au 31 décembre 2024 (ou 9,41 en incluant la dette en cours de consultation). Calcul tout deux effectué sur une estimation prudente du résultat.

Son taux d'endettement (CRD Dette/RFF) s'établit à 49,72% au 31 décembre 2025 contre 56.7 % au niveau national.

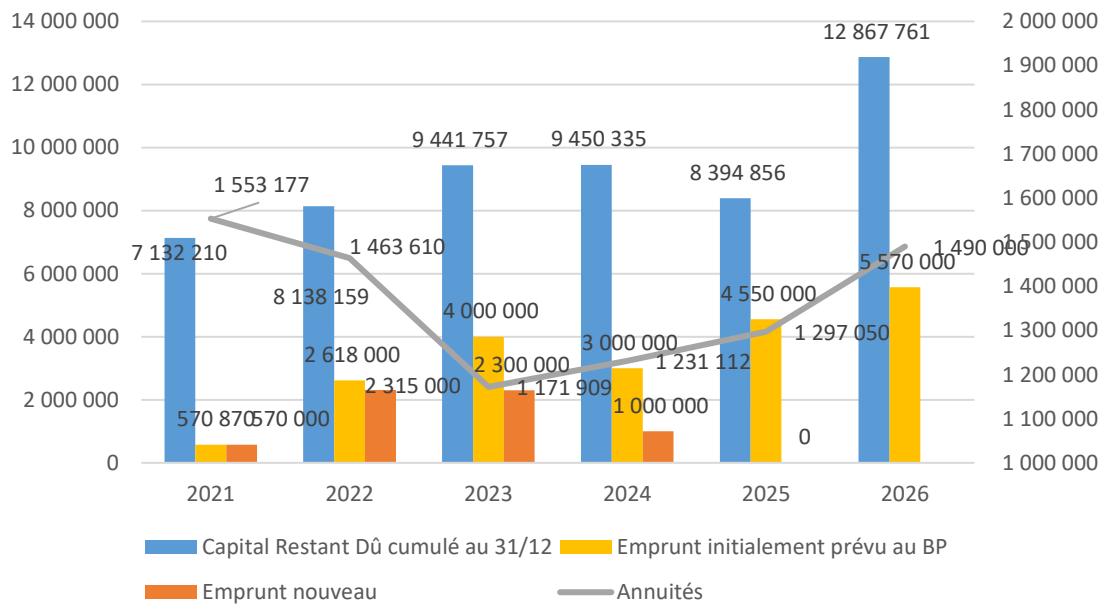
Cependant il est important de souligner que cette dette est répartie sur le Budget Principal et le Budget Annexe « Eco Quartier ».

La dette du budget principal au 31 décembre 2025 sera de 8 394 856 €.

Budget principal : Evolution de l'encours et de l'annuité d'emprunt



Budget principal : Evolution de l'encours et de l'annuité d'emprunt



*Capital Restant dû cumulé au 31/12 : le terme cumulé signifiant tenant compte des RAR d'emprunt de l'exercice

Les ratios du Budget principal au 31/12/2025 étant les suivants :

- Dette par Habitant : 531 €
- Ratio de désendettement : 4.51

- Taux d'endettement : 36.87 %

Ces indicateurs illustrent qu'intrinsèquement le niveau de dette n'est pas problématique, cependant il est nécessaire d'attirer l'attention sur le niveau de l'épargne brute afin qu'elle puisse rembourser les emprunts en cours et futurs.

3. L'évolution de la fiscalité

Conformément à l'engagement pris devant les Montivillons, il n'y aura pas d'augmentation des taux de la fiscalité en 2026. L'évolution des bases étant indexée sur l'inflation réelle depuis la loi de Finances 2018. L'Etat, par le projet de loi Finances 2026, n'a pas fait mention d'une éventuelle autre revalorisation des bases imposables.

La réévaluation des bases imposable a été prudente dans notre équilibre budgétaire : en effet, le ROB et l'équilibre du BP 2026 étant préparés dans le même temps que la parution du projet de loi de finances 2026 (fixant l'évolution de l'inflation autour de 1%), l'augmentation des bases fiscales a été estimée entre 0.95 % et 0.96 %.

En cas de majoration supplémentaire, cet ajustement sera effectué lors du BS au vu des états prévisionnels de fiscalité qui seront fournis par la DDFIP à la ville. Ajustement qui pourrait ainsi permettre :

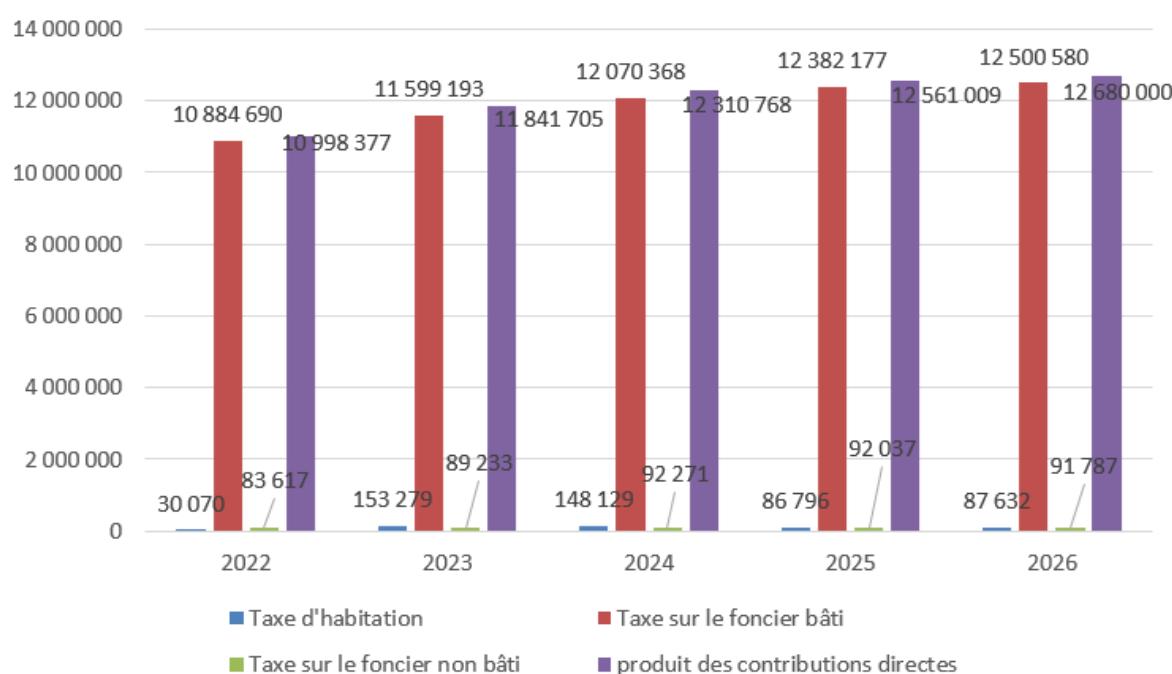
- soit de compenser d'autres recettes qui pourraient être ajustées à la baisse, non prévu actuellement dans le projet de loi de finance, ou l'éligibilité au DILICO,
- soit prévoir des dépenses imprévues permettant de faire face à d'éventuels sinistres,
- soit comme pratiqué lors du Budget Supplémentaire en 2022, 2023, 2024 et 2025 de minorer le recours à l'emprunt.

A compter de 2021, le produit de la taxe d'habitation a été compensé, à l'euro près, par la part départementale de produits sur la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cependant la ville ne perçoit pas l'intégralité des produits de l'ex TFB du département alors même que les Montivillons continuent de la payer (voir paragraphe dans III A 1).

Le tableau ci-dessous informe de la prévision de la perception de la fiscalité directe, de la ville pour 2026.

	Rétrospective			Prospective	
	2022	2023	2024	2025	2026
Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires					
Base nette imposable taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	212 057	1 080 951	1 044 630	612 100	618 000
Taux taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	14,18%	14,18%	14,1800%	14,1800%	14,1800%
Produit de la taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	30 070	153 279	148 129	86 796	87 632
Evolution					
	-27,07%	409,75%	-3,36%	-41,41%	0,96%
Taxe sur le foncier bâti					
Base nette imposable taxe foncière sur le bâti	21 623 455	23 042 587	23 978 602	24 598 000	24 831 000
Taux taxe foncière sur le bâti	57,49%	57,49%	57,49%	57,4900%	57,4900%
Coefficient correcteur	0,875768	0,875768	0,875768	0,875768	0,875768
Produit de la taxe foncière sur le bâti	10 884 690	11 599 193	12 070 368	12 382 177	12 500 580
Evolution	3,54%	6,56%	4,06%	2,58%	0,96%
	3,52%	6,56%	4,06%	2,58%	0,95%
Taxe sur le foncier non bâti					
Base nette imposable taxe foncière sur le non bâti	133 916	142 910	147 776	147 400	147 000
Taux taxe foncière sur le non bâti	62,44%	62,44%	62,44%	62,4400%	62,4400%
Produit de la taxe foncière sur le non bâti	83 617	89 233	92 271	92 037	91 787
Evolution	4,82%	6,72%	3,40%	-0,25%	-0,27%
Produit des contributions directes	10 998 377 €	11 841 705 €	12 310 768 €	12 561 009 €	12 680 000 €
	2022	2023	2024	2025	2026
Taxe d'habitation	30 070	153 279	148 129	86 796	87 632
Taxe sur le foncier bâti	10 884 690	11 599 193	12 070 368	12 382 177	12 500 580
Taxe sur le foncier non bâti	83 617	89 233	92 271	92 037	91 787
produit des contributions directes	10 998 377	11 841 705	12 310 768	12 561 009	12 680 000

Les contributions directes



B – Les orientations budgétaires

Le contexte économique et social ainsi que les orientations du Gouvernement à travers les projets de loi de finances initiale et de la sécurité sociale continuent de placer la réalisation de l'équilibre budgétaire sous une contrainte considérable et renforcée en 2026.

L'inflation généralisée sur 2023, 2024, celle plus modérée sur 2026 à 1% et le niveau de prix atteint continuent d'impacter la totalité des actions municipales.

Les orientations du Projet de loi de Finances indiquent malheureusement que le nouveau Gouvernement comme l'ancien n'a pas pris toute la mesure de l'enjeu pour accompagner les collectivités et leur capacité d'action et envisage même de les réduire.

L'Etat acte une relative stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement, ce qui à la fois ne couvre pas l'inflation de 2022 de 7.1 %, de 2023 de 4.9 %, de 2024 de 1,7% ainsi que celle de 2025 estimé à 1 %, ni même les hausses successives de la valeur du point d'indice ainsi que l'augmentation totale de 12 points de % des cotisations retraite des fonctionnaires actée dans la loi de finances 2025 phasée en 4 augmentations annuelles de 3 points de % qui impactent donc les exercices 2025, 2026, 2027 et 2028. Plutôt que de rehausser ses concours aux collectivités pour les aider à faire face aux conséquences des inflations et soutenir les habitants, l'Etat devrait probablement à nouveau demander des efforts aux collectivités qui impactent la Ville de Montivilliers, soit directement, soit indirectement via la baisse de moyens de la Communauté urbaine. Tout en stigmatisant le niveau de dépenses, notamment de personnel, du bloc municipal, ce sont bien des décisions de l'Etat qui impactent de manière obligatoire ces mêmes dépenses de personnel : les hausses de cotisations retraite prévues au PLFSS 2026 représenteront une dépense supplémentaire de nouveau de l'ordre de 180 K€ soit l'équivalent en moyenne de 5 ETP (équivalents temps plein).

En 2026, La Ville maintiendra à nouveau l'engagement de faire face à ses dépenses sans recourir à l'augmentation du taux municipal de la taxe foncière, en privilégiant avant tout les mesures d'économies internes et structurelles. Ce choix marque la volonté d'épargner le pouvoir d'achat des Montivillons toujours grevé par la situation économique. C'est la raison pour laquelle, cette année encore, les tarifs municipaux ne connaîtront pas de réévaluation.

Pour faire face aux dépenses, la Ville poursuivra à nouveau un effort de sobriété qui va au-delà du seul plan de mesures d'économies d'énergie dans nos bâtiments et traverse l'ensemble de ses orientations budgétaires. En l'absence du recours à l'augmentation du taux de fiscalité locale, chaque économie possible sera mobilisée de manière responsable pour maintenir la dépense et l'action utile au service des habitants.

Si la maîtrise de la dépense salariale est impactée en 2026 par la forte augmentation des cotisations retraite, elle se fait aussi avec la volonté de concourir à la qualité de vie des agents. Ainsi, la contribution obligatoire à l'assurance prévoyance rendue obligatoire au 01/01/2025 a été portée à 15€/mois alors que le minimum légal s'élève à 7€/mois. Ce montant sera maintenu en 2026. Au 1^{er} janvier 2026 la contribution obligatoire à l'assurance santé s'ajoute à celle de l'assurance prévoyance. La collectivité a fait le choix de participer à hauteur de 20€ pour l'ensemble des agents souscrivant à une mutuelle labellisée. Cette participation est supérieure au montant minimum légal de 15€. Il peut être regrettable que ces nouvelles mesures, à la charge des employeurs – qu'ils soient publics ou privés –, soient appliquées parallèlement au désengagement de l'État dans le domaine du remboursement des frais de santé, ce qui revient indirectement à transférer le financement du système de santé vers l'employeur plutôt que de le maintenir dans le cadre de la solidarité nationale.

Les orientations budgétaires traduisent également la volonté de :

- Répondre aux besoins de solidarité de la population dans un contexte où les effets économiques et sociaux risquent d'accroître la précarité des plus vulnérables. Cela se traduit notamment par l'augmentation de la subvention au CCAS pour répondre aux besoins, notamment à l'attention de nos aînés et le niveau de service offert en résidence autonomie sans augmentation tarifaire. La Ville poursuivra ses efforts en matière de maintien de l'autonomie, comme à la lutte contre la précarité.
- Maintenir le niveau d'action en matière éducative et au service de l'enfance et de la jeunesse, avec le maintien du niveau de financement des coopératives scolaires, du don d'un livre aux enfants des classes maternelles, des spectacles à destination des scolaires et de l'action éducative de la Ville dans le cadre périscolaire et l'accueil de loisirs,, ainsi que la mise en place d'une restauration sur les ASLH et le mercredi loisirs depuis septembre 2025. L'action sera également déployée sans augmentation tarifaire.
- De consolider le déploiement d'une politique culturelle et d'animation en proximité de la Ville et de ses quartiers, comme au travers de l'éducation artistique, de l'accès à la lecture publique, du maintien de la gratuité de la bibliothèque mais aussi du maintien des tarifs et d'une offre importante de rendez-vous culturels gratuits , ainsi que la réouverture au public de l'abbaye depuis septembre 2025.
- De soutenir la vie associative et l'engagement dans la participation bénévole des Montivillonnes et des Montivillons. L'enveloppe des subventions aux associations sera reconduite sans baisse. Au-delà du volume de subventions aux associations, il convient de rappeler l'importance des équipements mis à disposition de la vie associative, qu'il s'agisse des équipements sportifs ou autres salles.
- De poursuivre la mise en œuvre de notre plan climat-air-énergie à l'échelle communale ainsi que notre stratégie de résilience en faveur de l'adaptation de la ville au changement climatique comme à la préservation de la biodiversité.
- De prévoir, comme pour toutes les communes, l'adaptation de l'ensemble du patrimoine de la ville. Cela concerne à la fois l'entretien des édifices cultuels relevant de la responsabilité de la Ville, mais aussi l'ensemble des bâtiments publics ayant pour la plupart été construits dans les années 60 et nécessitant une rénovation, dont l'infrastructure peut être obsolète.
- Cet impératif d'adaptation aux transitions énergétiques et de préservation de notre patrimoine continuera de guider nos projets d'investissement. Malgré une marge de manœuvre impactée par ce contexte financier, nos principaux projets seront maintenus au niveau nécessaire en mobilisant la capacité à recourir à l'emprunt de manière maîtrisée. Les projets répondant à l'adaptation aux transitions écologiques et énergétiques seront privilégiés, avec notamment le projet de la nouvelle école maternelle initié en 2023 : la phase de reconstruction débutée en 2025 se poursuivra en 2026.

Les autres opérations consisteront essentiellement à la poursuite des opérations engagées la continuité des travaux de défense incendie ainsi que d'accessibilité de nos bâtiments, puis la continuité des travaux sur nos différentes écoles. Après de multiples constats de détérioration de l'église abbatiale, l'équipe municipale a fait le choix de s'atteler à sa rénovation avec un diagnostic structurel co-financé par la DRAC. A cet effet, au Budget Supplémentaire dès 2024 renforcé par le budget supplémentaire 2025, une provision de 1.4 M€ avait été inscrite avec comme objectif d'initier ce chantier d'ampleur en commençant par la toiture.

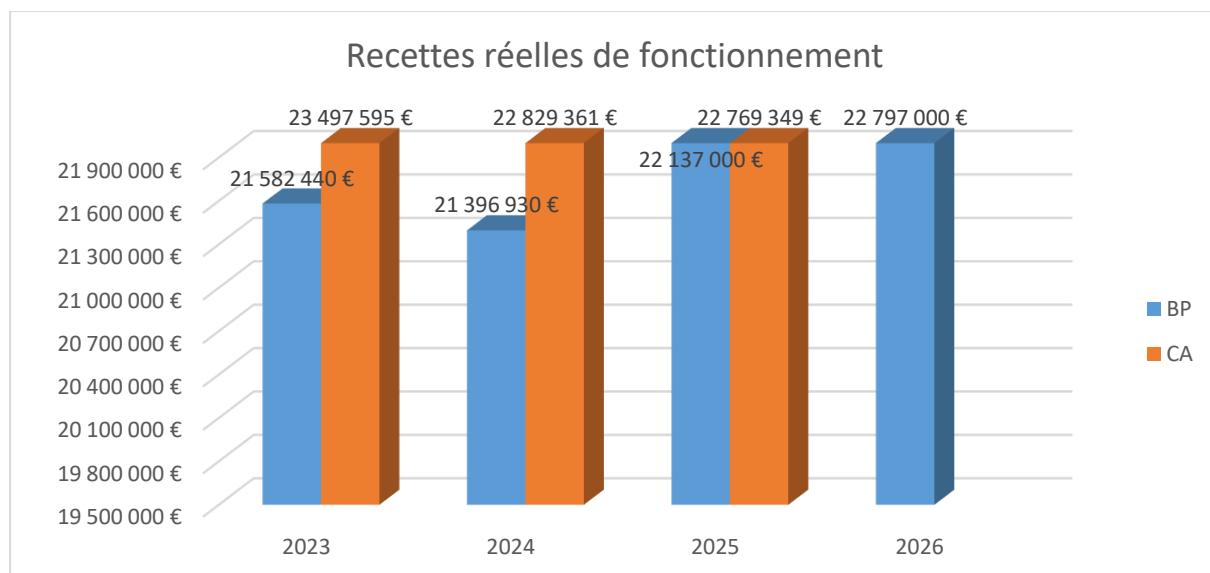
En dépit des contraintes financières, le budget 2026 doit conduire à poursuivre les actions volontaristes de notre plan de rénovation énergétique des bâtiments.

L'esquisse budgétaire

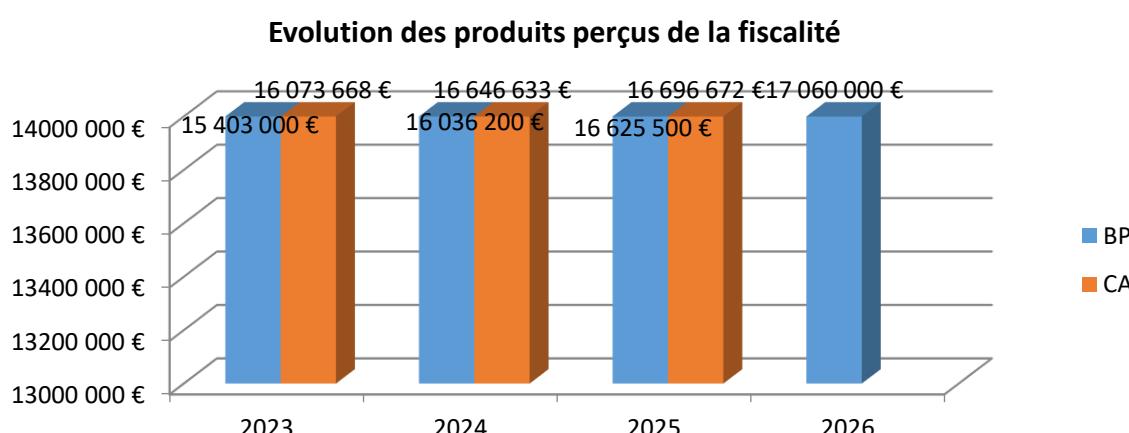
<u>LIBELLES</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>	<u>Hypothèses</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
011 Charges générales	4 597 000		
012 Salaires	13 283 000		
014 Atténuation de produits	268 000		
022 Dépenses imprévues	0		
65 Participations	1 254 000		
65 Subvention de fonctionnement CCAS et BP annexe restauration en RPA (valorisation des services)	1 750 000		
66 Intérêts des emprunts	290 000		
67 Charges exceptionnelles	15 000		
68 Dotations aux provisions	16 000		
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)	1 500 000		
Virement à l'investissement (023)	500 000		
Impôts et taxes (73 + 731)		17 060 000	
Dotations (Etat + Département) (74)		3 319 000	
Produits des services et du domaine (70)		2 199 000	
Autres produits de gestion courante (75)		72 000	
Autres recettes (att charges, prod finan, except))		30 000	
Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)	793 000		
TOTAL	23 473 000	23 473 000	
<u>INVESTISSEMENT</u>			
021 Virement de la section de Fonctionnement		500 000	doit couvrir au moins le capital des emprunts à rembourser (021+040)
040 Opérations d'ordre	793 000	1 500 000	
041 Opération patrimoniale	500 000	500 000	
024 Cessions		117 000	
27 autres immobilisation financières	690 000		Dépenses : Avances remboursables au BA,
1641 Capital des emprunts à rembourser	1 200 000		
165 Dépôts et cautionnements	400	400	
020 Dépenses imprévues			
10 F.C.T.V.A et taxe d'aménagement		280 000	
204 Subvention d'investissement	607 000		AC négative car transfert de charges suite création CU + Ravallement de façade et autres subventions d'équipements
Dépenses d'équipement 20 + 21 + 23	5 057 000		Crédits des services + PPI Au sein aux opérations : 3 312 800 € Hors opérations : 1 744 200€
13 Subvention d'investissement		380 000	
16 Emprunt de l'exercice		5 570 000	
TOTAL	8 847 400	8 847 400	

1. La section de fonctionnement

A. *Les principales recettes de fonctionnement*



La fiscalité

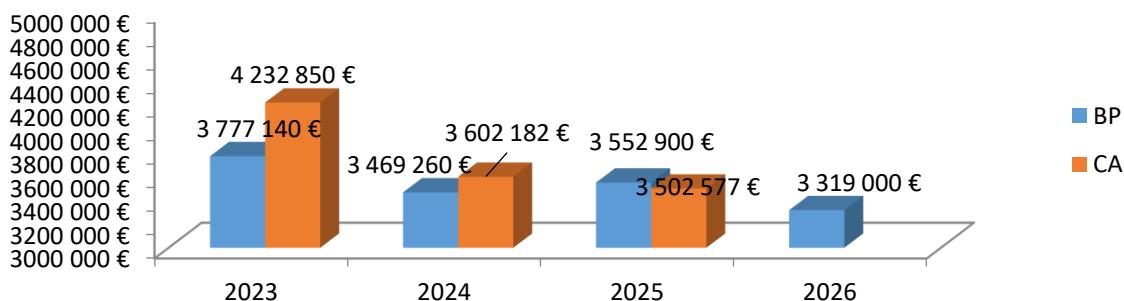


Conformément aux engagements du Conseil Municipal, le choix pour 2026 est de ne pas modifier les taux des contributions directes. Les produits des contributions directes sont donc anticipés avec prudence.

L'évolution entre 2025 et 2026 s'explique par la revalorisation des bases de taxe foncière tel que préalablement indiqué.

Les dotations

Evolution des dotations perçues



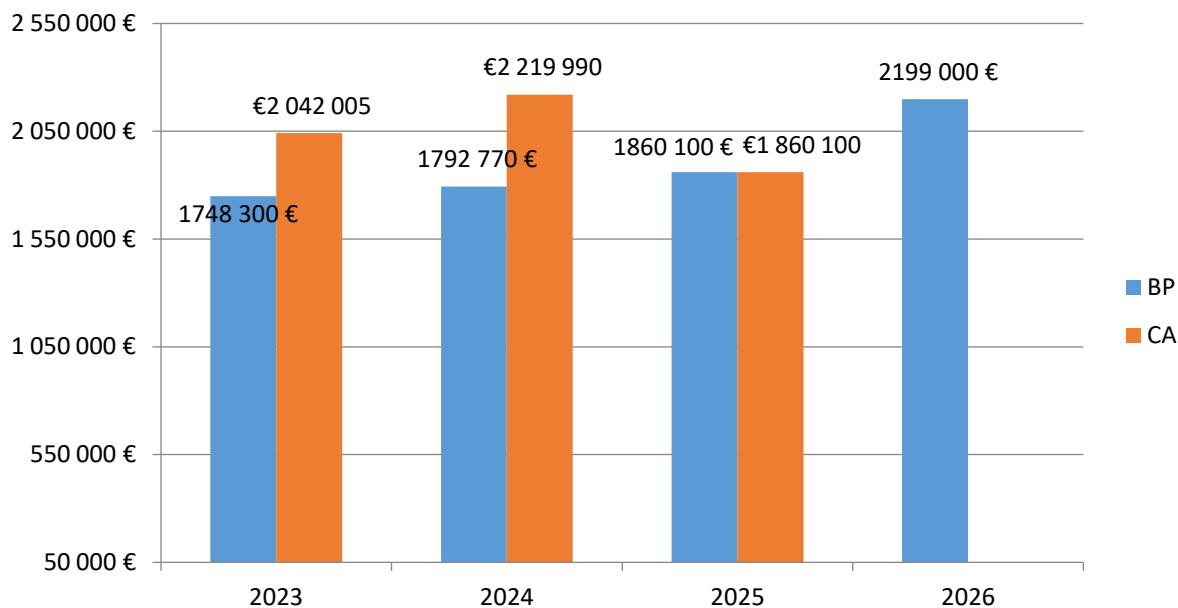
Sur les dotations, un tassement global est constaté entre 2023 et 2024 du fait de la prudence sur des dotations de l'Etat.

A noter que dans l'écart entre le prévisionnel 2023 et le réalisé était initialement prévue la perte des recettes liées aux contrats aidés qui avait été neutralisée lors du vote du BP2023 par une estimation de la recette du bouclier tarifaire. Concernant ce bouclier, au vu des premiers critères comme évoqué au Budget supplémentaire, la Ville ne semblait pas éligible ce qui explique le retour au BP 2023 à un niveau de 3 469 K€. Enfin entre le prévisionnel de réalisation de 2024 et 2025, est constaté une légère diminution d'environ 40 K € du fait de la prudence sur le niveau des dotations de l'Etat.

Enfin l'évolution entre les années 2025 et 2026 (au-delà des ajustements de dotation à la marge) est principalement liée à la perte de la DRCTP pour un montant total de 255 K€ initié par le gouvernement lors de la LFI 2025 et donc avec une confirmation de sa disparition lors du PLF 2026. Cette dotation avait été instaurée lors de la réforme de la Taxe Professionnelle par l'article 78 de la loi de finances pour 2010, pour garantir aux collectivités un niveau de ressource figé avant la réforme. Cet élément ne fait que renforcer la méfiance légitime des élus locaux envers l'Etat sur la pérennité des dotations compensant des anciens produits fiscaux.

Les produits de services

Evolution des produits des services



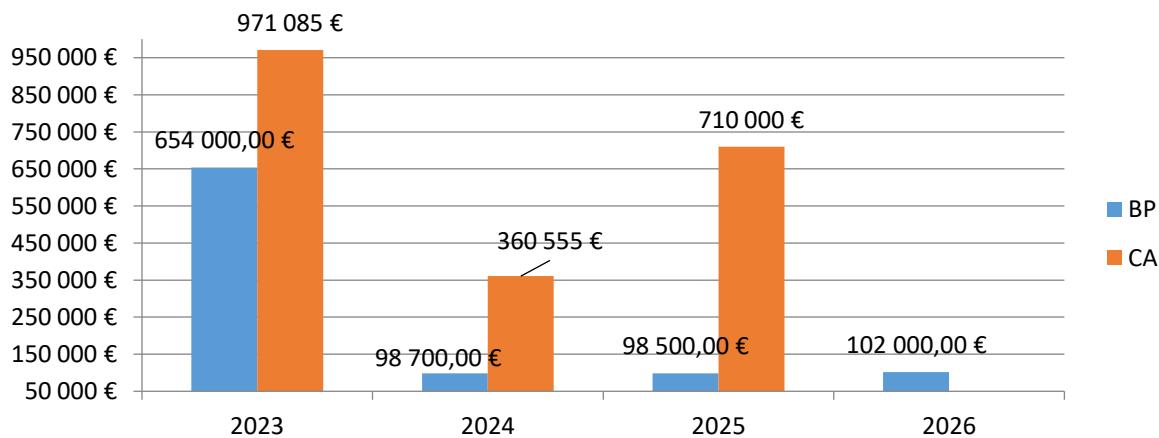
L'évolution des produits de services est relativement stable entre 2022 et 2025.

L'écart entre le BP 2025 et 2026 émane principalement de l'élément suivant :

- Augmentation des produits de la restauration collective du fait de la création de nouvelles tranches tarifaires afin de corriger une injustice tarifaire historique, en se rapprochant des recettes constatées sur 2024.
- L'augmentation des produits liés à la refacturation de la Masse salariale du CCAS qui réintègre notamment toute la politique liée aux séniors supportée par la Ville depuis 2 exercices et en parallèle la diminution des produits des usagés liés aux activités séniories rebasculées au CCAS

Les autres recettes

Evolution des autres recettes hors 775



Elles comprennent les recettes autres que les produits de service (revenus locatifs, remboursement sur rémunération de personnel, produits exceptionnels hors cession, ont été rajoutés les reprises sur provision...).

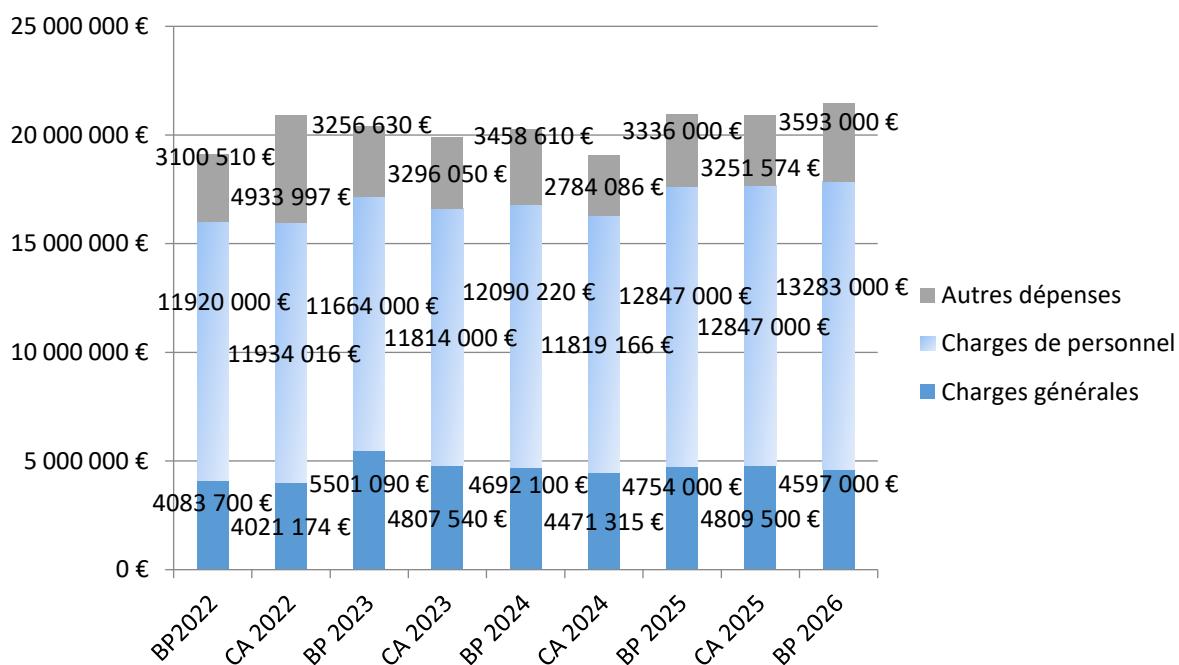
L'évolution de ces recettes est variable d'année en année, due aux produits exceptionnels d'indemnité d'assurance non prévisible.

Au-delà des explications d'évolution entre exercices 2022 à 2024 stipulées dans les précédents ROB, l'écart le plus significatif est celui entre 2022 et 2023 qui est dû essentiellement aux éléments sur le chapitre 78 :

- En 2023 sont prévus 556 K € de reprise de provisions sur l'acquisition du 4 place Abbé Pierre à l'EPPN et sur le contentieux avec l'entreprise de couverture lors des travaux sur le temple,
- En 2026 aucune reprise sur provisions n'est prévue revenant à un retour à la norme tout comme en 2024 et 2025.

B. Les dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



Les charges de personnel :

Elles représentent 61,86% des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité (pouvant être ramener à 59,54 % hors masse salariale du personnel du CCAS), soit la principale dépense de fonctionnement de la collectivité. La maîtrise de l'évolution de cette dépense est donc indispensable pour permettre à la collectivité de maintenir ses marges de manœuvre tout en tenant compte de l'évolution mécanique de celle-ci (glissement vieillesse – technicité). Cependant l'Etat impose à la Ville des majorations de points d'indices et des revalorisations des grilles indiciaires qui impactent de manière importante ces dépenses.

Le montant de la masse salariale associé au montant du remboursement de la dette permet de définir le niveau de rigidité des dépenses de la collectivité et donc sa capacité à faire évoluer ses dépenses pour répondre à ses besoins.

Depuis 2023, l'objectif est une recherche d'efficience par l'intermédiaire d'une rationalisation consistant à s'interroger sur le remplacement des agents lors de départs.

Cependant avec les augmentations du point d'indice subies par la ville mais aussi l'augmentation de 3 points de % de la CNRACL (Caisse de retraite des fonctionnaire) estimée à 180 K €, l'augmentation de la masse salariale a été limitée à 436 K€ entre le BP 2025 et le BP 2026.

Les charges à caractère général :

Les charges à caractère général ont connu des variations notables entre 2022 et aujourd'hui ceci du fait de l'impact des multiples crises ; sanitaire, énergétique, inflationniste et désormais politique. Les charges d'énergie ont été en constante augmentation entre 2021 et 2024 et pèsent sur les charges à caractère général, comme préalablement évoqué ces dépenses restent élevées mais au vu des nouveaux marchés tend à diminuer sur 2025 mais prudence. Cependant malgré l'augmentation des charges d'énergie en excluant les nouveaux équipements, les services techniques maintiennent un budget stable, voir en diminution depuis plusieurs exercices.

En 2026 comme en 2022, 2023, 2024 et 2025, les services de la ville renforcent l'effort de prévision des besoins de dépenses de fonctionnement dans le but d'améliorer le taux de réalisation de la section, comme suite à l'observation de la Chambre régionale des comptes lors de son rapport définitif rendu en 2019.

Cependant, il est constaté sur 2026 une forte stabilité par rapport au BP 2025 et voir une diminution par rapport à l'ouverture de crédits sur ces dépenses, expliquée principalement par l'ajustement de la baisse de dépenses liées aux politiques séniors reprise par le CCAS mais qui feront augmenter la subvention du CCAS. Cependant, une prudence accrue sera apportée lors du BS 2026 afin de tenir compte du nouveau contrat d'assurance sur les dommages aux biens débutant courant 2026.

Les subventions :

La ville maintient un fort soutien aux associations Montivillionnes tant par ses subventions que la mise à disposition de salles, équipements et moyens matériels pour lesquels elle a subi de fortes augmentations qu'elle ne répercute pas sur les associations. La ville maintient comme acté depuis 2023 les marges extrêmement limitées de réponses aux sollicitations ponctuelles. Enfin est actée une augmentation de la subvention au CCAS, ceci afin de tenir compte de la réintégration de la politique en faveur des séniors dans le budget du CCAS mais aussi la nécessité de dépenses liées au coût des résidences notamment sur des aménagements obligatoires liés aux normes.

Les atténuations de produits :

Le transfert de charges est répercuté dans la rubrique « autres dépenses » en tant qu'attributions de compensations envers l'EPCI de rattachement.

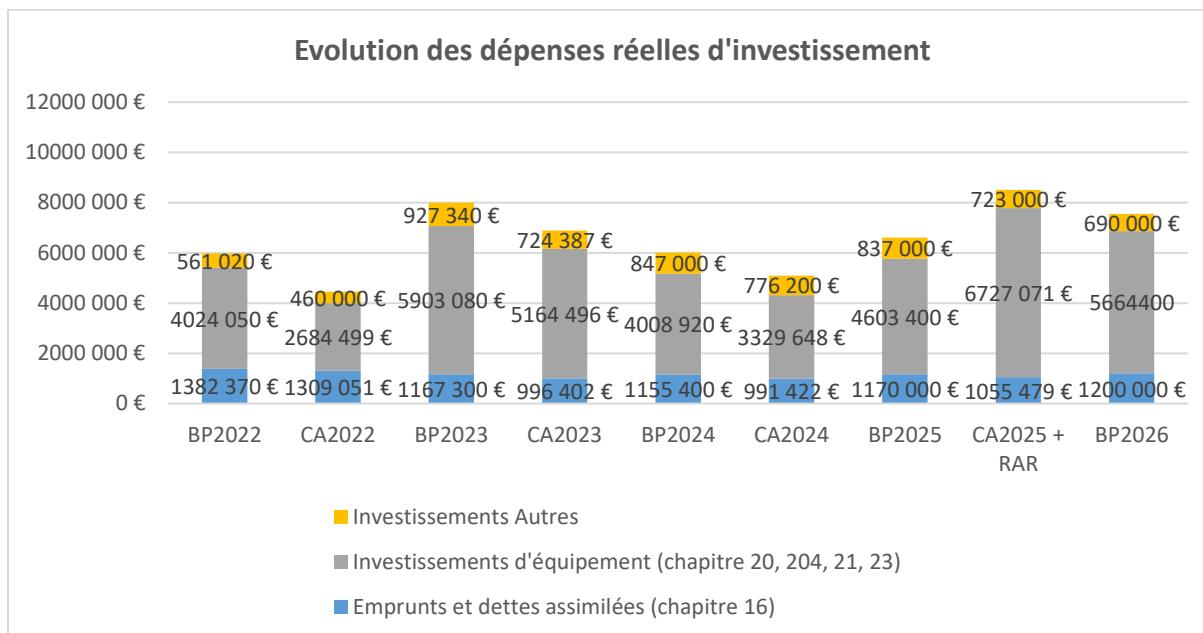
Le montant de 885 K€ accroît fortement cette rubrique depuis 2019. Cependant au vu du basculement en investissement les AC correspondant aux travaux de la voirie, l'AC de fonctionnement sont réduites depuis 2023 à un montant de 300 K€. Puis depuis 2024, avec l'harmonisation de l'enlèvement des ordures ménagères le montant des AC négatives de fonctionnement a été diminué et les AC de fonctionnement sont devenues même positives en 2025 et le resteront positives hormis nouvelle modification pouvant être liée aux transferts de compétences.

Restera dans cette rubrique le FPIC pour 178 K€ (ajuster à la baisse au vu des montants constaté sur les précédents exercices) ainsi que les éventuels dégrèvements sur la fiscalité reçue pour 90 K€.

Les provisions budgétaires :

La ville de Montivilliers a modifié sa pratique en matière de provisions et de dépenses imprévues et ceci depuis dès 2018 conformément à la recommandation de la Chambre régionale des Comptes. En 2026, la ville continue son effort de provisionnement. La ville prévoit 16 K € en provision pour admission en non-valeur qui fera l'objet si nécessaire d'une décision sur 2026.

2. La section d'investissement



Les dépenses d'investissement consisteront au déploiement des projets de la mandature et aux dépenses d'entretien des équipements municipaux.

L'effort d'investissement pour maintenir l'entretien des équipements communaux reste fondamental et devra intégrer également des objectifs de transition énergétique et environnementale. Il devra s'inscrire dans une vision stratégique de gestion rationalisée du patrimoine municipal. Les crédits récurrents des services sont consacrés à l'entretien des bâtiments (écoles, structures jeunesse) et à l'entretien des espaces publics.

Le transfert de la compétence voirie à la communauté urbaine représente l'équivalent de 560 000€ d'investissements annuels qui ne relèvent plus directement de la Ville mais impactent les Attributions de compensation en conséquence.

Les crédits d'investissements directement alloués à l'entretien des voiries communales ont donc fortement diminué depuis le transfert de compétence à la communauté urbaine. Néanmoins, la ville de Montivilliers a toujours en charge certaines dépenses liées à la voirie.

Pour 2025, le montant prévisionnel consacré aux opérations s'élève à 3 312 800€, contre 2 018 670 € au DOB 2022 et contre 3 142 000 € au DOB 2023 (dont 1 947 K€ uniquement sur le Parc Jardin) contre 1 286 200€ au DOB 2024 contre 2 788 500 € au DOB 2025.

Opérations 2026	Montant
10012 - TERRAIN TERNON SENTE DES RIVIERES	4 800,00
10113 - DEFENSE INCENDIE	60 000,00
1016 - ACCESSIBILITE	100 500,00
1021 - GROS TRAVAUX ECOLES	100 000,00
10212 - DECONSTRUCTION ET RECONSTRUCTION ECOLE MATERNELLE	2 514 500,00
10301 - Travaux de couverture de l'Abbatiale	129 500,00
10302 - Aménagements intérieurs de l'abbaye	178 500,00
1040 - AMENAGEMENTS SPORTIFS DE LA BELLE ETOILE	25 000,00
10401 - EQUIPEMENTS SPORTIFS	11 000,00
10411 - GMT	189 000,00
Total	3 312 800,00

Différentes AP-CP régulièrement ajustées seront actualisées lors du vote du BP 2026 de la manière suivante :

AP-CP 10012 : Terrain TERNON SENTE DES RIVIERES

N° AP	Montant de l'AP TTC	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
		Mandaté	Mandaté	Mandaté	RAR 2024
10012	2 811 218,45 €	498 786,95 €	1 737 597,30 €	572 572,20 €	2 262,00 €

Pour information la répartition prévisionnelle des crédits budgétaires serait la suivante :

N° AP	Montant de l'AP TTC	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
		Mandaté	Mandaté	Mandaté	RAR
10012	2 811 218,45 €	498 786,95 €	1 737 597,30 €	572 572,20 €	2 262,00 €
Dont chapitre 20	273 758,94 €	175 723,13 €	69 160,34 €	26 613,47 €	2 262,00 €
Dont chapitre 21	- €		- €		
Dont chapitre 23*	2 537 459,51 €	323 063,82 €	1 668 436,96 €	545 958,73 €	

*hors avance sur MP

AP-CP 10411 : GMT

N° AP	Montant de l'AP TTC	CP 2025	CP 2026
10411	529 000,00 €	340 000,00 €	189 000,00 €

Pour information la répartition prévisionnelle des crédits budgétaires serait la suivante :

N° AP	Montant de l'AP TTC	CP 2025	CP 2026
10411	529 000,00 €	340 000,00 €	189 000,00 €
Dont chapitre 20	18 000,00 €	10 000,00 €	8 000,00 €
Dont chapitre 23	511 000,00 €	330 000,00 €	181 000,00 €

AP-CP 1030 : Travaux AILE SUD ABBAYE (poutre et plancher)

N° AP	Montant de l'AP TTC	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
		Mandaté	Mandaté	Mandaté	RAR 2024
1030	705 011,58 €	- €	417 563,37 €	270 321,55 €	17 126,66 €

Pour information la répartition prévisionnelle des crédits budgétaires serait la suivante :

N° AP	Montant de l'AP TTC	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
		Mandaté	Mandaté	Mandaté	RAR 2024
1030	705 011,58 €	- €	417 563,37 €	270 321,55 €	17 126,66 €
Dont chapitre 23	705 011,58 €	- €	417 563,37 €	270 321,55 €	17 126,66 €

AP-CP 10212 : Déconstruction reconstruction école maternelle

N° AP	Montant de l'AP TTC	CP 2023	CP 2024		CP 2025	CP 2026	CP 2027
		Mandaté	Mandaté		RAR		
10212	6 344 118,83 €	104 003,92 €	234 408,02 €	305 706,89 €	1 801 500,00 €	2 514 500,00 €	1 384 000,00 €

Pour information la répartition prévisionnelle des crédits budgétaires serait la suivante :

N° AP	Montant de l'AP TTC	CP 2023	CP 2024		CP 2025	CP 2026	CP 2027
		Mandaté	Mandaté		RAR		
10212	6 344 118,83 €	104 003,92 €	234 408,02 €	305 706,89 €	1 801 500,00 €	2 514 500,00 €	1 384 000,00 €
Dont chapitre 20	880 462,01 €	10 367,10 €	231 888,02 €	305 706,89 €	301 500,00 €	16 000,00 €	15 000,00 €
Dont chapitre 21	69 000,00 €						69 000,00 €
Dont chapitre 23	5 394 656,82 €	93 636,82 €	2 520,00 €		1 500 000,00 €	2 498 500,00 €	1 300 000,00 €

AP-CP 10301 : Travaux de couverture de l'Abbatiale

N° AP	Montant de l'AP TTC	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
10301	2 100 000,00 €	- €	150 500,00 €	129 500,00 €	910 000,00 €	910 000,00 €

Pour information la répartition prévisionnelle des crédits budgétaires serait la suivante :

N° AP	Montant de l'AP TTC	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
10301	2 100 000,00 €	- €	150 500,00 €	129 500,00 €	910 000,00 €	910 000,00 €
Dont chapitre 20	300 000,00 €		150 500,00 €	129 500,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Dont chapitre 23	1 800 000,00 €				900 000,00 €	900 000,00 €

AP-CP 10302 : Aménagements intérieurs de l'abbaye 2eme phase

N° AP	Montant de l'AP TTC	CP 2026	CP 2027	CP 2028
10302	561 500,00 €	178 500,00 €	225 000,00 €	158 000,00 €

Pour information la répartition prévisionnelle des crédits budgétaires serait la suivante :

N° AP	Montant de l'AP TTC	CP 2026	CP 2027	CP 2028
10301	561 500,00 €	178 500,00 €	225 000,00 €	158 000,00 €
Dont chapitre 20	104 500,00 €	104 500,00 €		
Dont chapitre 21	141 000,00 €	74 000,00 €	67 000,00 €	
Dont chapitre 23	316 000,00 €		158 000,00 €	158 000,00 €

Au-delà des APCP d'autres investissements seront à prévoir sur les futurs exercices notamment :

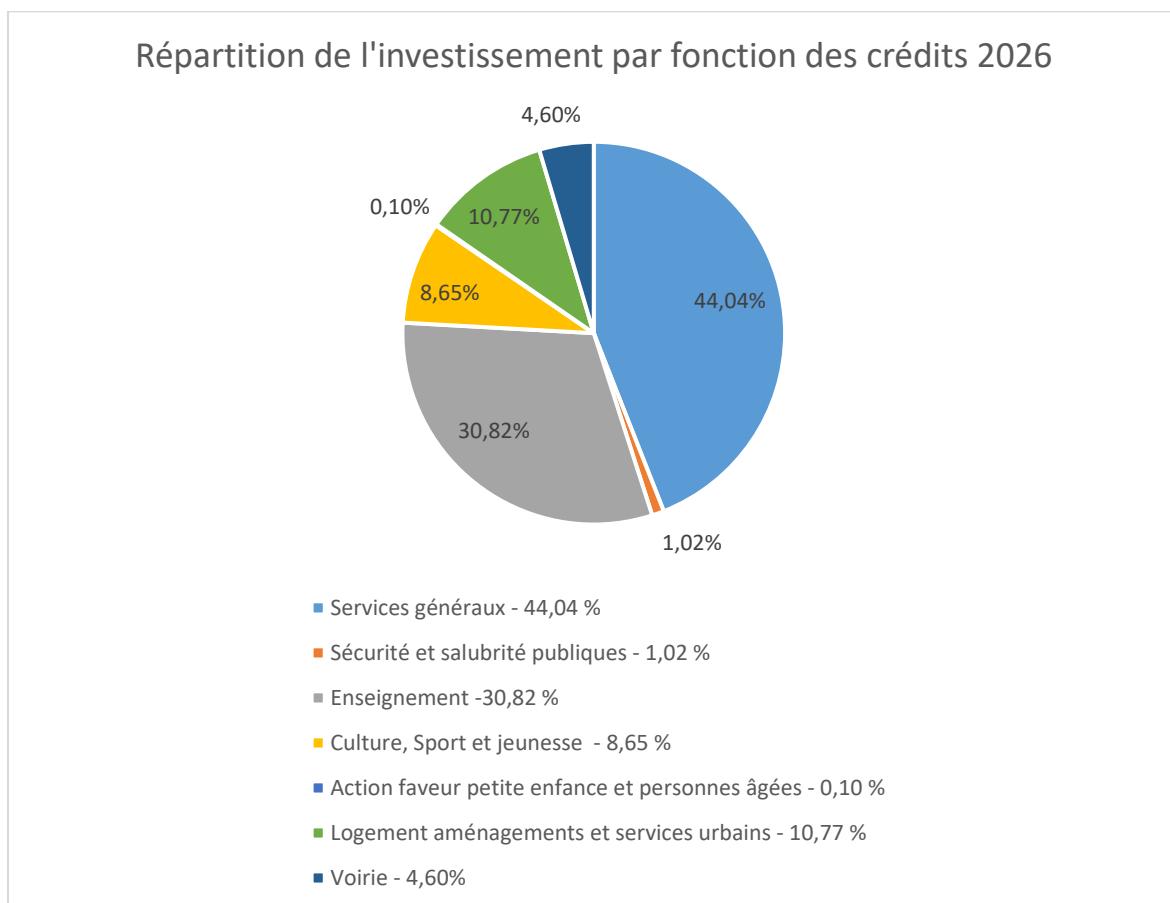
Investissement probable (estimation en K€)	2027	2028	2029
Terrain Louis Simon Synthétique + travaux divers		400	
Terrain Claude Dupont Synthétique + travaux divers, en attente étude planifiée en 2026	600		
Végétalisation Ecole			200
Christian Gand (toiture, sol, chauffage) en attente de l'étude planifiée en 2026	1240		
Salle Jean Prévost (sol, vestiaires + divers travaux))			240
Salle Sibran. Vestiaires + divers travaux		115	
Cuisine Centrale réfection toiture terrasse		40	
Salle Henri Matisse. Remplacement couverture et peinture extérieure		90	
Bibliothèque Condorcet : travaux sur toiture, fenêtres, peinture...	200		
Services techniques réfection cour		100	
Total	2 040	745	440

Ces derniers seront à phaser ou ajuster en fonction des possibilités financières de la Ville et d'éventuels autres impératifs qui pourront être rencontrés.

Le remboursement de capital reste relativement stable malgré les prévisions de recours à la dette, ceci lié à la clôture de certains emprunts.

En 2026, il est prévu que la ville de Montivilliers perçoive le solde des fonds de concours de la Communauté Urbaine pour un total de 380 000,00€.

De plus, tous les services dans leurs secteurs d'activité portent une attention toute particulière à la recherche de subventions permettant d'optimiser le cofinancement des actions de la ville.



Budgets annexes

Le budget annexe assujetti à TVA regroupant les activités manifestations publiques, cœur d'abbaye et développement économique est financé, d'une part via les recettes des activités, d'autre part via une subvention du budget principal pour un montant de 90 K €.

Le fonctionnement de la section d'investissement sera essentiellement occupé par les activités économiques liées à l'amélioration et la réhabilitation des hôtels et pépinières d'entreprises.

Les budgets liés aux opérations d'aménagement (Quartier du temple et Jardins de la ville Réauté – Fréville) sont actuellement déficitaires du fait de leur nature. Ils trouveront leur équilibre au terme des procédures d'aménagement. Cependant au-delà de l'emprunt contracté en 2021 pour assurer l'équilibre du BA (Jardins de la ville Réauté – Fréville) il est nécessaire pour assurer l'équilibre annuel de verser une subvention d'investissement remboursable du BP vers les BA soit 620 K€ pour le BA Eco Quartier et 70 K€ pour le BA Temple.

Conclusion

Pour la huitième année, la ville de Montivilliers va voter son budget en décembre, sans son report de résultat de fonctionnement.

Il a été choisi de ne pas remettre en cause cette pratique, notamment afin que les services opérationnels puissent disposer des crédits budgétaires dès le 1^{er} janvier afin de pouvoir mener à bien leurs réalisations sur une année pleine.

Cet exercice oblige à un effort supplémentaire pour ajuster au mieux les prévisions de dépenses à des recettes estimées en recul, afin de dégager un autofinancement suffisant pour la section d'investissement des exercices futurs.

Enfin, les premiers équilibres montrent que la ville de Montivilliers, dans ce contexte, pour couvrir son besoin en investissement courant devra recourir à l'emprunt sur 2025, tout en continuant sa recherche accrue de subventions auprès de partenaires extérieurs afin de faciliter le financement des projets d'investissement.

Exceptionnellement, une annexe a été ajoutée au ROB, à savoir la notation de la ville de Montivilliers par le cabinet Local Nova (communiquée gracieusement), attestant la bonne gestion financière de la ville entre 2020 et 2024.

Le système de notation va de D « Défaut structurel » à 3A « Excellente », correspondant à des équivalences de note allant de 1/20 à 20/20.

En 2020, la note de la ville était 2A, correspondant à l'appréciation de la qualité de la situation financière « Très bonne » et à une note de 18/20. Fin 2024, la note est de 2A+, correspondant à l'appréciation de la qualité de la situation financière « Très bonne + » et à une note de 19/20.

Cette notation atteste que la situation était déjà saine préalablement et ne fait que confirmer le maintien de la bonne gestion financière ainsi que son amélioration à la marge.

ANNEXES

Annexes - 1

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DES RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Pôle Ressources Service Ressources Humaines

Présentation du budget RH

1°) Les dépenses

Le budget du service RH (103 RH) se compose de plusieurs chapitres :

- Chapitre 011 : charges à caractère générale. Ce chapitre se décompose de la façon suivante :

		BP 2025	BP 2026
6184	Formation du personnel	60 000 €	60 000 €
6068	Autres fournitures : achat des médailles pour le personnel, gravures, cadeaux des médaillés et retraités	500 €	500 €
6251	Remboursement des déplacements des agents	7 000 €	12 000 €
6234	Réception (vœux du personnel)	-	500 €
6188	Autres frais divers : procédure de dématérialisation des bulletins de salaire	2 700 €	2 000 €
TOTAL		70 200€	75 000 €

- Chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés :

		BP 2024	BP 2025
64111 – 64 118	Rémunérations du personnel et charges sociales	12 540 000 €	12 955 000 €
6218	Assurance du personnel	90 000 €	90 000 €
6488	CNAS	70 000 €	70 000 €
6475	Médecine du travail (visites médicales + accompagnements agents)	30 000 €	35 000 €
6478	Mutuelle Prévoyance	66 000 €	80 000 €
6488	Autres charges (provision capital décès) + Plan de déplacement entreprise	4 000 €	4 000 €
6472	Allocations enfants handicapés	18 000 €	20 000 €
64731	Allocations retour à l'emploi + facturation CDG	29 000 €	29 000 €
TOTAL		12 847 000 €	13 283 000 €

- Chapitre 65 : autres charges de gestion courantes :

		BP 2025	BP 2026
6531 /			
6533 /	Indemnités des élus + charges	165 000 €	175 000 €
6534			
6535	Formation élus	14 000 €	14 000 €
	TOTAL	179 000 €	189 000 €

2°) Les recettes

6419	Remboursements sur arrêts du personnel	30 000 €
70841	Remboursement des salaires du CCAS et résidences autonomies	1 230 000 €
70873	Remboursement par le CCAS des moyens ressources de la ville	150 000 €
74718	Financement postes subventionnés conseiller numérique + subvention pour la MFS préalable sur le code gestionnaire 132PS	62 500 €
74888	Financement autres postes adulte relais	19 800 €
	TOTAL	1 492 300 €

L'évolution des dépenses du personnel

Pour le BP 2026, les charges de personnel du chapitre 012 représentent de 13 266 000 € (dont 12 940 000 € de rémunération du personnel) soit une augmentation de près de 419 000 € par rapport au BP 2025 (correspondant à une augmentation de 3.34 %).

Sur le plan national, il est important de souligner les tendances relevées par l'observatoire national de la masse salariale (référence Adelyce) que l'augmentation de la masse salariale des collectivités territoriales au 01/01/2025 étaient de 4,51 %. Même si elle augmente, la masse salariale de la Ville de Montivilliers a été maîtrisée à hauteur d'un million de moins (sur la période comprise entre 2020 et 2024) que l'ensemble des autres collectivités sur le plan national.

⇒ Les impacts sur les dépenses du personnel :

L'année 2025 a été impactée par différents ajustements qui ont conduit à l'augmentation de la masse salariale :

- **Évolution des cotisations CNRACL** : Le budget primitif 2026 intègre les conséquences de la hausse progressive des cotisations à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL). Initialement prévue sur trois ans pour un relèvement de quatre points, cette augmentation a été révisée : elle s'étale désormais sur quatre années, avec un taux passant de

31,65 % au 1er janvier 2025 à 34,65 % la même année, puis à 37,65 % au 1er janvier 2026. Cette adaptation représente une charge supplémentaire de **79 000 €** inscrite au budget 2026.

- **Poursuite de la réforme de la protection sociale complémentaire** : La mise en œuvre de la protection sociale complémentaire, effective depuis le 1er janvier 2025, se prolonge en 2026. En 2025, les collectivités étaient tenues de contribuer à hauteur d'un montant minimal de 7 € par agent pour la prévoyance. La Ville de Montivilliers avait alors arrêté une participation de 15 € pour les agents adhérant au contrat proposé par la Mutuelle nationale des territoriaux (MNT).

Pour 2026, la réforme impose aux collectivités de délibérer avant le 1er janvier afin d'instaurer une participation en matière de santé, avec un seuil minimal fixé à 15 € par agent et par mois. À l'issue d'échanges avec les représentants du personnel, la Ville a retenu une contribution de 20 € par agent (toutes catégories confondues), sous réserve de souscription à un contrat labellisé. Cette évolution, combinée à la part prévoyance, porte l'enveloppe budgétaire à **80 000 € (soit une hausse de 14 000 € par rapport à 2025)**. Bien que le nombre exact de bénéficiaires ne puisse être anticipé avec précision, cette dotation permet de couvrir un volume significatif de demandes.

- **Anticipation des besoins liés au scrutin électoral de 2026** : L'année 2026 étant marquée par des élections, une provision supplémentaire de **25 000 €** a été allouée au poste des heures supplémentaires. Cette mesure vise à garantir la rémunération des agents mobilisés les dimanches électoraux, afin d'assurer le bon déroulement des opérations de vote.

- **Ajustements de la masse salariale** : Des réaménagements ont été opérés sur plusieurs postes de travail au sein de la collectivité, afin de répondre à des situations individuelles d'agents, qu'il s'agisse d'absentéisme ou de mobilités internes nécessaires à l'organisation des services. Ces adaptations impactent la masse salariale à hauteur de **280 000 €**.

- **Engagement en faveur de l'insertion et de l'accueil des jeunes** : La politique d'accueil des jeunes se poursuit en 2026, dans la continuité des actions engagées en 2025. Pour cette année, le coût global s'élevait à 89 250 €, répartis entre :

- la rémunération de 5 apprentis (49 527 €) ;
- leur formation (39 723 €) ;
- un soutien financier de l'État limité à une seule situation.

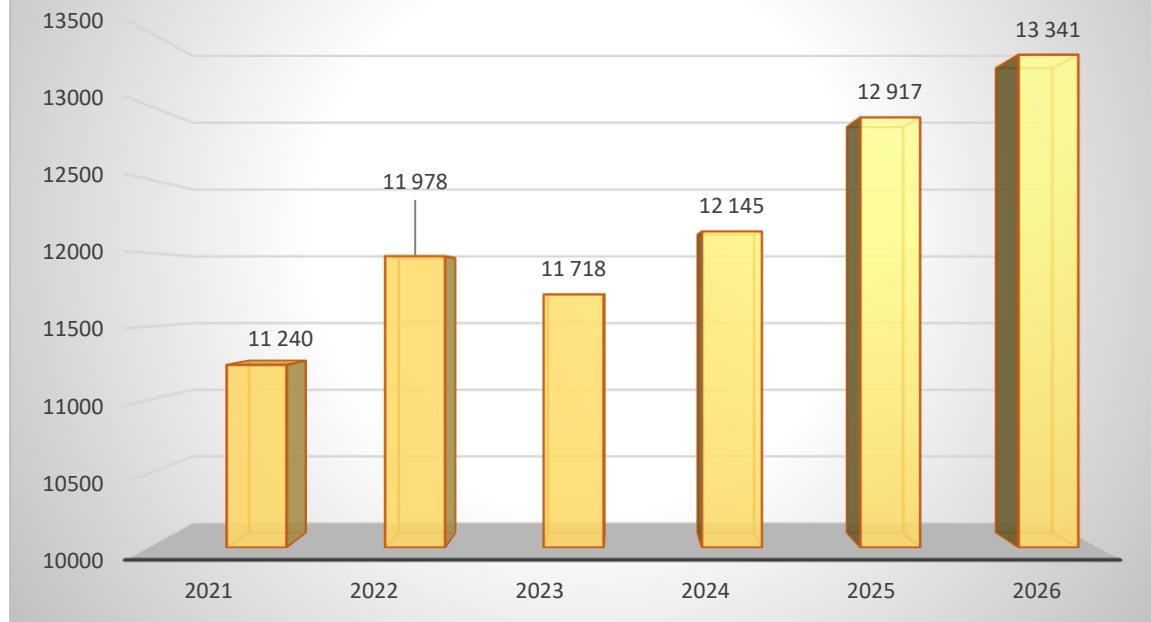
En 2026, la collectivité maintiendra son accompagnement d'un adulte relais, avec une charge nette de 11 359 € après déduction des aides de l'État. Par ailleurs, deux contrats de service civique seront proposés, l'un dédié à la transition écologique, l'autre aux résidences autonomie.

Une enveloppe GVT (Glissement Vieillesse Technicité) concernant les avancements de carrière des agents reste maintenue pour 2026 de l'ordre de 50 000 €.

⇒ Les recettes :

Globalement, les recettes affectées aux dépenses de personnel restent relativement similaires à celles du BP 2025, avec cependant un ajustement concernant les financements de postes subventionnés.

Evolution des dépenses à destination du personnel chapitres 11 + 12 (BP) en K€



PRESENTATION DES EFFECTIFS

1°) Effectifs au 22 octobre 2025

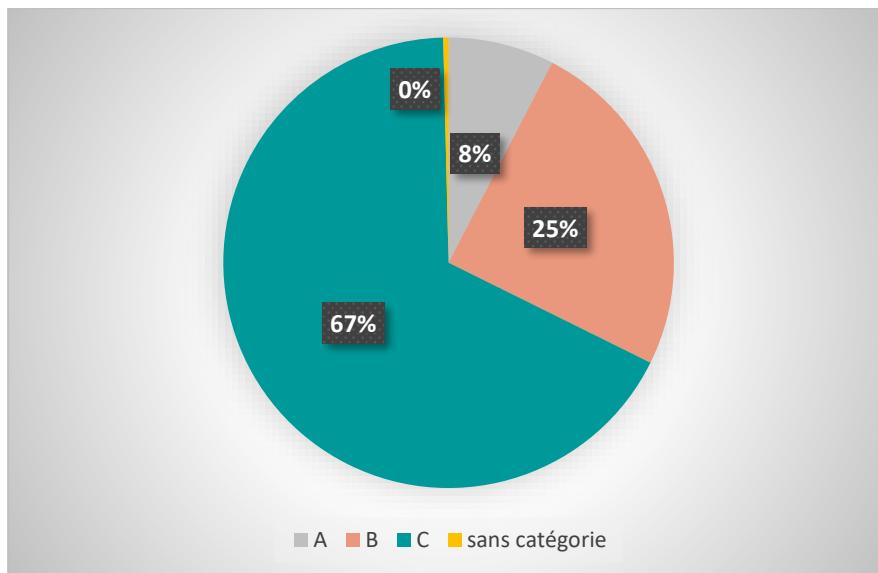
⇒ 309 agents employés par la collectivité au 23 Octobre 2025

- Titulaires / Stagiaires : 234
- Contractuels permanents : 20
- CDI : 8
- Collaborateur de cabinet : 1
- Contractuels non permanents : 38
- Contrat de projet : 1
- Contrats insertion (apprentis) : 5
- Service civique : 1
- Adulte relais : 1

2°) Répartition des agents par catégorie

Sur la base des postes permanents (263 postes)

- Cat. A : 20 agents
- Cat. B : 65 agents
- Cat. C : 177 agents
- Sans catégorie : 1 agent

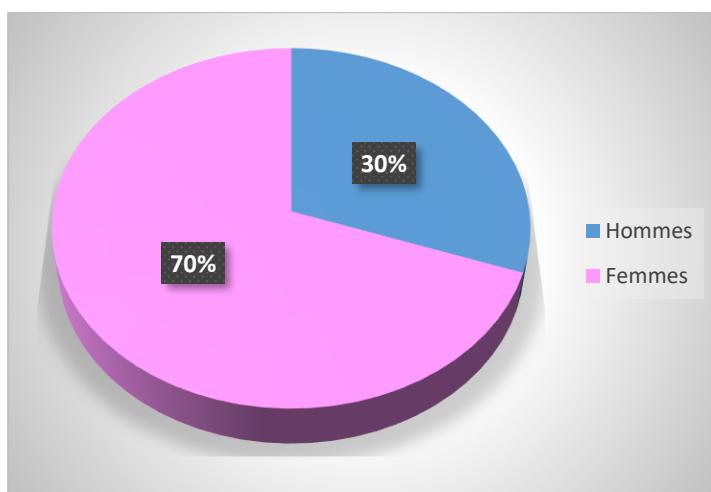


3°) Etat des lieux de la parité

Depuis le 1^{er} janvier 2016 et conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes, les conseils municipaux des communes doivent examiner, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur « la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ».

Les éléments suivants sont établis sur la base des 263 agents titulaires / stagiaires, les 20 contractuels sur emplois permanents, les 8 CDI et le collaborateur de cabinet présents au 22 Octobre 2025.

Dans la collectivité il y a 183 femmes et 80 hommes.



	Catégorie				Total
	A	B	C	Hors catégorie	
Hommes	5	16	58	1	80
Femmes	15	49	119		183
TOTAL	20	65	177	1	263

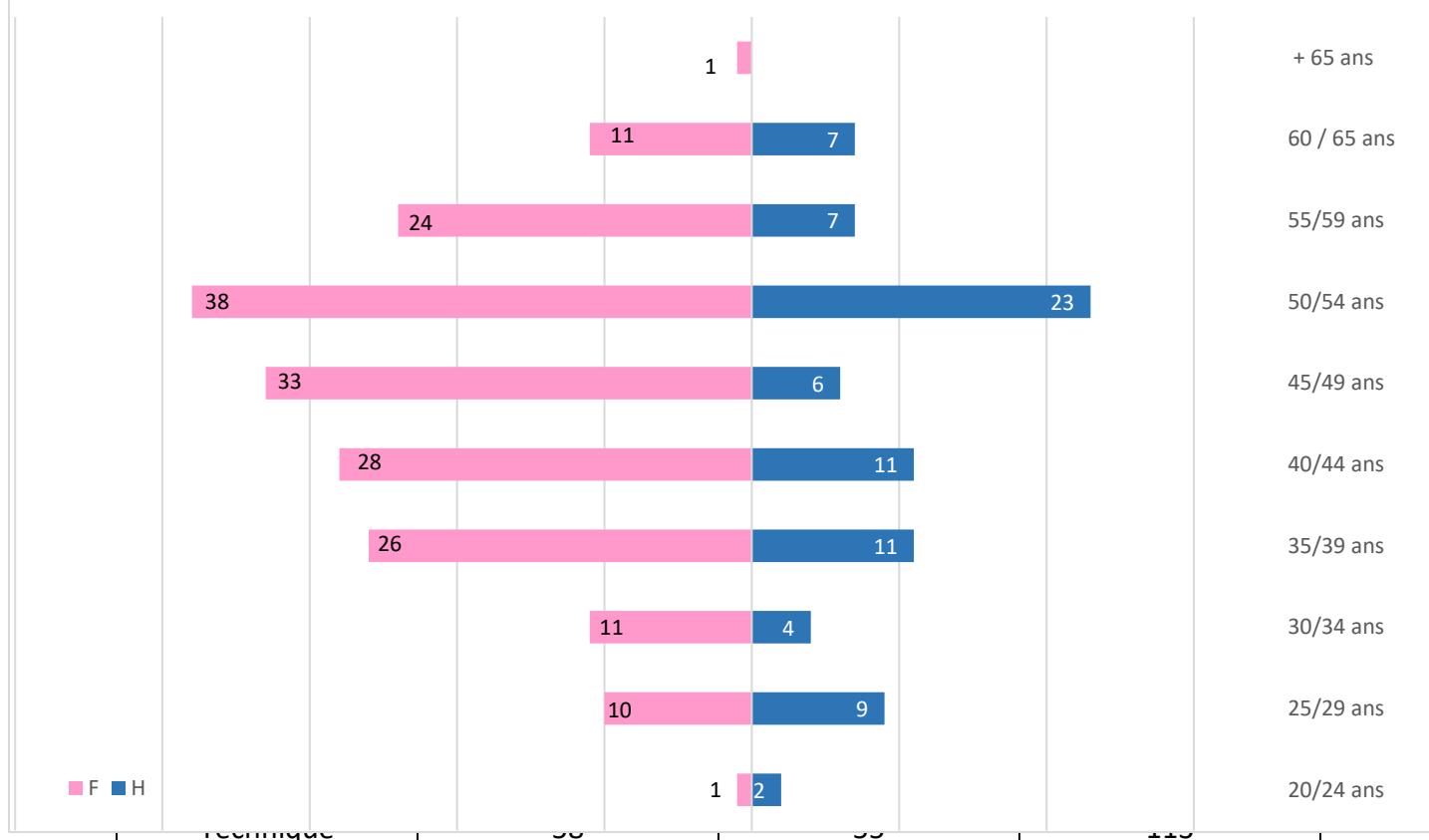
- En catégorie A, les femmes représentent 75 % des effectifs de la catégorie
- En catégorie B, les femmes représentent 75 % des effectifs de la catégorie
- En catégorie C, les femmes représentent 67 % des effectifs de la catégorie

On retrouve beaucoup de femmes en catégorie C notamment sur des fonctions d'ATSEM et d'agents de restauration et d'entretien des locaux.

- Age moyens des fonctionnaires sur emploi permanent

Femmes	Hommes
45,85 ans	44,96 ans
Age moyen général : 45,58 ans	

Pyramide des âges



Culturelle	18	4	22
Sportive	0	2	2
Médico-sociale	0	0	0
Police	1	5	6
Animation	14	3	17
Sociale	17	0	17
Sans filière	0	1	1
Total	183	80	263

A noter une représentation féminine importante dans la filière administrative représentant 88% des agents.

La filière sociale est 100 % féminine.

Une forte représentation également dans la filière culturelle (82% des professeurs d'enseignement artistique sont féminins) et animation (82% des agents).

La filière technique représente une parité entre les hommes et les femmes avec un nombre quasi similaire d'agents.

3°) Handicap

La collectivité compte 21 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent soit un taux d'emploi de personnes handicapées de 9,5%.

Statut	Catégorie C	Catégorie B	Catégorie A	Nombre d'agents
Titulaires	16	3	1	20
Contractuels	1	0		1
Total	17	3	1	21

3°) Temps de travail

- 37 agents travaillent à temps non complet : 31 femmes et 6 hommes
- 29 agents travaillent à temps partiel : 27 femmes et 2 hommes

Rétrospective 2025

1. La protection sociale complémentaire en matière de prévoyance

En 2024, la Ville de Montivilliers a engagé une réflexion avec les représentants du personnel afin de définir sa contribution à la protection sociale complémentaire des agents, plus précisément en matière de prévoyance. Cette dernière couvre les risques liés aux aléas de la vie (maladie, invalidité, décès) par le biais d'une garantie de maintien de salaire.

Conformément au décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, les employeurs territoriaux sont tenus de participer à hauteur de 7 € par mois et par agent à ce dispositif.

Après concertation, la collectivité a décidé d'aller au-delà de cette obligation légale en fixant sa participation à 15 € par mois par agent, sans distinction de catégorie.

Une enveloppe budgétaire de 66 000 € avait initialement été prévue pour 2025, sur la base d'une adhésion des agents au contrat proposé par la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), via une convention passée avec le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Finalement, 191 agents ont souscrit à cette garantie, portant la dépense effective à 34 380 € pour l'année.

2. La protection sociale complémentaire en matière de santé

Le même décret impose aux collectivités territoriales une participation minimale à la complémentaire santé de leurs agents, fixée à 50 % d'un montant plancher de 15 €, soit une contribution employeur d'au moins 7,50 € par mois et par agent. Deux modalités de mise en œuvre sont possibles :

- la labellisation (choix individuel des agents parmi des contrats agréés) ;
- la convention de participation (contrat collectif souscrit par la collectivité).

Jusqu'à présent, la Ville de Montivilliers versait des montants différenciés selon les catégories statutaires :

- 24 € par an pour les agents de catégorie A ;
- 72 € par an pour les agents de catégorie B ;
- 108 € par an pour les agents de catégorie C.

Une consultation des agents a révélé une préférence marquée pour le dispositif de labellisation. À compter du 1er janvier 2026, la collectivité uniformisera sa participation à 20 € par mois par agent, indépendamment de leur catégorie. Cette mesure, combinée à la contribution en prévoyance, représente un engagement budgétaire de 80 000 € pour l'exercice 2026.

3. L'évolution des cotisations à la CNRACL

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025 prévoyait initialement une hausse de 4 points des cotisations patronales à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), étalée sur trois ans. Ce taux, déjà relevé d'1 point en 2023 (passant de 30,65 % à 31,65 %), devait atteindre 35,65 % en 2025.

Une révision du calendrier a finalement été adoptée : l'augmentation sera de 3 points, répartie sur quatre années. Ainsi, le taux est passé à 34,65 % au 1er janvier 2025 et atteindra 37,65 % au 1er janvier 2026, générant une charge supplémentaire estimée à 79 000 € pour la collectivité.

4. L'accueil des jeunes au sein de la collectivité

La Ville de Montivilliers réaffirme son engagement en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, malgré la réduction des financements alloués par le CNFPT pour les contrats d'apprentissage. Pour l'année scolaire 2025-2026, cinq apprentis sont accueillis, dont un seul bénéficiera d'un cofinancement de l'État. Les quatre autres le seront à la charge exclusive de la collectivité.

Par ailleurs, un volontaire en service civique intervient actuellement sur des missions liées à la transition écologique. En 2026, ce dispositif sera élargi avec l'accueil de volontaires « solidarité senior », affectés au CCAS pour des actions en direction des résidences autonomie.

Enfin, le poste de médiateur prévention (contrat adulte-relais) est maintenu, avec un changement d'agent suite au départ de la précédente titulaire. Ses missions consistent à développer des actions de prévention à destination des jeunes et des familles.

5. La résorption de l'emploi précaire

Dans le prolongement des actions engagées depuis 2021, la Ville de Montivilliers a poursuivi en 2025 la titularisation d'agents contractuels, afin de réduire la précarité au sein de ses effectifs. Les résultats par service sont les suivants :

- Service entretien-restauration : 21 agents titularisés depuis 2021 ;
- Service jeunesse : 7 agents ;
- Résidences autonomie : 1 agent ;
- ATSEM : 1 agent en contrat de remplacement depuis plusieurs années.

Au total, 30 agents ont accédé à un statut de stagiaire sur la période, marquant une avancée significative dans la stabilisation des parcours professionnels.

6. Le nouveau régime indemnitaire de la police municipale

Le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 a instauré un régime indemnitaire réformé pour les agents de la filière police municipale, avec la création de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement

(ISFE). Celle-ci se substitue aux anciennes indemnités (IAT et ISMF) et se compose d'une part fixe et d'une part variable.

Ce dispositif, applicable depuis le 1er janvier 2025, concerne l'ensemble des fonctionnaires de la police municipale de la Ville de Montivilliers.

Perspectives 2026

1. Réflexion sur l'évolution du régime indemnitaire

Une étude est en cours afin d'examiner les modalités d'application du RIFSEEP, instauré au sein de la Ville de Montivilliers en 2018.

L'objectif consiste à réévaluer les dispositions actuelles et à identifier les ajustements nécessaires pour garantir un équilibre optimal.

2. Réorganisation de la médecine préventive

L'année 2026 sera marquée par une modification significative dans l'organisation de la médecine préventive. Le Centre de gestion de la Seine-Maritime (CDG 76) a informé les collectivités de son ressort des difficultés rencontrées pour assurer le remplacement des médecins de prévention, en raison de départs en retraite.

Dans ce contexte, le CDG 76 a décidé de regrouper les pôles médicaux sur les sites de Bolbec et Port-Jérôme, entraînant ainsi la suppression du poste localisé jusqu'alors sur le territoire de Montivilliers. Cette réorganisation soulève plusieurs enjeux :

- L'éloignement géographique, susceptible de compliquer l'accès aux visites médicales et le suivi des agents ;
- Les contraintes logistiques, notamment pour les agents dans l'impossibilité de se déplacer ou dont les frais de transport devront être pris en charge.

Par mesure de précaution, le budget 2026 a été ajusté :

- La ligne dédiée aux frais de déplacement des agents a été majorée de 5 000 €, portant son enveloppe de 7 000 € à 12 000 € ;
- La dotation affectée aux frais médicaux a également été augmentée de 5 000 €, afin de couvrir la hausse des tarifs des visites médicales ainsi que des expertises, dont la fréquence est en augmentation.

Une concertation est engagée avec les collectivités voisines afin d'envisager des solutions alternatives mieux adaptées aux besoins des agents et des employeurs publics.

3. Adaptation de la couverture des déplacements professionnels

Le contrat d'assurance souscrit par la Ville de Montivilliers auprès de Willis Tower Watson, arrivé à échéance en 2025, a fait l'objet d'une procédure de renouvellement. Bien que le même assureur ait été retenu, cette démarche a révélé une irrégularité dans le dispositif d'assurance auto-collaborateur précédemment en vigueur pour couvrir les déplacements des agents.

À compter du 1^{er} janvier 2026, les agents devront donc s'assurer personnellement pour leurs trajets professionnels, ce qui pourra nécessiter, le cas échéant, une modification de leur contrat d'assurance individuelle. En parallèle, la Ville mettra en place une indemnité spécifique destinée à rembourser les frais engagés par les agents lorsqu'ils utilisent leur véhicule personnel, à l'exclusion des cas où un véhicule de service leur est attribué. Cette mesure a justifié une majoration de la ligne budgétaire consacrée aux frais de déplacement.

4. Évolution du régime indemnitaire des régisseurs

Dans le cadre de la réforme de la responsabilité financière des gestionnaires publics, effective depuis le 1^{er} janvier 2023, le statut indemnitaire des régisseurs a connu une modification majeure à compter du 31 janvier 2025.

L'indemnité de maniement de fonds, nouvelle appellation de l'ancienne indemnité de responsabilité des régisseurs, se distingue désormais par sa compatibilité avec le RIFSEEP, précédemment ces deux dispositifs étaient exclusifs l'un de l'autre. Pour rappel, la Ville de Montivilliers avait instauré, dans le cadre du RIFSEEP, une indemnité spécifique pour les régisseurs, calculée en fonction du volume des régies encaissées.

Un arrêté ministériel, actuellement en cours de publication, précisera les modalités et les barèmes d'attribution de cette indemnité. Une délibération municipale sera ensuite nécessaire pour en définir les conditions de versement au sein de la collectivité.

5. Poursuite des actions de maîtrise de la masse salariale

La Ville de Montivilliers maintient depuis plusieurs années une démarche proactive visant à optimiser sa masse salariale, ce travail poursuivra en 2026, afin de concilier efficacité du service public et maîtrise des dépenses.

Annexes - 2

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DES AUTRES SERVICES

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

POLE SERVICES TECHNIQUES

SERVICE ESPACES PUBLICS

Contexte

Lors de la création de la Communauté urbaine en janvier 2019, la compétence voirie (travaux, maintenance, signalisation et éclairage public), sur les voies communales, a été transférée.

Les demandes récurrentes des riverains sont en fortes augmentation notamment avec les conditions climatiques de cette année. Le traitement en lien avec les élus se fait de façon régulière afin de maintenir une réactivité accrue. Les 2 secteurs (espaces verts et entretien maintenance des espaces publics) sont ainsi très sollicités afin d'être toujours plus réactifs.

Le renforcement des réseaux Enedis à la suite des différents incidents entraînent de gros travaux tout comme le chantier du Tram qui a débuté en cette fin d'année.

Rétrospective 2025

La « co-gestion » des voiries avec la Communauté urbaine et le Département entraîne une réactivité difficile en adéquation avec les commandes politiques et les doléances des riverains. De nombreux échanges avec les multiples interlocuteurs sont chronophages. La ville garde en gestion directe les mises en sécurité de l'ensemble des voiries, la propreté urbaine et l'entretien des espaces verts.

L'ensemble de l'entretien de l'éclairage public y compris sur les voies départementales est maintenant sous la gestion technique de la communauté urbaine.

Les encadrants du service espaces publics veillent au bien-être du personnel en favorisant l'acquisition de matériel électrique, l'adaptation des missions en fonction des conditions météorologiques, l'écoute et la résolution de leurs préoccupations... Ces actions du quotidien ont permis d'établir un bon état d'esprit et l'ensemble des agents du service font leur maximum pour répondre favorablement aux sollicitations des riverains, des partenaires et des élus, tout en ayant la meilleure réactivité possible.

Le respect de l'environnement, la gestion des ressources en eau, la gestion différenciée des espaces verts, le fauchage raisonné des talus, la suppression des traitements phytosanitaires sont au cœur des pratiques et des missions du service espaces publics. Chaque tâche (en régie ou externalisée) et chaque espace sont étudiés afin de rationaliser au maximum les interventions. Des projets de végétalisation et verdissement sont mis en œuvre.

Perspectives 2026

❖ Projets récurrents

- Mise en sécurité et accessibilité des espaces publics
- Entretien et maintenance des espaces publics
- Entretien des aires de jeux et équipements divers

❖ Projets en phase d'études et à engager

- Plantations de végétaux et débitumisation des espaces
- Mise en conformité de la défense extérieure contre l'incendie
- Continuité du plan de jalonnement et de circulation piétonne en centre-ville
- Accompagnement et suivi des travaux en lien avec le Tram

SERVICE BÂTIMENTS

Contexte

2025 a vu s'achever des chantiers importants en investissement mais également de nombreux travaux en régie.

Les consultations des entreprises pour la reconstruction d'une école maternelle ont été faites et les travaux vont débuter début 2026.

Après de nombreuses années de fermeture à la suite du sinistre, l'Abbaye a ré ouvert en septembre lors des journées du Patrimoine. La Seconde phase est déjà à l'étude.

Une partie des installations du GMT a été mise en conformité et les travaux seront totalement terminés en 2026 permettant la pratique sportive en tout temps.

La maîtrise d'œuvre pour la réfection des charpentes et toitures de l'église est désignée et travaille déjà sur l'opération.

Rétrospective 2025

2025 aura été une année extrêmement chargée pour le service bâtiments, en raison de nombreux chantiers de construction ou de réhabilitation et le contexte économique.

Globalement, l'ensemble des travaux inscrits au budget investissement ont été réalisés.

En matière d'énergie, le budget électricité a été maîtrisé.

Le secteur continue les investissements visant à améliorer le confort des usagers mais également à faire des économies d'énergies (éclairage, menuiseries, isolation, optimisation des installations de chauffage) mais investit également dans des véhicules électriques en complément de ceux déjà existants.

Des investissements conséquents ont été réalisés pour la pose de panneaux photovoltaïques qui vont être mis en service fin 2025.

Perspectives 2026

❖ Projets récurrents

- Rénovation et entretiens courants des bâtiments
- Travaux de mise en Accessibilité des Bâtiments communaux

❖ Projets en phase d'études et projet à engager

- Rénovation des installations du GMT
- Rénovation de l'abbatiale
- Rénovation de l'abbaye – seconde phase
- Construction de la nouvelle école

Budget du Pôle 2026

Budget principal

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 589 360.00	60 000.00
Investissement	1 316 000.00	0
Total	3 905 360.00	60 000.00

Budget Annexe AA TVA

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	50 000.00	0
Investissement	75 500.00	0
Total	125 500.00	0

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Pôle Ressources : Service Commande Publique

Contexte

La commande publique doit sans cesse s'adapter aux évolutions réglementaires, notamment dans la prise en compte du développement durable dans les achats publics ; on peut entre autres citer :

- Le PNAD 2022-2025 qui prévoit que d'ici 2025, 100 % des contrats de la commande publique devront comprendre au moins une considération environnementale.
- La Loi dite « Climat et Résilience » qui vise à prendre davantage en compte le développement durable lors de la passation et l'exécution des marchés à l'horizon 2026.
- La Loi « Industrie Verte » qui vise la prise en compte des considérations environnementales dans les marchés.
- La Loi « AGEC – Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire » qui donne l'obligation d'acquérir des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.

Rétrospective 2025

Parmi l'ensemble des procédures lancées durant l'année, voici les plus marquantes :

- Marchés de travaux pour la reconstruction de l'école maternelle ;
 - Concession d'aménagement de la ZAC du Nouveau Quartier ;
 - Contrats d'assurances (dommages aux biens, flotte automobile, responsabilité civile, risques statutaires du personnel) ;
 - Marché de maîtrise d'œuvre pour la réfection des charpentes et toitures de l'abbatiale Saint Sauveur ;
 - Travaux de réaménagement intérieur des ailes sud et est de l'Abbaye ;
- Accompagnement des services dans le choix des procédures et leur mise en place. Mise à disposition de supports (guide interne de la commande publique, procédures...) et outils dédiés aux marchés publics ;
- Accompagnement des services dans la prise en compte des règles en matière de développement durable ;
- Incitation des services dans la prise en compte des dispositions de la loi AGEC, adaptation des pièces des marchés et modification de la nomenclature d'achat ;
- Mise en place d'un processus de prévention des conflits d'intérêts dans les procédures de la commande publique ;

Perspectives 2026

Projets en cours :

- Reconstruction de l'école maternelle : suivi de l'exécution financière et administrative des travaux ;
- Abbaye : maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement des espaces – 2^{ème} phase
- Réfection des charpentes et toitures de l'abbatiale Saint Sauveur : suivi des études de maîtrise d'œuvre ;
- Mise en place des actions du plan climat air énergie ;
- Accompagnement des collègues et réflexions pour une commande publique responsable ;

Projets à engager

- Renouvellement des infrastructures de téléphonie-internet et du contrat de maintenance des installations
- Réfection des charpentes et toitures de l'abbatiale Saint Sauveur : procédures de consultation des marchés de travaux

• Budget 2026

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	22.470,00	0
Investissement	3.313.000,00	0
Total	3.335.470,00	0

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Service des sports

Contexte

Le Service des Sports maintient et développe son champ d'actions depuis mai 2020 avec la feuille de route politique orientant les moyens vers la pratique pour tous.tes. Cela comprend le sport-handicap, le sport-santé, en somme, le sport pour les personnes éloignées de la pratique des activités physiques et sportives. Plusieurs équipements, bien qu'entretenus, doivent connaître des rénovations importantes (Gand, Dupont, Tennis).

Rétrospective 2025

- Projets sportifs récurrents :
 - Projets en direction du sport santé : Montisport santé, séances dans les RA
 - Actions sport-handicap : « sport loisirs et détente pour tous », accueil de la journée parajudo, candidature à la journée s'HANDifférence retenue pour 2026, nuit du handicap
 - Poursuite de séances (QVT) : activité physique pour les agents
 - Maintien des actions vers les mineurs : CLAS, Mission Locale et Montisport été puis reprise de l'EPS dans les écoles
 - Terre de jeux avec actions dans le cadre des JOP de Paris 2024
- Projets sportifs nouveaux :
 - Ecole Municipale des sports en partenariat avec l'OMS depuis janvier 2025
- Equipements sportifs :
 - Maintien du parc d'équipements vieillissants
- Travail collaboratif avec l'OMS et les associations, ligues sportives :
 - Organisations de manifestations (tournoi national de tennis de table, de tennis, Grand prix cycliste, passages de grades Judo, Pro-league, France de Katas, Hand'ensemble, gala de gymnastique, Cavalcade olympique, Montistreet, compétition de skate, Festirobot, Kendo)

Perspectives 2026

❖ Projets récurrents

- Montisport santé
- Montisport été
- Séances en résidences
- EPS dans les écoles
- Séances dans le cadre du CLAS
- Séances avec la Mission Locale
- Activité physique pour les agents
- Ecole Municipale des sports

❖ Projets en phase d'études

- Sport sur ordonnance. Selon avancée de la démarche partenariale

❖ Projets à engager

- Montisport loisirs les vendredis en période scolaire

Budget 2026

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	167 600€	39 100€
Investissement	20 000€	0€
Total	187 000€	39 100€

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Service Culturel 106 SC (311+301)

Contexte

Ce budget permet d'organiser les grandes manifestations à destination des habitants et des différents publics. Les grands RDV populaires, gratuits pour toutes et tous, sont organisés avec ce budget : marché de Noël, Fête nationale, Monti'spectacles...

C'est aussi le budget de la Maison des Arts, école municipale de théâtre, danse et musique et celui des actions de médiation artistique et culturelle en direction des établissements scolaires et structures municipales.

Les actions de médiation culturelle permettent la mise en place du plan d'éducation artistique et culturelle de la ville permettant aux élèves de se constituer une culture riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire, de développer leur pratique artistique et leur permettre la rencontre avec des artistes, des œuvres et des lieux culturels.

Il regroupe également le budget de fonctionnement et d'investissement de la salle Michel Vallery.

Rétrospective 2025

Les grandes manifestations restent des succès populaires rassemblant un public nombreux et diversifié.

L'année 2025 a vu la concrétisation de 68 actions culturelles envers les établissements scolaires menés par des artistes ou associations culturelles. 13 classes de maternelles et 42 classes d'élémentaires (en incluant les classes de l'école Sainte Croix et de l'IME La Parentèle) ont pu bénéficier d'une rencontre artistique.

La Maison des Arts comptait 352 élèves, 152 dans le département danse, 144 en musique et 80 en théâtre (certains élèves sont inscrits dans plusieurs disciplines) pour un total de 152h d'enseignement/semaine.

Perspectives 2026

❖ Projets récurrents

- Marché de Noël
- Fête nationale
- Monti 'Spectacles
- Fête de la musique
- Participation au carnaval des familles
- Spectacle gratuit pour les écoles primaires et actions artistiques dans les écoles élémentaires
- Buglise en fête

❖ Perspectives

- Poursuivre l'organisation de grands évènements culturels et populaires
- Remplacer les projecteurs traditionnels de la salle Michel Vallery par de la technologie LED par tranche et moderniser l'insonorisation de l'école de musique.

Budget 2025

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	134 520	89544
Investissement	17 000	
Total	151520	89544

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Service Culturel – Manifestations payantes 3116

Contexte

Ce budget permet d'élaborer la programmation payante de la saison culturelle municipale, assujettie à une billetterie. La particularité est que le budget sert sur deux exercices. En effet il permet de finir la deuxième partie de saison (janvier à Juin 2026 de la saison 2025/2026) et de commencer la première partie de la saison à venir (septembre à décembre 2026 pour la saison 2026-2027).

Rétrospective 2025

En 2024-2025 : 15 spectacles payants pour une recette de 25 916 €

Perspectives 2026

❖ Projets à engager

- Maintenir la qualité de la programmation et son rayonnement

Budget 2026

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	72 700 €	28 000 € + 2500 départements
Investissement		
Total	72 700 €	30 500 €

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Fonction 3146 Budget annexe

Contexte

Aide à la publication du recueil MHAD des conférences 2024

Rétrospective 2025

Pas d'activité à la suite de la cessation de l'association MHAD et boutique Abbaye inactive

Perspectives 2026

❖ Projets récurrents

Réouverture de la boutique de l'abbaye. En vente dans un premier temps les objets ville de Montivilliers et le miel de Montivilliers

❖ Perspectives

Développer l'offre des objets boutique

Budget 2026

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1000 €	*
Investissement		
Total	1000 €	

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Service Culturel

Bibliothèques 108BI

Contexte

La lecture publique dans la ville se déploie sur deux établissements : la bibliothèque Condorcet et la bibliothèque Jean Moulin. La bibliothèque Condorcet travaille à ce que son action culturelle entre en résonnance avec le projet d'animation de l'Abbaye. Elle déploie déjà une offre d'actions culturelles et éducatives ainsi qu'une offre documentaire répondant aux attentes des usagers.

Le travail sur la numérisation du fonds patrimonial est à poursuivre ainsi que la mise en ligne des documents entre autres la presse ancienne sur Gallica/Bibliothèque Nationale de France.

Rétrospective 2025 au 11 septembre

Missions de lecture publique : fréquentation des usagers **13 322** (BMC : 12 423 /BM JM : 899) avec **71 480** prêts de documents (BMC : 66 409 /JM : 5 071) – **2 396** adhérents actifs.

Actions menées auprès de **2 388** élèves (janv à sept), **920** tout-petits et enfants et **45** seniors.

Offre numérique : presse Cafeyn (**7 502** consultations) ; Liseuses/livres numériques : 17 / 53 prêts.

Multimédia EPN : **128** connexions.

Action culturelle : **501** participants/visiteurs aux diverses animations (rencontres d'auteurs, expositions, spectacles, conteurs, ateliers créatifs et lectures), évènements culturels (Nuit de la lecture, Lire et jouer à la Belle étoile action avec le Centre social Jean Moulin) sans compter expositions (non comptabilisé)

- Le Jury du jeune lecteur en partenariat avec l'Association A livre ouvert auprès de 2256 élèves (10 écoles Montivilliers/8 extérieures) ; cinq rencontres auteurs et illustrateurs jeunesse dans 25 classes de janvier à avril.
- Lecture dans les quartiers Belle-Etoile : reçu subvention du GIP/COVAH de **4 900 €**

Fonds patrimonial : restauration/numérisation du Cérémonial des religieuses ; mise en place d'un nouveau matériel dans le magasin pour la conservation des documents.

Perspectives 2026

❖ Projets récurrents

- La numérisation de documents patrimoniaux et leur mise en ligne à hauteur de 3000 € (possibilité de DGD de la DRAC).
- Le Jury du jeune lecteur avec l'association A Livre ouvert et l'action culturelle pour tous.

Budget 2026

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	36 570	0
Investissement	0	0
Total	36 570	0

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Service Patrimoine et Mémoire

Fonction 312 /314/31-22/31-23

Contexte

Ce budget prend en charge les dépenses de fonctionnement de l'Abbaye (expositions, patrimoine et tourisme, actions pédagogiques, évènements) et de l'église abbatiale (électricité, et entretien de l'orgue).

Rétrospective 2025

- Fréquentation des scolaires
- Continuité du succès des ateliers pédagogiques
- Programme d'expositions dans l'abbaye
- Visites guidées estivales (dimanches du patrimoine)
- Buglise en fête
- JEP – Journées Européennes du patrimoine
- Réouverture de l'Abbaye les 19, 20 et 21 septembre

Aucune opération de restauration en 2025 (pas d'investissement)

Perspectives 2026

❖ Projets récurrents

- Entretien de l'église abbatiale, consommation électrique, maintenance de l'orgue
- Animations pédagogiques
- Visites guidées
- Participations aux opérations régionales et départementales (Pierres en lumière, nuit du Tourisme etc...)
- Journées Européennes du patrimoine
- Evènements régionaux et départementaux et communauté urbaine
- Cotisations diverses
- Micro-folie fixe

❖ Nouveaux projets

- Programmation et animations dans le cadre de la réouverture l'ensemble des espaces de l'abbaye

Budget 2026

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	25030	
Investissement	15 000	
Total	40 030	

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Service Education Enfance Jeunesse Affaires scolaires

Contexte

Ce secteur permet d'assurer le bon suivi des écoles maternelles et élémentaires. Il assure une coordination avec les services municipaux. Le PEdT pose les enjeux éducatifs et structure une organisation impliquant de nombreux acteurs locaux. Les activités périscolaires s'étendent sur le matin, le midi et la fin de journée. Le mercredi avec l'accueil de loisirs en fait partie intégrante. L'équipe est composée de professionnels, animateurs, ATSEM et vacataires.

Rétrospective 2025

- Poursuite de la mise en œuvre opérationnelle du PEdT.
- Suivi des prestations de service CAF.
- Poursuite de la participation des communes aux frais du RASED.
- Poursuite « zéro commande » et défi « matos » pour optimiser l'achat des fournitures.
- Redéfinition des temps éducatifs périscolaires entre les services sur le temps municipal pour apporter une cohérence dans le cadre du PEdT.
- Accueil à partir de 3 ans sur l'ALSH périscolaire du mercredi 2024-2025.
- Mise en œuvre de la restauration ALSH périscolaire depuis septembre 2025.
- Fusion entre la maternelle et l'élémentaire à l'école Louise Michel.
- Maintien de la semaine à 4 jours dans le cadre de l'OTS.

Perspectives 2026

❖ Projets en réflexion

Analyse des besoins « aide aux leçons ».

Changement du logiciel métier

Etude sur le budget du RASED

Budget 2026

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :	183 070 €	677 100€
Investissement :	11 410 €	
Total	194 480 €	677 100 €

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Service Education Enfance Jeunesse Secteur Enfance Jeunesse

Contexte

Le rapport présente les activités du service concernant la petite enfance (le Relais Petite Enfance), l'enfance (accueil de loisirs vacances scolaires, CME), et la jeunesse (bourse au permis, programmation collective et dispositifs d'aide aux projets, alsh jeunesse).

Evolution de nos pratiques avec la mise en place de la dématérialisation, illustrée par l'appropriation du kiosque famille. Plus simple et réactif pour les usagers.

Rétrospective 2025

- Réorganisation de l'organigramme.
- Maintien et consolidation de la dynamique jeunesse, via l'organisation de manifestations intergénérationnelles.
- Redéfinition de la politique Enfance de territoire en lien avec le Pedt, pour apporter une cohérence, entre les différents services voire associations œuvrant sur la commune.
- Participation aux temps forts municipaux et associatifs.
- Organisation de spectacles en direction des Montivilliers via une démarche participative avec les jeunes.
- Mise en place restauration au sein de l'accueil de loisirs extrascolaire.
- Suivi et accompagnement des jeunes dans le cadre des dispositifs d'aide aux projets.
- Accueil des 3 ans à l'ALSH extrascolaire rentrée 2025.
- Développement des actions jeunesse, renforcement du rôle de l'animateur jeunesse.
- Développement des actions citoyennes : renforcement du rôle de la référente du CME.
- Mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance en janvier 2025.
- Projet les grandes voiles été 2025.
- Réélection des CME octobre 2025.

Perspectives 2026

❖ Projets à poursuivre

Redéfinition projet Petite enfance du territoire en lien avec le SPPE.

Budget 2026

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	51 190 €	62 500 €
Investissement	€	
Total	51 190 €	62 500 €

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Service Participation citoyenne

Contexte

La Ville de Montivilliers poursuit son engagement en faveur de la participation citoyenne. Pour renforcer cette dynamique, plusieurs outils ont déjà été mis en place ou sont en cours de développement : ACTES, Déambulations citoyennes, Conseil des Sages, concertations préalables, budget participatif, etc. L'objectif est de favoriser l'implication des habitants dans la vie de la cité et de construire ensemble les projets de la ville.

Rétrospective 2025

- Budget participatif** : lancement officiel, permettant aux habitants de proposer et voter des projets.
- Consultation des riverains** : processus ayant abouti au renommage de la place Abbé Pierre en place Lucie Aubrac.
- Conseil des Sages** : Commission Urbanisme : organisation de 5 ateliers et d'une réunion publique réunissant habitants, bailleurs, promoteurs, associations et partenaires institutionnels pour co-construire la Charte de l'Urbanisme - Commission Transition écologique et solidaire : participation aux déambulations urbaines et enquêtes auprès des séniors afin d'alimenter le futur plan d'action « Bien vieillir », dans le cadre de la démarche VADA.
- Concertations préalables** : autour de nouveaux projets d'aménagement, notamment le futur quartier - l'avenue Foch, le bâtiment des notaires...
- Accueil des nouveaux arrivants** : intégrer les nouveaux habitants à la vie locale.

Perspectives 2026

❖ Projets récurrents

- Accueil des nouveaux arrivants
- Concertations préalables
- Déambulations citoyennes
- ACTES
- Conseil des sages
- Budget participatif

Budget 2026

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1470	
Investissement	25000	
Total	26470	

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Police Municipale

Contexte

Le service maintient sa collaboration avec les services de la police nationale, notamment avec le poste de Montivilliers et s'emploie à assurer des missions de prévention et de proximité au plus près des administrés. L'effectif est de 6 policiers municipaux et 1 agent administratif.

Rétrospective 2025

- **La vidéo-protection**

Cette année, 1 caméra a été installée au parc des Salines afin de répondre à une problématique préoccupante pour les Montivillons vivant dans ce secteur. Le projet a représenté une dépense d'un peu moins de 20 000 €. Le Département et le FIPD ont été sollicités pour apporter une subvention sur ce projet.

- **Brigade motocycliste**

Le service a fait l'objet d'un don de deux motos 125 cm³, sérigraphiées Police municipale de la part du fourier, prestataire de la commune. Cet équipement est utilisé principalement dans le cadre des contrôles routiers, contrôles vitesse et lors des manifestations.

- **Acquisition de Pistolets à Impulsion Electrique (PIE) et caméras piétons**

Trois pistolets à impulsion électriques jumelés avec trois caméras piétons ont été achetés pour une somme globale de 27 200 € (cartouches et holsters compris).

Les 6 agents du service ont suivi une formation autorisant l'utilisation de ces armes

Perspectives 2026

- **La vidéo protection**

L'enveloppe de 20 000 € en investissement inscrite afin de pallier les éventuelles dépenses en pièces ou en caméras sera de nouveau inscrite.

Le contrat de maintenance du système de vidéo-protection notifié en début d'année 2025 permet de baisser l'enveloppe de 5 000 € en fonctionnement (2025 : 30 000 € => 2026 : 25 000 €).

Budget 2026

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	43 760 €	1 200 €
Investissement	20 850 €	400 €
Total	64 610 €	1 600 €

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Service Communication

Contexte

Le service Communication assure sa mission à travers une communication dite externe qui a pour but d'informer les administrés des actions menées par la Ville ainsi que les services proposés au quotidien.

Le service assure également une mission de communication dite interne à destination des agents de la ville afin d'accroître le niveau d'information et d'échange au sein de la collectivité.

Le service Communication conçoit l'intégralité des supports de communication de la ville en régie qu'il s'agisse de création graphique, de mise en page ou de la conception de vidéo. Il travaille en collaboration avec l'ensemble des services municipaux.

Rétrospective 2025

- Mise en place d'une application mobile
- Continuité de l'action de communication globale

Perspectives 2026

❖ Projets récurrents

- Magazine municipal
- Communication des évènements municipaux (print et web)
- Echos de la Belle Etoile
- Sortir (programmation culturelle)
- Guide des associations

❖ Projets en phase d'études

- Refonte de certains documents
- Intranet

❖ Projets à engager

- Travail sur le réseau de panneaux d'affichage

Budget 2026

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	78 150.00	14 000.00
Investissement	900.00	
Total	79 050.00	

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Département Ressources Service Restauration (121CU) – Infirmerie (119IM) – Entretien Ménager (125ME)

Contexte

Le service Entretien – Restauration est en charge d'assurer l'ensemble de l'entretien ménager des locaux de la collectivité, que ce soit écoles, bâtiments municipaux ainsi que la restauration et le respect des règles HACCP au sein des écoles.

La Cuisine Centrale est en charge de la production et de livraison de repas en liaison froide pour les écoles et les résidences autonomie du CCAS

Rétrospective 2025

Le service entretien restauration a été réorganisé au cours de l'année 2025 suite au départ à la retraite de deux responsables de secteur.

Un poste a été supprimé avec un objectif d'optimiser les ressources au sein du service

Les priorités ont été revues à la fois pour optimiser et réajuster le travail au sein de la cuisine centrale et pour poser des organisations adaptées pour l'entretien des locaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2025 le groupement de commandes entre Montivilliers, Octeville, Harfleur et Gonfreville l'Orcher est opérationnel avec un suivi rigoureux des commandes réalisées auprès des fournisseurs, avec un objectif de maîtrise des coûts des denrées toujours inflationniste.

Poursuite de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans toutes les écoles.

Fin du déploiement des composteurs sur l'ensemble des écoles de la Ville.

Perspectives 2026

❖ Projets récurrents

- Poursuite du non gaspillage alimentaire dans les écoles et la cuisine centrale avec une personne positionnée en complément pour le suivi de cette mission
- Poursuite de l'ajustement budgétaire pour maîtriser les coûts des matières alimentaires
- Maîtrise et optimisation dans la gestion des produits d'entretien
- Poursuite de la maîtrise des achats de produits pharmaceutiques afin d'éviter une déperdition importante

❖ Projets à engager

- Définition en 2026 d'un projet de service pour optimiser les effectifs en fonction des locaux à entretenir : un ajustement des horaires de travail sera nécessaire ainsi qu'une priorisation d'entretien des différents sites
- Développement au sein des différents sites de chariots de pré imprégnation afin de permettre une réduction dans l'utilisation des produits et de l'eau
- Un travail de proximité entre le chargé de projet qualité en restauration et les résidences autonomie pour mener des audits et procéder aux corrections nécessaires en restauration
-

Budget 2026

121 CU	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	488 570 €	120 000 €
Investissement	15 300 €	
Total	503 870 €	120 000 €

119 IM	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1000 €	
Investissement	0	
Total	1000 €	

125 ME	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	26 500 €	
Investissement	6 400 €	
Total	32 900 €	

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Administration Générale

Contexte

Le secteur de l'Administration Générale assume plusieurs missions essentielles. Il est notamment chargé de l'organisation des conseils municipaux, de la transcription manuscrite des procès-verbaux ainsi que de la reliure des registres des délibérations et décisions. Par ailleurs, il assure la gestion administrative et comptable de la direction générale et du service de communication.

Rétrospective 2025

Depuis la crise sanitaire COVID-19, l'ensemble des conseils municipaux sont retransmis par un prestataire extérieur via la chaîne YouTube de la Ville. Cette mesure a été pérennisée. La retranscription des conseils municipaux externalisée depuis la fin d'année 2022 a été reconduite également.

En 2024, suite à une interprétation juridique d'un nouveau texte, il a été constaté que les procès-verbaux n'avaient pas été reliés depuis plusieurs années. En conséquence, l'Administration Générale a dû remédier à cette situation en répartissant les dépenses sur plusieurs exercices, à raison d'une année de procès-verbaux par an.

Perspectives 2026

En raison des élections municipales, une séance supplémentaire a été programmée pour l'installation de la nouvelle équipe municipale. Ainsi, le nombre total de séances du conseil municipal pour l'année 2026 s'élèvera à sept.

Nous avons négocié et obtenu le maintien des tarifs pour la retransmission et la retranscription des conseils municipaux.

Suite à un courrier du 12 février 2024 de la préfecture de la Seine-Maritime portant sur la tenue des registres de délibérations du Conseil municipal, il a été retenu que la reliure doit porter uniquement sur les procès-verbaux du Conseil municipal qui contiennent à la fois le contenu des délibérations, l'ensemble des débats et le résultat des votes. Cette disposition permet de réaliser une économie de 1 000€ sur cette dépense. Cependant, les collectivités doivent veiller à la conservation des délibérations dans des conditions assurant leur pérennité et leur intégrité.

Bien que nous ayons réduit les frais de reliure en raison du nombre réduit de registres à relier, cette économie est absorbée par les coûts de retransmission et de retranscription du conseil supplémentaire.

Avec le nouvel organigramme du pôle Vie Culturelle, Educative, Sportive et Citoyenne, le budget de la Démocratie participative ne dépendra plus de l'Administration Générale.

❖ Projets récurrents

- Conseils Municipaux
- Activités liées à la Direction Générale
- Accompagnement des directeurs de pôles Ressources et Vie Culturelle, Educative, Sportive et Citoyenne
- Accompagnement de la Responsable de service Communication

Budget 2026

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	18 670€	0
Investissement	0	0
Total	18 670€	0

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Service

SECRÉTARIAT DES ÉLUS

Contexte

Le service est constitué de deux agents à temps plein ainsi. Il a en charge les missions de secrétariat du Maire et des élus.e.s.

Rétrospective 2025

Le secrétariat des élus assure des fonctions essentielles au bon fonctionnement institutionnel et la coordination des services, notamment :

1. Un rôle pivot dans la transversalité administrative, il est une interface privilégiée entre les élus, les services municipaux, les partenaires ainsi que les administrés, la prise de rendez-vous, le suivi des doléances et la coordination de l'agenda.
2. Le soutien aux démarches administratives d'État pour la remise des médailles du travail, assurant ainsi un service de proximité pour les salariés du secteur privé.
3. L'accueil et l'accompagnement de deux stagiaires collégien (stage de 3^e) et lycéen (stage de 2^{nde}) : organisation d'un programme structuré adapté à leur parcours de découverte professionnelle.

Perspectives 2026

❖ Projets récurrents

- Cérémonies : mariages, Noces d'Or, Diamant...
- Alimentation
- Cérémonie de remise des diplômes d'honneur du travail secteur privé (agrafes et buffet)
- Vœux du Maire
- Adhésions, congrès des Maires
- Achat de médailles gravées aux armoiries de la Ville
- Formations et déplacements des élus

Budget 2026 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	9 550 €	
Investissement	0	
Total	9 550 €	

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Qualité Organisation Prévention des Risques

Contexte

Qualité - Organisation :

- Missions d'accompagnement organisationnel (études, propositions, suivis) et pilotage organisationnel de projets transversaux

Sécurité au Travail :

- Effectif au 1^{er} septembre 2025 sur cette mission (Assistants de Prévention) : 1.2 ETP (+0.1ETP / N-1)
- Déclinaison de la politique de prévention sécurité au travail avec la F3SCT

Risques majeurs :

- Acculturation et déploiement des dispositions du Plan Communal de Sauvegarde (dont exercices)
- Gestion et suivi de la réserve communale solidaire

RGPD :

- Actions de veille et de conformité au RGPD (avec la DSIN)

Moyens Généraux :

- Effectif au 1^{er} septembre 2025 sur ce secteur : 5,8 ETP (+0.3ETP / N-1 suite à la fin d'un temps partiel thérapeutique).
- Réponse technique et matérielle sur les événements, manifestations et besoins internes et externes
- Organisation des scrutins électoraux

Rétrospective 2025

Qualité - Organisation :

- Déclinaison du programme politique dans la feuille de route, suivi des actions politiques, et intégration des actions opérationnelles, suivi de leur avancement et conseil auprès des services (méthodologique)
- Amélioration de la maîtrise des événements et de leur suivi (fiches techniques, préparation, évaluation)
- Conseil et appui auprès des services (organisation, projets de pôle / service) ...

Sécurité au Travail :

- Suivi de la santé des agents, actions d'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail
- Déclinaison du plan de prévention de la F3SCT
- Actions Qualité de Vie au Travail, Journée Prévention (TMS, tests auditifs)

Risques majeurs :

- Travail avec l'intercommunalité, le SDIS et l'ORMES
- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et intégration de nouvelles ressources
- Gestion et administration technique de la Réserve Communale Solidaire (RCS)

Moyens Généraux :

- Appui aux événements municipaux et associatifs, aux projets internes
- Intégration de la gestion fêtes et cérémonies dans le périmètre du secteur (septembre 2025)
- Mission placement et régies des marchés hebdomadaires et Monti Marchés

Perspectives 2026

Projets récurrents

- Organisation des élections municipales de mars 2026 et des mises en œuvre des obligations réglementaires associées
- Intégration de la gestion des stocks de produits d'entretien
- Déploiement des plans d'actions liés à la politique de prévention des risques au travail
- Animation de la RCS
- Suivi de la feuille de route du mandat à venir
- Accompagnement organisationnel de la collectivité (projets de services, objectifs politiques...) en lien avec les orientations stratégiques, politiques, économiques et techniques retenues

Projets en phase d'études

- Participation aux différents projets de la collectivité (bâtiments abbatiaux phase 2, école, etc...)

Budget 2026

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	94 760,00 €	14 000,00 €
Investissement	21 000,00 €	0 €
Total	115 760,00 €	14 000,00 €

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026**Service Accueil, Etat-Civil et Élections****Contexte**

L'année 2025 a une nouvelle fois été marquée par une intensification notable de l'activité, entraînant des retards ponctuels dans le traitement des missions relevant de l'État civil. Toutefois, la restructuration prévue dans le cadre du projet de service a permis d'améliorer significativement l'organisation interne, notamment pour la gestion des rendez-vous de biométrie, désormais centralisés dans les bureaux attitrés situés à proximité de l'accueil de l'Hôtel de Ville.

Cette réorganisation a eu plusieurs effets positifs :

- Une meilleure répartition des flux, réduisant les temps d'attente et les nuisances sonores dans les espaces communs ;
- Un cadre de travail plus serein pour les agents, leur permettant de se consacrer pleinement aux missions spécifiques de l'État civil ;
- Une confidentialité accrue pour les usagers, certains rendez-vous étant désormais assurés dans les bureaux dédiés à la biométrie (PACS, projets de mariage, attestations d'accueil)

Par ailleurs, afin d'assurer une continuité du service lors des temps hebdomadaires hors public du service (les mardis matin), un agent est systématiquement positionné sur ce poste le mardi matin. Ces ajustements organisationnels se sont révélés positifs pour l'équilibre opérationnel au sein du service.

Rétrospective 2025**Points saillants de l'année 2025**

- Modernisation du logiciel Elections ADAGIO permettant une gestion plus efficace des processus électoraux (septembre)
- Acquisition de nouvelles cases de columbarium au cimetière Brisgaret, en réponse à la demande croissante (en attente de livraison)
- Délocalisation de l'antenne Monod en mairie 2 semaines en juillet et 1 semaine en août (tension sur l'effectif)
- Renfort d'un agent à temps plein sur un poste de biométrie depuis le 20 janvier
- Recrutement de deux agents en remplacement des agents ayant fait l'objet d'une mobilité, actuellement en formation et sans signature (arrivées en janvier)
- Renforcement par le retour à temps plein d'un agent à l'accueil de l'HDV au 1^{er} septembre
- **Effectif. Le service accueil-Etat civil se compose de :**
 - 2 agents TP à l'accueil central de la mairie
 - 1 agent TP au poste de biométrie
 - 9 agents TP dont 1 un en arrêt maladie depuis le 7 février
 - 2 agents temps partiel à 80% et 90%

Perspectives 2026**Projets récurrents**

- Gestion des missions règlementaires : naissances, décès, mariages, mentions...
- Gestion des listes électorales : nouveaux inscrits, radiations, changements d'adresse...
- Gestion des cimetières : inhumations, exhumations, renouvellements de concession...

Projets engagés

- Continuité du plan d'actions quant à l'organisation en lien avec le projet de service pour le maintien d'un service public de qualité
- Elections municipales les 15 et 22 mars 2026
- Création du poste d'Adjointe à la responsable de service (en interne et à effectif constant)

Budget 2026

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	10 110 €	58 800 €
Investissement	37 100 €	
Total	470 210 €	58 800 €

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Service DSIN

Contexte

Le Service des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) poursuit sa mission de modernisation et de sécurisation des infrastructures informatiques au profit des services administratifs, du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et des écoles de la commune.

En 2025, plusieurs projets structurants ont été engagés pour renforcer l'efficacité et la qualité du service public : mise en place d'outils basés sur l'intelligence artificielle, développement d'un moteur de recherche pour les délibérations et d'un outil d'aide à la recherche de subventions. Ces projets auront un impact direct sur l'activité et le budget 2026.

Dans le même temps, le service a su réaliser des économies sur ses frais fixes, notamment en optimisant les coûts de téléphonie mobile grâce au recours à une centrale d'achat.

Rétrospective 2025

En 2025, les principales réalisations du DSIN ont porté sur :

- **Le déploiement d'outils innovants :**
 - Un moteur de recherche permettant un accès simplifié et rapide aux délibérations.
 - Un outil d'aide à la recherche de subventions pour faciliter le financement des projets de la collectivité.
 - L'intégration d'un module d'intelligence artificielle visant à automatiser certaines tâches et à assister les agents dans leur travail quotidien.
- **Des actions d'optimisation budgétaire :**
 - Réduction des dépenses fixes de téléphonie mobile grâce à l'adhésion à une centrale d'achat, contribuant à la maîtrise globale des coûts.

Ces actions s'inscrivent dans la continuité des efforts de modernisation et de rationalisation engagés ces dernières années.

Perspectives 2026

Pour 2026, le DSIN prévoit de poursuivre et d'amplifier ses efforts de modernisation et de sécurisation du système d'information avec les projets suivants :

Migration de la messagerie dans le cloud via Microsoft 365

Cette évolution permettra de moderniser l'outil de messagerie, d'améliorer la collaboration entre services et de renforcer la sécurité.

Prolongation des contrats de maintenance constructeur :

- **Infrastructure de serveurs** : renouvellement pour une durée de 3 ans.
 - **Solution de sauvegarde** : renouvellement pour une durée de 2 ans.
- Ces renouvellements permettront d'assurer la stabilité, la sécurité et la pérennité des infrastructures techniques tout en évitant de nouveaux investissements pendant toute la durée des contrats

Nouveau logiciel métier pour le service Éducation Enfance Jeunesse (si retenu au budget)

Ce projet comprend également le déploiement d'un **nouveau portail famille**, offrant une interface plus ergonomique et de nouveaux services en ligne pour simplifier les démarches des familles.

Poursuite des actions récurrentes

Maintien et sécurisation des systèmes d'information, accompagnement des utilisateurs (formations, support technique), gestion des équipements et veille technologique pour anticiper les évolutions du secteur.

Budget 2026

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	399 010,00 €	
Investissement	128 500,00 €	
Total	527 510,00 €	

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

CENTRE SOCIAL JEAN MOULIN

Contexte

2026 sera la première année de mise en œuvre du projet social 2026-2029.

L'animation globale :

- Un lieu d'animation ouvert à tous qui s'adresse à l'ensemble de la population du quartier et plus sans distinction d'âges, de sexe, d'origine sociale ou géographique.
- L'accueil d'associations, de services hébergés, de groupes constitués pour favoriser le développement social local et la proximité des services aux habitants et usagers.
- Un lieu d'échanges, de rencontres, d'informations qui favorise le travail de lien social avec les habitants, les usagers, les services accueillis, les associations, les partenaires et les bénévoles.
- Le travail partenarial, pilier incontournable de la réussite et de l'efficacité des actions développées au centre social. Il garantit la continuité et la cohérence des actions sur le territoire.
- L'implication des habitants dans les actions et la vie du centre social (conseil de maison, bénévolat...)
- La participation aux projets politiques de la ville, et notamment la promotion du développement durable

Et les 4 Axes :

- Maintenir la position de structure ressources et relais de proximité du quartier
- Renforcer le soutien aux publics fragiles et prévenir les vulnérabilités
- Renforcer la coordination éducative autour de l'enfant et valoriser les parents
- Agir pour développer un environnement et des comportements inclusifs et favorables à la santé de tous = Vers une meilleure santé mentale

Rétrospective 2025

- Contrat de projet animation globale et collective famille (prestations de service CAF)
- Dispositif CLAS (prestation de service CAF)
- Mis en place de comité usagers - culture (financements CAF)
- Soutien à la parentalité (appel à projet subventionné : REAAP et Département 76)
 - ❖ Maintien des liens sociaux des séniors (appel à projet subventionné : Département 76)
 - ❖ Départ collectif AVS - (financements CAF)
 - ❖ Conventionnement CSJM/CARSAT – diagnostic territoire (financement CARSAT)

Perspectives 2026

❖ Projets récurrents

- Contrat de projet animation globale et collective famille (en renouvellement)
- Soutien à la parentalité
- Maintien des liens sociaux des séniors
- CLAS
- Accès à la culture
- Maintien du lien social de proximité

Proposition Budget 2026

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	21 800 €	121 100 €
Investissement	4 000 €	
Total	25 800 €	121 100 €

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Service Vie Associative et dispositifs de prévention

Contexte

En 2025, le service a poursuivi le suivi de la vie associative : les associations ont été accompagnées dans leurs démarches et le déploiement de leurs activités, de leurs temps forts, en plus de l'instruction et le suivi de leurs demandes de subventions et/ou de prêt de salles ou d'équipement.

Il est important de souligner que les associations sont toujours aussi nombreuses sur le Forum des associations et que le nombre de bénévoles reste croissant d'année en année sur les temps de formation proposés en partenariat avec Guide'asso.

2025 a été marqué par 3 échanges entre les villes de Montivilliers et Nordhorn dans le cadre du Jumelage : le départ de 18 jeunes Montivillons en avril, qui n'avait pas repris depuis 2019 avec le COVID, un accueil des photographes de Nordhorn en partenariat avec l'association Regards et Images et enfin l'accueil de 55 adultes dont 17 jeunes du groupe de musique Big Bang en septembre, pour les 60 ans de l'anniversaire de l'association Les amis du Jumelage Montivilliers Nordhorn.

Dans le cadre du nouveau contrat de ville 2024-2030, l'accompagnement des porteurs de projets communaux et intercommunaux s'est poursuivi. La reconduction des enveloppes de financements du Fonds de Solidarité Communautaire, de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, ainsi que le soutien financier des bailleurs Habitat 76 et Alcéane en direction d'associations ont permis de nouveaux projets sur les secteurs de veille active à destination des Montivillons.

Au travers du CLSPD, la dynamique opérationnelle des cellules de veille, avec l'implication des partenaires, a permis de poursuivre l'accompagnement des publics, le plus précocement possible.

Pour prévenir les violences intrafamiliales et venir le plus en amont possible, le groupe de travail nommé « Relations garçon-filles », a de nouveau travaillé sur une programmation communale afin de sensibiliser un large public au travers de spectacle débat, expositions mises en place sur l'ensemble du territoire.

Enfin, le recrutement du médiateur prévention, sur un poste d'adulte relais, avec l'aide financière de l'Etat a permis de renforcer l'équipe de la Brigade Médiation Proximité Environnement et la déclinaison de projets de prévention.

Rétrospective 2025

PRÉVENTION

- Suivi des cellules de veille et de l'assemblée plénière dans le cadre du CLSPD (Veille éducative et sociale et Tranquillité Publique),
- Suivi et accompagnement des situations en lien avec les membres du CLSPD (absentéisme scolaire, personnes vulnérables, VIF, accompagnement à la parentalité),
- Participation aux GPO concernant les problématiques repérées sur le territoire,
- Suivi et mise en place des Rappels à l'ordre, Travaux d'Intérêt Général,
- Encadrement d'un accueil jeunes hebdomadaire sur le quartier de la Coudraie en partenariat avec l'AHAPS,
- Actions de prévention dans les établissements scolaires (théâtre Forum, ...)
- Suivi du groupe de travail prévention Relations Garçons-Filles (spectacle débat, exposition)
- Programmation communale de prévention contre les violences faites aux femmes,

- Suivi de la cellule stratégique VIF au niveau de l'agglomération,
- Suivi des situations avec la mise en place de la Brigade Médiation Proximité Environnement,
- Mise en place d'actions de sensibilisation (ramassage des déchets avec les établissements scolaires, les accueils de loisirs...)
- Encadrement du dispositif Montisport,

POLITIQUE DE LA VILLE

- Suivi Politique de la Ville avec le GIP (projets communaux et intercommunaux),
- Mise en place de la programmation 2025 (actions communales et intercommunales : fast dating Job 76, Reboost...),
- Pilotage de la journée intercommunale VIF pour les professionnels en décembre 2025,
- Développer les temps de participation citoyenne autour de la culture sur les secteurs de veille active (temps conviviaux autour des Montispectacles sur le quartier Bréquigny et aux abords du Centre Social Jean Moulin et mise en place du Bal des sorciers, en lien avec le service culturel)

VIE ASSOCIATIVE

- Pilotage du Forum des Associations et du Bénévolat,
- Suivi des associations (suivi des subventions, gestion des salles municipales, demandes de matériel...),
- Suivi de l'entrée unique pour les associations non sportives (locations de salles, demandes de matériel, mise en place des projets : Montigeek, vide greniers, Octobre rose...)
- Suivi de la valorisation des locaux concernant les associations,
- Accompagnement des associations (suivi des projets, mise en place des manifestations...),
- Mise en place du programme Form'asso en partenariat avec Guide asso,
- Suivi des Jumelages (départ des jeunes de Montivilliers en avril 2025, accueil des photographes de Nordhorn en partenariat avec l'Association Regards et Images et accueil des familles de Nordhorn en septembre 2025).

Perspectives 2026

❖ Projets récurrents

- Suivi du CLSPD et déclinaison opérationnelle (suivi des instances, actions de prévention, suivi des dispositifs...)
- Suivi de la Politique de la Ville et Vie des quartiers
- Suivi de la Vie associative

❖ Projets à engager

VIE ASSOCIATIVE

- Accueil des jeunes de Nordhorn à Montivilliers en mars 2026.

PREVENTION

- Mise en place d'un atelier futsal à destination des jeunes âgés de 11 à 17 ans Montivillons et/ou scolarisés à Montivilliers
- Poursuivre la programmation communale sur les VIF en renforçant des actions autour de la journée internationale des droits des femmes en mars 2026

Budget 2026

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 266 920€	24 400€
Investissement	2 000€	
Total	2 268 920€	24 400€

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Département Attractivité et Grands Projets

Budget Principal – 109 DE

Aménagement Urbain Durable, Actions Foncières et Urbanisme communal

Contexte

L'Aménagement Urbain Durable communal comprend les études, médiations et animations liées à l'aménagement urbain. Depuis 2020, la ville de Montivilliers utilise l'ensemble des prérogatives à sa disposition pour mieux maîtriser l'aménagement urbain en associant la population aux projets dans une démarche de co-construction, gage d'acceptabilité.

L'action foncière porte sur une démarche de mise en vente par la Ville de son Patrimoine bâti afin de favoriser l'émergence de projets structurants sur le territoire en optimisant les biens dont elle n'a pas l'utilité. Elle porte également sur l'entretien, la mise en valeur du Patrimoine ne pouvant être cédé et trouve un usage à ces derniers (occupation par une association, mise en location à des particuliers...). L'urbanisme communal comprend le dispositif d'aide au ravalement de façade.

Rétrospective 2025

La Ville a poursuivi sa démarche de rationalisation budgétaire à travers une gestion rigoureuse de son patrimoine. Dans le cadre des opérations foncières engagées en 2025, a été réalisé la mise en œuvre de son plan de gestion des biens bâtis et non bâtis, incluant des cessions notamment celle du terrain de la rue des Verdiers au profit de la SCI Monti Ange et des acquisitions, ainsi que des mises en location et des prises à bail. Par ailleurs, des diagnostics relatifs à l'état sanitaire des bâtiments et des évaluations de performance énergétique ont été actualisés afin d'améliorer la connaissance de certains biens vacants, en vue de leur vente ou de leur mise en location.

Dans le cadre du projet de Parc Jardin de la Sente des Rivières, la Ville a poursuivi son engagement dans la démarche d'obtention du label Tourisme et Handicap, ainsi que dans la régularisation foncière non acquis.

Perspectives 2026

❖ Projets récurrents

- Ventes/Acquisition, mise en location/prise à bail et études préalables à ces réalisations ;
- Révision des loyers ;
- Entretien du patrimoine bâti et non bâti de la Ville ;
- Instruction des dossiers de demande de subvention pour le ravalement de façade ;
- Suivi de l'OPAH
- Suivi des projets, recours et contentieux en urbanisme

❖ Projets en phase étude pour cession et acquisition

- Acquisition de la parcelle dite « SNCF » dans le cadre du projet de Parc Jardin à la Communauté Urbaine ;
- Nouvelles cessions de terrains constructibles par le biais d'Agorastore
- Nouvelles cessions de bâtiments vacants par le biais d'Agorastore

❖ Projets en phase étude pour le dispositif ravalement de façade

- Refonte du dispositif et de la délibération en vigueur

Transitions écologiques

Contexte

Cette partie du budget est relative aux actions en faveur de la transition écologique communale.

Rétrospective 2025

Mise en œuvre des projets inscrits dans notre plan d'actions biodiversité, notamment l'organisation de la Fête de la Nature avec 9 animations labellisées au niveau national.

Poursuite des actions dans le cadre de Territoire Engagé pour la Nature et constitution d'un nouveau dossier pour renouveler notre candidature (2026 – 2028)

Buglise : de plus en plus d'activités sur le site (école du dehors, pique-nique, peinture, animations nature, création d'un bassin pédagogique, cafés Buglise,...) Modification du règlement de location de salle communale pour y intégrer la maison, réservation du site via 3Douest

Accompagnement de deux classes dans le cadre de la labellisation Aire Terrestre Educative

Perspectives 2026

❖ Projets récurrents

Organisation des deux événements festifs : la Fête de la Nature en mai et Fête de l'automne en novembre ;

Programmation d'animations biodiver'sité tout au long de l'année, animations en lien avec l'ABC ;

Plantations sur la commune : verger, 1Naissance1Arbre, micro-forêt, aménagements comestibles

Inventaires : Propage, Sciences participatives

Suivi des subventions aux particuliers liées à l'acquisition de récupérateurs d'eau et à la plantation de haies

Suivi des associations : La Cépée, CAUE, convention de partenariat avec La Roue Libre, MHVN

Veille et expertise autour des transitions écologiques, accompagnement des services, échanges avec les partenaires

Newsletter : création de nouveaux contenus tous les trimestres

Rédaction d'articles pour le Montivilliers Magazine et/ou le site internet de la ville

❖ Projets en phase d'études

Nouveaux projets portés dans le cadre de notre candidature Territoire Engagé pour la Nature :

- HAIES : nouvel dynamique de plantations à mettre en œuvre avec LHSM pour répondre à leurs projets de plantations compensatoires, développement du partenariat avec le CAUE afin de promouvoir les aides financières pour la plantation de haies auprès des particuliers
- MARE : création et restauration des mares sur le territoire communal (terrain public et privé)
- Collaboration avec le Groupe Mammalogique Normand afin de favoriser les continuités écologiques pour la petite faune via le dispositif Piqu'en Ville
- Permis de végétaliser : mise en place de plantation au pied de certains bâtiments communaux en impliquant les agents de la ville
- Réflexion autour de la pépinière communale
- Promotion des aires terrestres éducatives sur le territoire de la commune

Buglise : four à pain, animations récurrentes Fresque du climat

Aménagement favorable à la santé : la Sente aux eaux

Végétalisation des cours d'école : développement du projet 1Classe1Arbre

Bilan de l'inventaire des Arbres remarquables à réaliser auprès des Montivillons (suite intégration au PLUi)

Evaluer la pollution lumineuse nocturne

Participation aux réflexions concernant la trame verte du nouveau quartier

Echanges avec LHSM dans le cadre de la politique foncière agricole

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Département Attractivité et Grands Projets

Budget Principal – CAE

Climat Air Energie

Contexte

En 2022, la ville s'est engagée dans une démarche « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » afin de participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Au printemps 2023, elle a adopté son premier plan d'actions Climat Air Energie comprenant 8 axes stratégiques déclinés en 33 actions opérationnelles.

Rétrospective 2025

Un travail de synthèse et de valorisation des actions réalisées par les différents services a été mené afin de valoriser le travail accompli lors de la visite annuelle en avril 2025. La Ville présentant un score de 39,4 % d'actions réalisées par rapport au référentiel a pu s'engager dans une demande de labellisation niveau deux étoiles auprès de l'ADEME. Le dossier a été déposé en septembre. L'audit est prévu le 28 novembre 2025.

Perspectives 2026

❖ **Projets récurrents dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions CAE**

- Animation du réseau des Référents climat : rendez-vous individuels, accompagnement dans la mise en œuvre des missions
- Préparation et animation des COTECH, programmation du COPIL, mise à jour des outils de suivi
- Veille et expertise autour des transitions écologiques et énergétiques, accompagnement des services
- Suivi des associations, développement des partenariats, mise en réseau
- Rédaction d'articles pour le Montivilliers Magazine et le site internet de la Ville
- Tutorat d'un jeune en mission service civique Eco gestes

❖ **Projets en phase étude**

- Biodéchets : sensibilisation des agents au tri des biodéchets sur tous les sites de restauration de la Ville + tri des déchets
 - Mise en place de la charte des éco manifestations
- Axes prioritaires à développer :

- Mobilité : poursuivre de notre Plan de Déplacement Administration, analyse des résultats et mise en œuvre du plan d'actions
- Energies renouvelables : programmer des animations tout public avec ECLORE afin de développer les projets participatifs et citoyens
- Sensibiliser et former les agents et les élus
- Mise en œuvre de la stratégie patrimoniale en collaborant avec Réseau Habitat Participatif Normand
- Mobiliser les entreprises et les commerçants
- Réduire les risques inondations

Action économique & démographie médicale

Contexte

Cette partie du budget est relative à la « Démographie médicale » et a pour but de proposer des solutions d'installation aux professionnels de santé dans le centre-ville et à la Belle-Etoile. Elle comporte également l'action économique relative au soutien au commerce de proximité et à la tenue des marchés hebdomadaires, et exceptionnels.

Rétrospective 2025

Des animations commerciales et artisanales ont été menées par l'union commerciale du centre-ville. La convention de partenariat a été reconduite pour 3 ans. L'association des Hallettes a été dissoute. Les marchés exceptionnels se sont poursuivis avec la tenue de la 6^{ème} édition des Monti-marché d'Eté et la 3^{ème} Foire aux Arbres.

Perspectives 2026

❖ Projets récurrents

- Les partenariats sous forme de convention avec l'Union Commerciale du centre-ville.
- Organisation des marchés exceptionnels (Monti Marché et Foire de l'arbre).
- Prélèvement des droits d'occupation du domaine public dont taxis, terrasses et convoyeurs de fonds.
- Encaissement des recettes liées aux différents marchés.
- Prélèvement de la Taxe Locale sur la Publicité et les Enseignes (TLPE).
- Prélèvement de l'occupation du domaine public : foodtruck hebdomadaire sur le parking du stade Dupont et les distributeurs alimentaires sur le parking du centre équestre

❖ Projets en phase d'animation

- Réorganisation du marché hebdomadaire.
- Professionnels de santé en Centre-Ville : suivi et animation, dans le cadre des rencontres avec des professionnels de santé ;
- Actions auprès des entreprises dans le cadre du CAE
- « Les Montinales »

Pôle Attractivité et Grands Projets Budget Principal – 109 DE

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	128 330,00 €	127 400,00 €
Investissement	51 000,00 €	117 000,00 €
Total	179 330,00 €	244 400,00 €

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Pôle Attractivité et Grands Projets

Budget Annexe Assujetti à TVA – Actions économiques

Contexte

Ce budget porte sur les actions économiques entraînant des recettes de type loyers des hôtels et pépinières d'entreprises, des Hallettes « Village d'artisans d'art », de la location des terrains dans le cadre d'une activité d'entreprise et la cession de terrains sur les zones d'activités communales.

Rétrospective 2025

Les Hallettes sont entièrement occupées avec 4 baux commerciaux et 5 baux dérogatoires. De nouveaux tarifs ont été adopté pour la mise en location à la journée de l'Atelier et de la Petite Ephémère.

La boutique éphémère a occupé pour sa dernière saison l'ancienne gare, local désormais destiné à une autre vocation.

Deux bureaux ont été libérés au sein de la pépinière d'entreprise et l'entrepôt vacant depuis plusieurs mois est loué depuis mai 2025.

Perspectives 2026

❖ Projets récurrents

- Perception des recettes de loyers/location et refacturation de la taxe foncière et des fluides (uniquement baux commerciaux) des « Hallettes village d'artisans d'art » ;
- Perception des loyers des locaux commerciaux propriété privée de la ville ;
- Perception de la taxe foncière refacturée aux locataires

❖ Projets en phase d'études

- Fin de bail avec l'entreprise OGF, locataire du 1 place François Mitterrand
- Vente de l'ancienne droguerie
- Vente des parts détenues en indivision par la Ville 49-51 rue Victor Lesueur

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	54 200,00 €	205 000,00 €
Investissement		
Total	54 200,00 €	205 000,00 €

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Pôle Attractivité et Grands Projets

Budget Annexe ZAC ECO-QUARTIER Réauté/Fréville

Contexte

Répondant à un manque de logements sur la commune, le projet de nouveau quartier consiste en une opération d'aménagement à vocation d'habitat sur les parcelles situées à l'Ouest du Quartier de la Belle Etoile entre les hameaux de Réauté et de Fréville.

Le montage de l'opération est à ce jour défini, l'aménagement de nouveau quartier sera concédé à un aménageur tout en poursuivant l'implication des habitants de la ville. C'est un travail au long cours qui se poursuivra dans les prochaines années.

Rétrospective 2025

En 2025 la Ville a mené la concertation obligatoire dans le cadre de la procédure de ZAC qui a donné lieu à un bilan de concertation qui a été délibéré au 1^{er} trimestre 2025. Elle a également lancé la procédure de recrutement d'un concessionnaire, qui a donné lieu à des négociations, afin de s'assurer que la Ville choisisse le candidat qui répond au mieux à ses ambitions qualitatives en confirmant notamment son souhait de labelliser son projet Habitat et Qualité de vie pour la réalisation des 428 logements ainsi qu'aux enjeux financier d'un budget annexe entraînant des répercussions sur le budget principal.

Perspectives 2026

❖ Projets récurrents

- Le remboursement des emprunts déjà contractés ;
- La rémunération des agents de service ;
- Le suivi de la concession d'aménagement

❖ Projets en phase d'études

- Réalisation de la coulée verte en régie : recrutement d'un MOE, réalisation des études nécessaires pour mener à bien ce projet.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	284 380,00 €	0,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
Total	284 380,00 €	0,00 €

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Pôle Attractivité et Grands Projets

Budget Annexe Lotissement communal Quartier du Temple

Contexte

Cette unité foncière, anciennement terrain « des services techniques » est constructible à vocation d'habitation. Aussi un projet de viabilisation est prévisible. Ce terrain a été diagnostic « pollué » en 2018. La Ville prend toutes les dispositions juridiques nécessaires pour que cette opération n'impacte pas négativement le budget.

Rétrospective 2025

Une partie des salaires des agents affectés à l'opération a été imputée sur ce budget annexe. Une autre dépense concerne la provision pour le remboursement de 50% des études réalisées par Habitat 76 dans le cadre du projet initial une provision de 57 316 € HT est prévue.

Perspectives 2026

❖ Projets récurrents

- L'entretien (réalisé en régie)
- Une partie des salaires des agents du service sera imputée au projet

❖ Projets en phase d'études

- Lancement d'un appel à projet promoteur pour vendre les parcelles en l'état ;
- La Ville doit également solliciter des organismes pour collecter ses actes de propriété.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	8 500,00 €	0,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €
Total	8 500,00 €	0,00 €

Annexes - 3

**LOCAL NOVA - NOTATION FINANCIERE –
MILLESIME : 2024 - MONTIVILLIERS**

localnova

RAPPORT DE NOTATION FINANCIÈRE

Notation financière



Notation financière

Millésime : 2024

MONTIVILLIERS

localnotation

L'intelligence financière
pour les collectivités locales

Madame, Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous adresser, sous pli confidentiel, votre rapport de notation financière 2020/2024.

Le présent rapport est destiné aux communes dont les fondamentaux financiers sont très favorablement équilibrés ainsi qu'à celles dont les décisions de gestion les ont significativement améliorés (cf. échelle de notation ci-après).

Comme nos valeurs nous dictent que la liberté d'informer vous incombe, notre liberté de communiquer nous rappelle qu'il convient de vous rassurer sur le professionnalisme qui préside à notre démarche :

- Notre méthode d'évaluation respecte tous les standards d'évaluation existants
- Notre notation s'accompagne par transparence de vos points de force et de faiblesse sans omettre les pistes de progression
- Nos applicatifs web dédiés à l'intelligence financière sont utilisés par plus de 900 collectivités locales

Nous vous accordons par la présente le droit d'en faire un usage interne, mais aussi externe sans en déformer la nature, ni la tonalité, dans le respect de nos droits de propriété et de nos réserves de responsabilités.

Je reste avec mes équipes à votre disposition si vous souhaitez des explications complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, le Maire, mes respectueuses salutations.



Frédéric Maury
Président - Fondateur

ÉCHELLE DE NOTATION FINANCIÈRE LOCALNOVA**Méthodologie**

La notation financière* LocalNova est calculée à partir d'un applicatif expert adapté aux spécificités des collectivités locales et tenant compte des techniques d'évaluation conventionnellement utilisées. Elle a pour vocation essentielle d'éclairer les collectivités sur les techniques existantes et de les intégrer dans leur processus décisionnel.

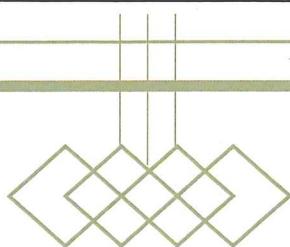
La méthodologie de notation repose sur l'examen de plusieurs critères d'étude portant sur les données budgétaires en valeur absolue, les principaux ratios financiers et fiscaux (section de fonctionnement, section d'investissement, endettement, fiscalité) mais aussi l'environnement économique. La Notation n'est majoritairement obtenue qu'en considération des données quantitatives propres à la collectivité.

Elle est produite de manière indépendante et résulte de l'application exclusive d'une modèle statistique et quantitatif.

*Elle ne saurait ni engager la responsabilité de LocalNova, ni être opposable à des tiers, ni se substituer aux notes délivrées par des agences agréées dans la cadre de recherche d'investisseurs.

Notation	Appréciation générale	Équivalence	
3A	Qualité situation financière excellente	I	20/20 10/10
2A+	Qualité situation financière très bonne +	N	19/20 9/10
2A	Qualité situation financière très bonne	V	18/20 8/10
2A-	Qualité situation financière très bonne -	E	17/20 7/10
1A+	Qualité situation financière bonne +	S	16/20 6/10
1A	Qualité situation financière bonne	S	15/20 5/10
1A-	Qualité situation financière bonne -	E	14/20 4/10
3B+	Qualité situation financière moyenne +	U	13/20 3/10
3B	Qualité situation financière moyenne	R	12/20 2/10
3B-	Qualité situation financière moyenne -	S	11/20 1/10

Notation	Appréciation générale	Équivalence	
2B+	Qualité situation financière médiocre +	N	10/20
2B	Qualité situation financière médiocre	N	9/20
2B-	Qualité situation financière médiocre -	I	8/20
1B+	Qualité situation financière mauvaise +	V	7/20
1B	Qualité situation financière mauvaise	E	6/20
1B-	Qualité situation financière mauvaise -	S	5/20
3B	Qualité situation financière très mauvaise	S	5/20
2C	Qualité situation financière dégradée	R	3/20
1C	Qualité situation financière défaut	S	2/20
D	Qualité situation financière défaut structurel	S	1/20



NOTATION

• FINANCIÈRE •

LE CERTIFICAT EST DÉLIVRÉ À

MONTIVILLIERS

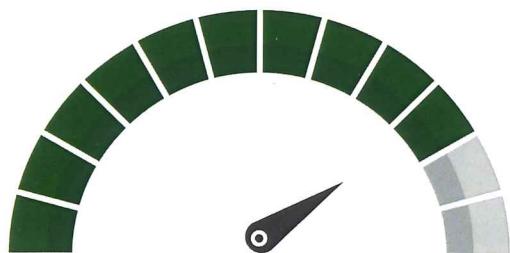


15/08/2025

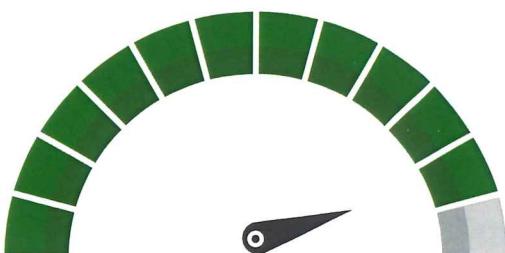
DATE


localnova

**NOTE FINANCIÈRE RÉALISÉE D'APRÈS
LES COMPTES DE GESTION 2020 ET 2024**

NOTATION FINANCIÈRE 2020**NOTE 2020***Correction notation incluant État***2A**

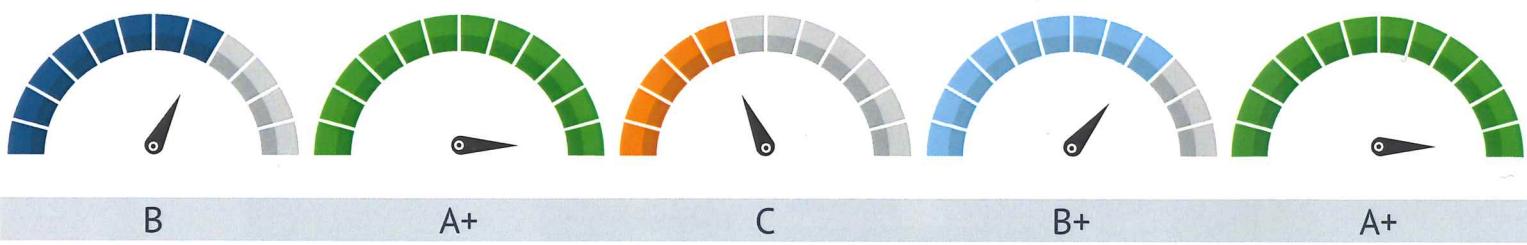
2A-

NOTATION FINANCIÈRE 2024***NOTE 2024***Correction notation incluant État***2A+**

2A-

ÉVOLUTION 2020/2024**NOTE PAR DÉFAUT****2A**

VENTILATION PAR FAMILLE DE RATIOS

FONCTIONNEMENT
R1**ÉPARGNE**
R2**ÉQUIPEMENT**
R3**FISCALITÉ**
R4**ENDETTEMENT**
R5

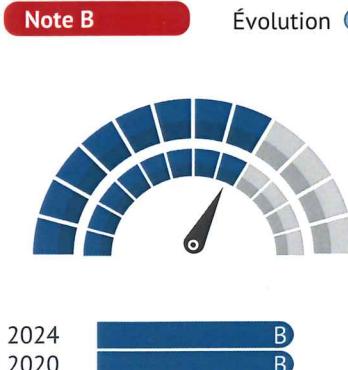
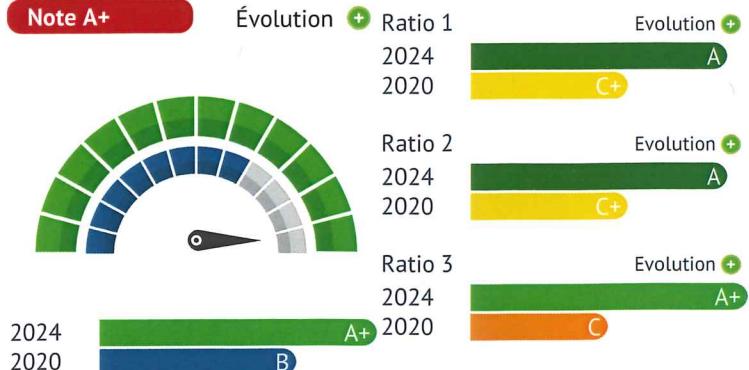
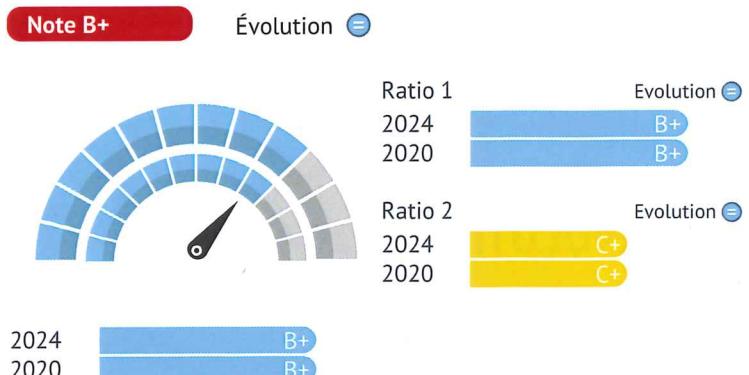
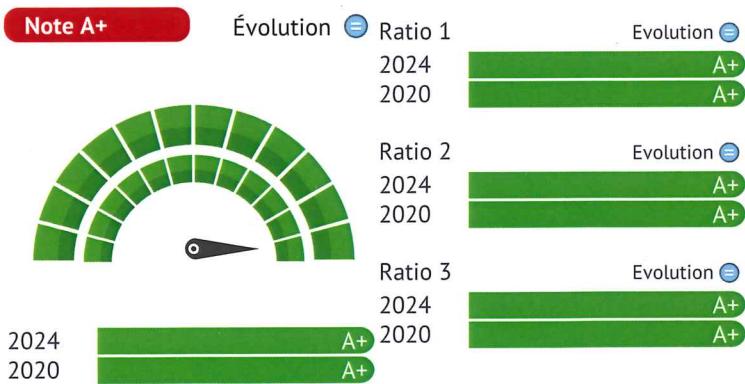
STRATE DE COMPARAISON

Examen dynamique et comparé de 6 rubriques et 35 ratios financiers

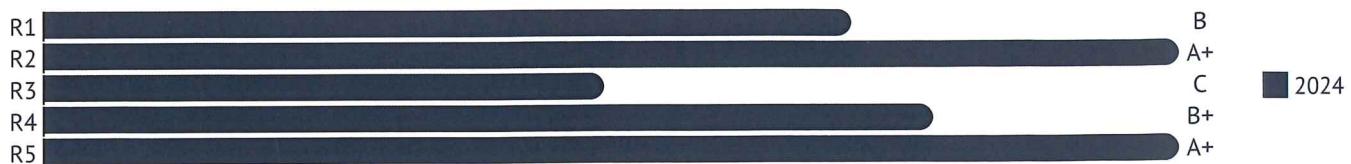
Population DGF : 15 809

Strate de comparaison : de 10 000 à 20 000

La notation financière 2024 est une notation intrinsèque ne tenant pas compte de la note Etat.

FONCTIONNEMENT - R1**ÉPARGNE -****EQUIPEMENT - R3****FISCALITÉ - R4****ENDETTEMENT - R5****NOTATION GLOBALE**

CA 2024	CA 2020
Notation financière 2A+	Notation financière 2A
Qualité Très bonne +	Qualité Très bonne
Évolution (n/n-1) Favorable	

VENTILATION DE LA NOTATION

Ratios fournis à titre indicatif. NOTATION DÉFINIE SUR LA BASE DE L'EXAMEN CROISE DE 35 RATIOS

Ce document a été réalisé par LocalNova sur la base des données des comptes de gestion de la collectivité.
 Son usage est strictement confidentiel et sa diffusion reste de la seule responsabilité de la collectivité. La méthodologie est accessible sur www.localnova-finance.fr.

GRANDES MASSES FINANCIÈRES

— Vue d'ensemble

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période %
ÉQUILIBRES FINANCIERS						
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	20 731 557	21 138 023	22 734 720	23 497 594	22 829 360	2,1
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	20 366 688	20 652 631	21 015 032	22 465 274	22 829 360	2,5
dont fiscalité directe locale (R731, octroi, carburants)	10 142 875	10 643 272	11 088 990	11 869 652	12 420 121	2,3
dont dotations & participations (R74)	4 095 027	3 592 991	3 734 669	4 232 850	3 602 182	-0,5
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	17 880 344	18 786 931	20 889 188	18 939 304	19 074 567	1,2
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	17 506 623	18 451 518	19 263 411	18 673 170	18 829 339	1,3
dont dépenses de personnel (D012)	10 958 836	11 112 121	11 934 016	11 901 318	11 819 166	0,9
ÉPARGNE DE GESTION	2 860 065	2 201 113	1 751 621	3 792 104	4 000 021	1,1
Frais financiers	214 855	167 180	127 457	169 975	243 933	0,0
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	-9 297	109 866	-1 111 472	758 175	-1 295	0,0
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	2 635 913	2 143 799	512 692	4 380 304	3 754 793	1,1
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	2 635 913	2 143 799	512 692	4 380 304	3 754 793	1,1
Amortissement du capital de la dette	1 431 872	1 355 040	1 309 051	996 402	991 422	-0,4
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	1 204 041	788 759	-796 359	3 383 902	2 763 371	1,6
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	1 204 041	788 759	-796 359	3 383 902	2 763 371	1,6
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	4 413 950	2 737 689	3 250 325	5 888 882	4 105 848	-0,3
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	2 684 559	2 003 417	3 420 132	1 517 552	2 647 308	-1,7%
Emprunts nouveaux	800 000	570 000	0	2 315 000	2 300 000	-0,3
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	3 191 671	3 466 320	3 547 596	3 464 255	4 791 827	1,6
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	3 466 321	4 090 807	2 921 044	4 791 827	8 396 658	4,9
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	7 917 249	7 132 210	5 823 159	7 141 757	8 450 335	0,5

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

ID : 076-217604479-20251125-M_DL251124_190-DE

MONTIVILLIERS

15/08/2025



localnova

Adresse

7 rue Levat
34 000 Montpellier
France

Tél. + 33 (0) 9 72 29 39 33

Email. localnovavousrepond@localnova.fr

Le portail de l'innovation budgétaire
et financière des collectivités locales.

localnova.fr